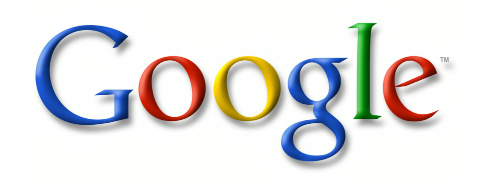
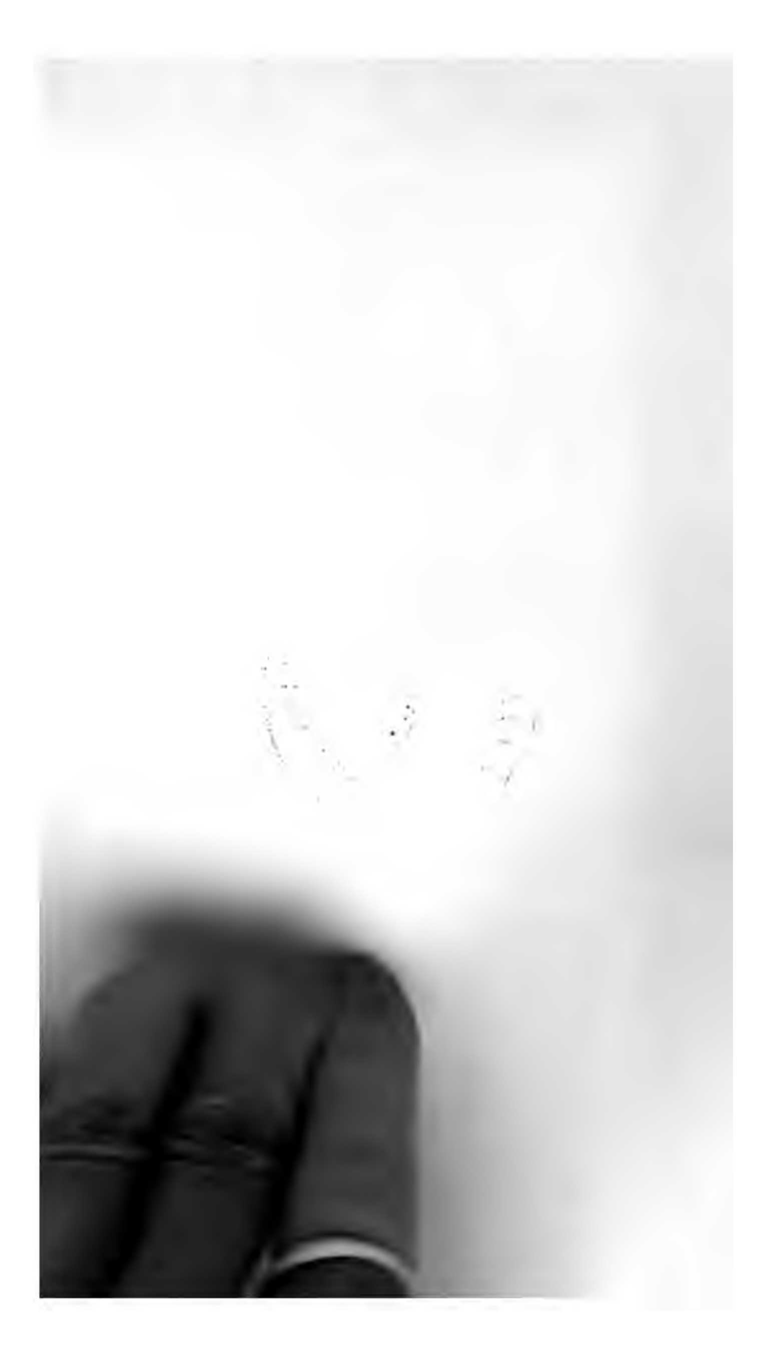

Google



HISTOIRE

LITTÉRAIRE

DU MAINE

HISTOIRE
LITTÉRAIRE
DU MAINE

PAR

B. HAURÉAU

MEMBRE DE L'INSTITUT

NOUVELLE ÉDITION

—

TOME PREMIER

PARIS

DUMOULIN, LIBRAIRE

QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 13.

—

1870

PRÉFACE

Le premier volume de cette *Histoire littéraire du aine* paraissait en 1843 : il y a vingt-cinq ans, n quart de siècle. Jeune alors et tout entier au ɜrvice de mes opinions, j'avais quitté ce toit pa-ɜrnel où m'ont ramené l'âge et nos revers, et étais allé dans le département de la Sarthe, ous un ciel presque étranger, guerroyer en artisan contre un gouvernement qui est tombé, ue je ne regrette pas, contre des institutions ue m'ont fait souvent regretter celles que j'ai u depuis préférer ou subir. J'étais jeune, ai-je it, et j'estimais, en ce temps-là, mon pays autant ue je l'aimais, autant que je l'aime encore. insi j'étais impatient de le voir libre, le croyant raiment digne de la liberté. C'est à cette époque, a plus agitée de ma vie, mais peut-être celle qui

m'a laissé le moins de tristes souvenirs, que j'a formé le dessein d'écrire cette histoire et que j'e ai publié les premiers volumes.

Je disais alors dans une préface que je crois util de reproduire :

« On étudie depuis quelques années l'histoir des anciennes provinces de la France avec beaucoup de zèle, mais avec moins de goût et de fruit. C'est qu'il y a dans ces recherches plutôt une frivole curiosité qu'un désir éclairé de connaître. Mais ce n'est pas notre affaire de censurer autrui; il nous importe davantage de dire pourquoi nous avons entrepris cette *Histoire littéraire du Maine*. Nous avons vu autour de nous, quand nous avons été conduit en ces lieux, beaucoup de gens passionnés pour les reliques de l'art gothique que l'on rencontre à chaque pas dans les villes et dans les campagnes du Maine; nous avons appris d'eux bien des détails sur la forme première de ces constructions tant de fois restaurées ou mutilées; on a devant nous analysé fort ingénieusement les fragments épars sur le sol; on nous a montré la place qu'ils occupaient ou devaient occuper dans l'ensemble de quelques monuments dont on nous a fait admirer la grandeur et la richesse. Nous avons prêté l'oreille avec attention et déférence aux discours de nos professeurs d'archéologie, et,

lors même qu'ils se querellaient assez vivement
ur des questions qui nous semblaient puériles,
ous prenions intérêt à leurs débats. Cependant,
›rès avoir fait généreusement la part de leur
:périence, n'avons-nous pas quelquefois tenu
›ur suspectes leurs plus chères hypothèses? Ne
s avons-nous pas surpris, en plus d'une occa-
›n, parlant avec trop d'assurance de choses qu'ils
noraient complétement? C'est que l'étude des
ines monumentales, si consciencieuse qu'elle
iisse être, n'enseigne pas tout ce qu'il importe
connaître. Quel a été, à diverses époques, le
gime administratif ou politique de la province
i Maine? Quelles ont été les mœurs, les cou-
mes particulières des peuplades d'origine
verse qui ont tour à tour envahi le sol de cette
ovince? De quels événements a-t-elle été le
éâtre? Quelles traditions s'y sont longtemps
nservées? A quel titre est-elle plus ou moins
ustre dans les annales de la France? Ce sont là
s questions bien dignes d'intérêt, auxquelles ne
›ondent pas d'une manière satisfaisante les
›nographies des plus savants archéologues. Il
it donc regretter que l'étude des ruines monu-
›ntales occupe trop exclusivement les rares
ıdits qui se sont donné pour mission d'explorer
provinces: ce labeur est peut-être le plus
rayant, mais il n'est pas le plus utile; il a

jusqu'à ce jour provoqué plus de controverses oiseuses qu'il n'a résolu de problèmes sérieux (1).

« L'ouvrage que nous offrons au public n'est pas, il est vrai, moins spécial ; nos recherches ne sont pas moins circonscrites : cependant on reconnaîtra que nous n'avons pas suivi la voie commune, et nous aurons à nous féliciter de n'avoir pas tout à fait perdu notre peine, si l'on comprend, après avoir lu ces notices, que l'histoire des doctes personnages nés dans une province doit flatter plus encore l'amour-propre de leurs descendants que l'histoire de ces monuments commencés et achevés pour la plupart par des ouvriers nomades et inconnus. Cependant notre unique but n'a pas été de chatouiller cette orgueilleuse faiblesse; disons même avec franchise que cela nous a touché beaucoup moins que le dessein de contribuer pour notre part à réhabiliter une étude aujourd'hui trop négligée, et l'espoir plus téméraire d'exhumer et de produire quelques noms dignes de n'être pas oubliés.

« On se demande sans doute comment l'histoire littéraire d'une seule province nous fournira la matière de quatre volumes. Qu'on le sache donc,

(1) Depuis que ces lignes sont écrites, la direction des esprits est changée : l'histoire politique, législative, sociale et même l'histoire littéraire des provinces a été la matière des plus scrupuleuses recherches, et ce que l'on néglige le plus aujourd'hui, c'est l'archéologie.

ious éprouverons plus d'embarras pour ne pas ranchir cette limite que pour l'atteindre. Le laine a produit beaucoup d'hommes qui se sont endus célèbres dans les lettres, et ce n'est pas ne médiocre affaire que de rappeler tout ce u'ils ont écrit, que de raconter comment ils ont écu. Mais quoi ! va-t-on se dire encore : les temps nt donc bien changés ! Nous en comptons aujour-'hui parmi nous si peu de ces hommes auxquels postérité devra quelques hommages ! Or est-il propos de nous révéler ainsi notre déchéance ttéraire? Ne vaut-il pas mieux ignorer ce que l'on oit regretter de savoir? Ces interpellations nous yant été faites, nous nous sommes réservé d'y épondre avec une entière franchise.

« De notre temps, telle est l'opinion de M. de ormenin, on n'écrit plus en français hors des arrières de Paris. Il y a beaucoup de vrai dans ette dédaigneuse sentence ; si pénible qu'il puisse tre d'y souscrire, il le faut. Si Paris n'appelle pas à lui toutes les intelligences, si le lien puissant des ntérêts retient encore au milieu de nous beau-coup d'hommes doués de l'esprit d'entreprise, habiles dans l'exercice des diverses professions ndustrielles, qui font un très-honorable, un très-utile emploi de leurs aptitudes variées, de leur expérience et de leur savoir-faire, ce qui est vrai, d'autre part, c'est que les études libérales sont

aujourd'hui fort négligées dans les provinces; c'est que tous ou presque tous les écrivains se forment à Paris; c'est qu'à Paris seulement on sait distinguer le patois vulgaire du beau langage. Une estime de soi bien ou mal justifiée est et sera toujours un des plus puissants mobiles de l'écrivain : par calcul ou par instinct, il fuit les lieux où on ne lui accorde ni la considération, ni les encouragements qui lui sont dus. Cela nous explique pourquoi l'on ne rencontre guère de propension pour les lettres dans la jeunesse élevée hors des établissements universitaires de la capitale. Il y a, en effet, bien peu de vocations spontanées? Alors même qu'on nous laisse la liberté du choix entre des professions différentes, nous embrassons d'ordinaire celle qui nous paraît offrir le plus d'avantages personnels; or, ces avantages ne sont pas absolus, mais relatifs. A Paris, c'est un titre que d'exercer avec plus ou moins de succès une profession libérale ; hors de Paris, il n'y a pas d'autres titres à la considération que la noblesse et que l'argent. Supposez donc un jeune provincial bien doué et jaloux de s'élever au-dessus du vulgaire; s'il ne peut faire valoir quelques antiques parchemins, s'il ne porte pas un nom qui lui permette de rechercher l'oisiveté pour elle-même, il se lancera dans la voie qui conduit à la richesse, et bientôt il pourra s'applaudir de

voir augmenter son crédit moral en même temps que son crédit financier. Or qui le blâmera d'avoir pris ce parti ? Il ne pouvait se proposer un but plus honorable, car, après l'estime de soi-même, l n'y a rien qu'on doive priser plus que l'estime l'autrui.

« Si donc nous analysons avec cette liberté les léments constitutifs de l'opinion publique dans ios cités départementales, c'est moins pour proester contre un fait que pour le constater. Est-on naintenant curieux d'apprendre pourquoi, durant es trois derniers siècles, les mêmes cités, nos lus humbles bourgades, ont produit tant d'homnes qui, dédaignant les routes plus faciles, ont cquis par les pénibles labeurs de l'esprit une loire vraie et durable ? Quand nous avons étudié es annales littéraires de la France pour y recherher les écrivains originaires du Maine, nous vons tout d'abord remarqué qu'ils appartenaient, our le plus grand nombre, à tel ou tel ordre eligieux. Laissant au clergé séculier la direction norale des consciences, quelques ordres s'étaient ttribué spécialement l'éducation et le gouvernenent des intelligences, et il faut reconnaître u'ils se sont bien acquittés de cette tâche. A l'âge ù la société nous impose ses premières obligaons, où le jeune homme, soucieux de l'avenir, bandonne le plus souvent au hasard la conduite

de sa vie, les couvents lui offraient plus qu'un refuge contre les orages du monde. Admis dans une maison conventuelle, il y portait un habit devant lequel les membres de la société laïque s'inclinaient pour la plupart avec respect. Bien qu'il ne possédât aucun patrimoine, il n'avait à redouter aucun embarras domestique; en quelque lieu qu'il dût être conduit, soit par sa propre volonté, soit par le commandement de ses supérieurs, il était assuré d'y trouver un asile honorable, et, libre de tout autre soin, il pouvait, jusqu'au jour suprême, se consacrer tout entier aux travaux de l'esprit. Les monastères d'abord et plus ard les couvents ont émancipé le génie plébéien. Quelle que doive être notre reconnaissance pour l'œuvre révolutionnaire de la philosophie, ne lui accordons qu'une part équitable dans l'éducation de la société moderne, et osons dire que les ordres religieux ont peut-être plus contribué que toutes les écoles philosophiques au progrès des idées, des mœurs et des institutions. Mais nous ne saurions ici développer cette opinion et la justifier par des preuves suffisantes; apprécions simplement, au point de vue de cette histoire littéraire, l'heureuse influence autrefois exercée par quelques établissements religieux sur la direction des esprits dans nos provinces.

« Nous le disions tout à l'heure, la jeunesse

s'ignore elle-même ; elle croit obéir à une voix intérieure, alors qu'elle glisse aveuglément sur la pente où on l'entraîne : mais quand elle n'a pas encore subi le joug de l'exemple, elle est aussi propre aux études libérales qu'aux professions industrielles ; c'est l'exemple qui détermine en elle le premier mouvement. Aujourd'hui, au sortir de vos gymnases communaux, tout la dissuade de suivre une carrière qui est chez vous sans profit et sans honneur : mais qu'on se représente, dans une ville d'une population moyenne, cinq ou six confréries savantes, richement dotées, justement vénérées par le commun, appelant à elles tous les hommes de bonne volonté, pauvres et riches, nobles, bourgeois et manants, et les stimulant de toute façon aux études littéraires, soit par l'attrait de la gloire mondaine, soit par la perspective des charges les plus considérables de l'Église, de l'État, soit par la garantie de la récompense promise dans le ciel aux zélés serviteurs de Dieu ! Que de vocations ne devaient pas être déterminées par ces puissants motifs ! Oui, les temps sont bien changés. Dans la ville où nous écrivons ces lignes, il existe encore une association agricole et littéraire, qui occupe assez utilement ses loisirs, mais qui, nous pouvons l'apprécier, a des prétentions fort modestes, et s'inquiète peu de présider à notre mouvement intellectuel. Est-il

besoin de rappeler combien l'Église avait institué dans cette ville de vastes ateliers de travail, où toutes les aptitudes trouvaient leur emploi ? L'ordre de Saint-Benoît y était représenté par les deux abbayes de Saint-Vincent et de la Couture, qui l'une et l'autre avaient adopté, dans le XVIIe siècle, la réforme de Saint-Maur. Au moment où la suppression des couvents fut décrétée, Saint-Vincent comptait parmi ses hôtes plusieurs savants qui jouissaient d'une juste renommée. L'ordre de Saint-Benoît avait encore d'autres établissements dans le diocèse, et la congrégation de Saint-Maur y était surtout en honneur. Que l'on ouvre les annales de cette congrégation et l'on y verra combien le Maine a enrôlé de ses fils dans la docte phalange ! Non loin de l'abbaye de Saint-Vincent, au lieu même où nous venons d'élever un temple splendide aux mânes facétieux de Tabarin, les frères de Saint-Dominique s'exerçaient aux rudes combats de la parole. Là étaient les graves érudits, déchiffrant, collationnant les textes, exhumant les vieux titres de la gloire française enfouis dans les archives des monastères ; ici, les professeurs d'éloquence, interprètes hardis, souvent suspects, de la parole sacrée, et cependant persécuteurs infatigables de toute hérésie, aux allures fières et indomptées. Près du couvent des Jacobins était celui des Cordeliers. En vain saint

François d'Assise, le patriarche de cet ordre, avait recommandé pieusement à ses douze disciples de négliger les lettres humaines pour la pratique de l'oraison ; cette prescription de la règle avait été bientôt oubliée. Pour s'en convaincre, on n'a qu'à jeter les yeux sur la Bibliothèque de l'ordre. A quelques pas des Cordeliers, en cet endroit où se trouve aujourd'hui l'asile des religieuses de la Visitation, était le couvent des frères Capucins. On sait combien d'illustres prédicateurs, combien d'écrivains recommandables se sont formés sous leur discipline. Au centre de la nouvelle ville, le plus humble des ordres mendiants, mais non le moins célèbre, l'ordre des Minimes, avait une maison conventuelle. Il suffit de nommer Marin Mersenne, pour rappeler ce que la province du Maine doit aux austères disciples de saint François de Paule. Enfin, deux congrégations séculières, celle des Oratoriens et celle des Lazaristes, avaient été constituées dans la ville par divers évêques, l'une pour diriger l'éducation première de la jeunesse, l'autre pour faire des missions dans les campagnes du diocèse. A l'Épau, étaient quelques représentants de l'ordre bénédictin de Cîteaux, célèbre par les services qu'il a rendus autrefois à l'Église, par les grands prélats qui sont sortis de ses nombreuses abbayes, et surtout par ses écrivains, dont Ange Manriquez et Charles de Visch

ont perpétué le souvenir. A l'autre extrémité des faubourgs de la ville, les frères de Saint-Augustin possédaient une riche abbaye dans la paroisse de la Madeleine, à Beaulieu. Étrange destinée des hommes et des choses ! Cette abbaye, qui avait donné à l'Église tant de chefs illustres, était gouvernée, au moment où éclatèrent les premiers orages de la Révolution, par un homme qui devait bientôt présider l'assemblée qui décréta la suppression des ordres ! Toutes les associations religieuses considérables en France avaient fondé quelque maison conventuelle au sein de la ville, ou dans les campagnes environnantes. On ne saurait aujourd'hui supputer le nombre des jeunes catéchumènes sortis des colléges ou des écoles gratuites du diocèse,que les religieux de ces diverses confréries affranchirent des obligations de la vie mondaine, de la misère ou du travail manuel, qu'ils appelèrent à partager leur table, leurs études et leurs fonctions. Il fut certainement très-considérable, car, parmi les écrivains sur lesquels les annalistes des ordres religieux nous ont transmis quelques notes biographiques, nous en comptons beaucoup auxquels ils donnent le Maine pour pays natal, et nous en ferons connaître au moins autant qu'ils ont omis. Et combien doivent échapper à toutes nos recherches, si conscien cieuses qu'on veuille les supposer ! Combien de manuscrits dont il ne

reste plus aucune trace! Combien de livres imprimés ont eu la même fortune! N'omettons pas d'ailleurs que l'ordre de Saint-Dominique est celui qui a fait le plus de prosélytes dans le Maine, et que, dans cet ordre, on s'occupait moins de former des écrivains que des prédicateurs. Enfin, qui nous dira le nombre des savants, des lettrés modestes, qui, après avoir étudié, soit pour eux-mêmes, soit pour l'enseignement des novices, n'ont pas connu le besoin d'initier le public aux travaux de leurs veilles?

« Quand on compare le présent au passé, on ne saurait nier cette heureuse influence des ordres religieux sur la conduite des esprits. Nous sommes dans un temps où cela peut être dit, où un témoignage de sincère gratitude ne saurait être mal interprété. Le régime des couvents ne convient plus à nos mœurs, et si les établissements de ces puissantes associations avaient été épargnés par le vent révolutionnaire, ils seraient abandonnés aujourd'hui : aussi voyons-nous avec regret quelques hommes d'un esprit élevé, d'un talent supérieur, faire sous nos yeux de grands et vains efforts pour réhabiliter le cilice ou la vie claustrale; c'est une entreprise qui sera condamnée par les résultats qu'on en doit obtenir. Mais, il faut bien le dire, si les couvents ont été détruits, ils n'ont pas été remplacés; et quand nous enten-

dons railler avec autant d'avantage que d'à-prop les rares et médiocres écrits qui sont le conti gent annuel de la littérature provinciale, quar nous apprécions combien peu d'oreilles s'ouvre à la propagande que font certaines sociétés savant pour restaurer les fortes études dans quelque chefs-lieux de département, nous regrettons vive ment que nos assemblées révolutionnaires n'aien pas achevé l'œuvre de restauration scientifiqu qu'elles avaient si bien commencée. Nous ne pla dons pas ici, que l'on veuille nous comprendre la mauvaise cause du fédéralisme intellectuel nous respectons la souveraineté que Paris s'es attribuée, mais nous déplorons vivement l'affai blissement des études et des idées libérales dan les provinces. C'est, à notre sens, un mal plu grave qu'on ne paraît le soupçonner. On ne remar que pas assez, en effet, que le despotisme bruta des intérêts matériels a son siége, non pas à Paris mais dans les départements. C'est là qu'il gou verne, c'est là qu'il opprime tous les instinct généreux, c'est de là qu'il exerce sur les institu tions et sur les individus son influence malfaisante Ce fléau, qui a déjà fait tant de ravages dans le consciences et dans l'État, dont l'œuvre d chaque jour est quelque ruine nouvelle, épouvant tous les bons esprits. Or, on ne peut le combattre avec avantage qu'au siége même de sa puissance.

Il faut que les hommes appelés à résoudre les questions sociales se persuadent que l'esprit public est fort peu libéral dans les provinces : on n'y connaît d'autre culte que celui du fétiche le plus grossier et le plus jaloux qui ait encore obtenu les hommages et l'encens du vulgaire ; nous parlons de l'intérêt matériel ; et, si l'on n'y prend garde, toutes nos institutions électives seront bientôt compromises par l'ignorance et les mauvaises passions de cette catégorie de citoyens que l'on peut appeler le tiers-état provincial.

« Nous ne saurions dire ici tout ce que nous inspire ce grave sujet ; nous ne pouvons d'ailleurs oublier que nos lecteurs attendent de nous quelques explications sur la matière même de notre livre. Nous allons donc mettre fin à ces considérations sur le passé, à ces remontrances sur le présent, pour répondre à diverses questions qui pourraient nous être adressées.

« Les Bénédictins, qui ont consacré le titre d'*Histoire littéraire*, ont suivi, dans leur grand ouvrage sur les écrivains de la France, l'ordre chronologique, qui est, en effet, préférable à tout autre. Mais, à notre grand regret, nous n'avons pu les imiter. S'il avait existé quelque part un catalogue exact des écrivains nés dans le Maine, nous aurions pris soin de les ranger suivant l'ordre des temps. Mais, privé de ce secours, nous

avons découvert en divers lieux, soit après de longues recherches, soit par rencontre fortuite, la trace perdue de tel ou de tel écrivain ignoré ; et depuis même que nous avons pris la plume pour rédiger nos premières notices, nous avons eu l'occasion d'apprendre que les enquêtes les plus scrupuleuses ne révèlent pas toujours ce que le hasard fait découvrir. Nous avons été d'ailleurs contraint d'ajourner quelques parties de notre travail, n'ayant pas entre les mains toutes les pièces qu'il nous importait de consulter. Les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France*, qui trouvaient partout des correspondants pleins de zèle et de savoir, n'éprouvaient pas cet embarras : mais, pour ce qui nous concerne, la bibliothèque du Mans ne possédant que le plus petit nombre des écrits imprimés ou manuscrits que nous aurons à mentionner dans cet ouvrage, il nous a bien fallu remettre à un autre temps l'examen de ceux de ces écrits qui nous ont été signalés en d'autres bibliothèques. Voilà pourquoi nous n'avons observé dans notre publication ni l'ordre chronologique, ni l'ordre alphabétique, car les mêmes obstacles s'opposaient à l'un et à l'autre. On appréciera, nous aimons à le croire, que nous nous sommes donné une tâche fort laborieuse, et que si nous n'avions pas fait cette part aux difficultés qui s'offraient à nous

dès le début, il nous eût fallu renoncer à l'entreprise.

« Il y a beaucoup à dire sur ce titre : *Histoire littéraire du Maine*. Si nous devons épargner au public des explications fastidieuses, il nous faut cependant lui faire connaître en quelques mots le plan que nous avons suivi. Nous n'avons pas scrupuleusement respecté les limites de l'ancienne province du Maine, et cela pour divers motifs. Devions-nous adopter la circonscription civile ou la circonscription ecclésiastique ? Il y avait là pour nous une difficulté fort grave. Adopter la circonscription civile, c'était ne respecter aucune tradition, c'était mettre hors de notre catalogue une foule d'écrivains que la plupart des annalistes ont considérés comme nés dans le Maine, c'était modifier complétement la classification des Bénédictins, celle d'Echard, celle de Luc Wadding, celle des historiens de tous les ordres religieux. Nous n'avons pas cru devoir prendre cette résolution téméraire. Pouvions-nous observer la circonscription diocésaine pour les écrivains ecclésiastiques seulement, et ne faire aucune mention des écrivains laïques nés dans le diocèse, mais hors des limites de la circonscription civile ? Ce plan nous avait semblé, dès l'abord, convenable ; mais nous avons reconnu dans la suite qu'il l'était peu : en effet, n'eût-on pas

regardé comme une véritable lacune l'omissi volontaire de quelques écrivains considérable alors qu'il y aurait eu place, dans notre histoir pour d'humbles clercs nés dans les mêmes lieu: Cette lacune eût été certainement signalée. Enfi pouvions-nous laisser de côté les écrivains n hors du Maine, à La Flèche, au Lude, et dans l lieux environnants, qui, dépendant autrefois l'Anjou, sont compris aujourd'hui dans le dépa tement de la Sarthe ? Nous ne le pouvions pa sans manquer à l'usage déjà consacré. Nous avo donc pris un parti, qui, en nous imposant pl de labeur, nous a paru du moins satisfaire à tout les exigences ; nous avons admis au même titr dans cette *Histoire littéraire du Maine,* tous l écrivains qui ont eu pour pays natal telle vill telle bourgade, dont, à diverses époques, le Ma a été le chef-lieu administratif, soit pour le spir tuel, soit pour le temporel.

« On comprend d'ailleurs, sans que nous ayon besoin d'insister sur ce point, pour quels moti nous nous abstiendrons de parler des écrivair qui n'ont pas encore fourni toute leur carrièr ou de ceux-là même que l'on descendait hier dar la tombe. La critique est toujours peu équitable l'égard des contemporains : elle pardonne trop ceux-ci, et à ceux-là trop peu. Cependant il s rencontre quelques hommes qui, morts dans le

premières années de notre siècle, appartiennent déjà à l'histoire par leurs travaux ou par les événements dans lesquels ils ont joué un rôle notable : nous croyons devoir leur réserver une place dans cet ouvrage ; mais en parlant de ces hommes, à l'égard desquels nous avons entendu professer des opinions bien diverses, nous aurons à cœur de respecter toutes les convenances. On nous jugerait mal, si l'on doutait de notre entière indépendance, et si l'on croyait que nous faisons moins état de la vérité que des exigences d'un parti politique.

« Nous avions formé le dessein de présenter dans cette sorte d'avant-propos quelques considérations spéciales sur la province du Maine, sur les phases diverses de son histoire littéraire ; mais, après quelques réflexions, nous nous sommes persuadé que cette dissertation préliminaire ne pouvait être qu'un lieu commun. En effet, s'il a été possible de déterminer l'individualité littéraire de certaines provinces de la France, en se plaçant à un point de vue tout à fait exclusif, cette individualité s'efface quand on rapproche les mêmes faits d'autres faits contemporains. Dans l'origine de notre littérature nationale, on peut, il est vrai, signaler en quoi diffèrent les productions littéraires, les idées, les mœurs de quelques races entre lesquelles il s'est fait encore peu de com-

merce, peu de mélange : la langue des troubadours n'est pas celle que parlent les trouvères, et, sur la grande question théologique qui émeut tout le neuvième siècle, l'opinion des conciles du Midi est, nous le savons, tout à fait contraire à celle que professent les conciles du Nord. Mais ces différences, si notables qu'elles soient, ne peuvent nous occuper ici. En fait, nous ne voyons, dans l'histoire littéraire du Maine, rien qui nous permette d'assigner un caractère particulier aux écrivains de cette province, et il y a des traités généraux sur le développement de la littérature française où l'on répond à toutes les questions qui pourraient nous être adressées au sujet de nos Manceaux. Nous devons donc nous épargner le soin de répéter en d'autres termes ce qui a été dit ailleurs et fort bien dit.

« Il n'y a de particulier à cette province que ce qui concerne l'histoire de ses écoles publiques. Quand nous avons rappelé combien les ordres religieux avaient d'établissements dans la métropole du diocèse, nous avons négligé de faire le compte des maisons abbatiales ou conventuelles qu'ils avaient fondées dans les villes moins considérables, dans les hameaux les plus modestes. Nous aurons occasion, dans la suite de cet ouvrage de dire quelles étaient la plupart de ces fondations. Nous parlerons ici des écoles publiques.

Dès le VIe siècle, l'école d'Anisole était florissante ; Chilpéric Ier y envoyait son fils Mérovée : on citait aussi, dans le même temps, comme une des plus fameuses, l'école épiscopale de Saint-Pavin-des-Champs, fondée par saint Bertrand. Celle-ci devint plus célèbre encore au IXe siècle, sous la direction d'Aldric, et, au XIe, elle avait pour professeurs Ermenulphe, Robert le Grammairien, Arnauld, Hildebert de Lavardin. L'Université française s'est lentement constituée : appelée à devenir un jour la fille aînée de nos rois, c'est-à-dire la première institution de l'État, elle n'a longtemps été qu'un nom, comme la monarchie ; on l'a vue, comme elle, étendre sa juridiction, agrandir son domaine par des conquêtes successives. Les grandes écoles provinciales ont eu la même fortune que tous les établissements de la féodalité. Nous lisons dans la biographie de Goswin, contemporain et disciple d'Abélard, écrite par R. Gibbon : « Ici les moissons viennent mieux, « dit le poëte, ici les vignes ; dans les forêts « sont les arbres qui portent le bois, dans les jar- « dins les arbres qui portent les fruits ; dans les « tavernes sont les vins écumants ; à Paris sont « les meilleurs des maîtres. » Vers le XIVe siècle, c'est à Paris que les évêques fondent des colléges où ils envoient les plus brillants élèves des écoles diocésaines étudier la dialectique et les lettres

profanes. En 1308, Guillaume Bonnet, fondateur du collége de Bayeux, à Paris, accorde six bourses dans son collége aux pauvres écoliers du Maine; en 1526, le cardinal Philippe de Luxembourg fait construire de ses deniers, à Paris, le collége du Mans. Cependant, quel qu'ait été le crédit des écoles de Paris, surtout quand les ordres religieux eurent pour la plupart établi dans cette ville leur principal séminaire, il ne faut pas croire qu'alors même les écoles provinciales aient été supprimées. Nous l'avons dit, avant l'ère des intérêts matériels, on considérait l'enseignement des lettres et des sciences morales comme une affaire grave : la révolution de 1789 trouva dix grands colléges en exercice sur le territoire actuel du département de la Sarthe, et environ cent écoles gratuites pour les garçons. Ces détails ne sont pas sans intérêt.

« On est peut-être curieux de savoir quels sont les ouvrages que nous avons consultés avec le plus de profit, et, parmi les sources privées ou publiques où nous avons puisé, lesquelles nous ont le plus fourni. Nous allons donner à ce sujet quelques explications.

« Nous avons dit, en ce qui concerne les bibliothèques des ordres religieux, que, dans la plupart, il y a des omissions, et, en effet, nous en signalerons un assez grand nombre. Si fâcheuses

toutefois que puissent être ces lacunes, il est encore vrai qu'en réunissant les bibliothèques des différents ordres, celle des Jésuites par le P. Alegambe, celle des frères Mineurs par Luc Wadding et par Sbaraglia, celle des Capucins par Denys de Gênes, celle des Bénédictins de Saint-Maur par Dom Tassin, celle des frères Prêcheurs par Echard, etc., etc., on se formerait la plus vaste et la plus complète des collections bibliographiques. Nous avons trouvé dans ces livres spéciaux les plus utiles indications.

« Nous ne devons pas moins peut-être à la *Bibliothèque Française* de La Croix du Maine, annotée par La Monnoye, Falconnet et Rigoley de Juvigny. Il faut bien se fier à La Croix du Maine lorsqu'il parle des écrivains de son temps et de son pays, et il nous en fait connaître beaucoup sur lesquels nous ne trouvons ailleurs aucun autre renseignement; ceux qu'il nous fournit sont d'autant plus précieux qu'il mentionne beaucoup de manuscrits perdus aujourd'hui. Une mort trop prompte ne lui a pas permis de mettre à exécution tous les plans qu'il avait conçus, et qui avaient presque tous pour objet l'histoire du Maine; de ces ouvrages projetés, celui que nous regrettons davantage est sa *Bibliothèque Latine*. Celle de Du Verdier est fort incomplète, et La Croix du Maine avait tant à cœur de bien parler des gens

de sa province, qu'il nous eût indiqué parei
ment beaucoup d'ouvrages latins dont nous ig
rons aujourd'hui même les titres. Exprim
encore un regret. Du Verdier, dans sa *Bibliothè
Française,* a peut-être prodigué les citations.
Croix du Maine ne cite jamais, et il nous fau
bien souvent accepter sans pièces justificati
l'opinion flatteuse qu'il a exprimée sur le mé
littéraire de ses amis.

« En 1666, C. Blondeau publia sous le titre c
*Portraits des hommes illustres de la province
Maine,* un catalogue de soixante auteurs et t
notices particulières sur Ambroise Loré, Glap
et Le Barbier de Francour. L'ouvrage de Blond
est resté inachevé, et l'on peut y signa
d'étranges lacunes.

« Nous n'omettrons pas, dans la liste des bib
graphes envers lesquels nous avons contracté
obligations plus ou moins considérables, le do
Jean Liron, bénédictin de la congrégation
Saint-Maur. Né à Chartres, en 1665, Jean Li
passa dans la ville du Mans les dernières ann
de sa vie, et y mourut le 1er juillet 1748.
trouve un certain nombre d'illustres enfants
Maine parmi les érudits dont il a parlé dans
Singularités historiques et littéraires, et les noti
qu'il leur a consacrées sont pour la plupart plei
d'intérêt. En outre, il a publié, dans l'*Alman*

Manceau de 1728, un catalogue des écrivains nés dans le diocèse du Mans. Ce catalogue a été reproduit, avec quelques additions, dans l'*Almanach* des années 1767, 1768 et 1769; les biographies fort sommaires, que l'on peut lire dans les *Annuaires du département de la Sarthe* de 1806 et de 1807, contiennent quelques détails nouveaux sur les mêmes écrivains, mais Jean Liron avait épargné à son commentateur les plus laborieuses recherches. Ces divers catalogues sont incomplets; nous ne pouvions les adopter comme exacts et les suivre avec confiance.

« Les recherches de Jean Liron ont été fort utiles à l'abbé Gilles Négrier de La Crochardière, curé de René, près Beaumont, mort en 1748. Cet abbé s'est occupé dans ses loisirs à rassembler les diverses notices concernant les écrivains, les peintres, les sculpteurs, les musiciens nés dans le Maine, qui se trouvaient dans les dictionnaires usuels, dans les grands ouvrages de bibliographie et dans quelques recueils spéciaux. Cette compilation n'a pas été publiée ; elle existe manuscrite à la bibliothèque du Mans, en un volume in-4°, de 400 pages environ. L'abbé de La Crochardière n'avait pas de critique et avait peu de savoir ; il insérait au jour le jour dans son volume tous les articles qu'il rencontrait ici et là, sans s'inquiéter du reste ; comme il affirmait tou-

jours sur la foi d'autrui, il a pu raconter les mêm faits très-diversement, et nous transmettre s les mêmes hommes les jugements les plus oppo sés, sans qu'on puisse l'accuser d'une seule con tradiction. Il a fait, disons-nous, beaucoup d'em prunts aux *Singularités historiques et littérair* de Jean Liron ; on retrouve aussi dans son recue un certain nombre de notices extraites du supplé ment au *Dictionnaire historique de Moréri*, pa l'abbé Goujet. Pour restituer à chacun ce qui l appartient dans ce manuscrit, ajoutons qu l'abbé de La Crochardière avait entre les main la seconde partie de l'*Histoire de Sablé*, par Gill Ménage.

« En 1777, l'abbé Le Paige, de La Suze, cha noine de l'église du Mans, publia son *Dictionnai topographique, historique, généalogique et biblio graphique de la province et du diocése du Maine*. C livre est aujourd'hui plein d'intérêt; cependant L Paige a beaucoup négligé certaines parties de so Dictionnaire : il a notamment oublié beaucou d'écrivains, et, pour ce qui concerne ceux dont parle, le catalogue qu'il donne de leurs ouvrag est presque toujours inexact.

« L'insuffisance reconnue de ces divers écri engagea plus tard un docte chanoine régulier d diocèse de Châlons à entreprendre sur le mêm sujet des études plus sérieuses. Toutes les pr

vinces, ou du moins la plupart d'entre elles, possédaient leur histoire littéraire ; Ansart voulut écrire celle du Maine, et, dans ce dessein, il consulta, nous assure-t-il, « un nombre infini de « manuscrits et d'imprimés ; » mais de sa *Bibliothèque littéraire du Maine*, qui ne devait pas occuper moins de huit volumes in-8°, un seul a été publié, en 1784, et l'on ignore ce que sont devenues les notes qu'il avait recueillies. Il y a lieu de regretter la perte des manuscrits d'Ansart, car, si l'on peut signaler, dans le volume que nous avons entre les mains, quelques fautes graves, si l'on ne peut louer ni la méthode ni le style de l'écrivain, on doit reconnaître qu'il avait fait de très-consciencieuses recherches, et qu'on n'a pas beaucoup d'erreurs à corriger dans la partie biographique de ses notices.

« Nous avons encore trouvé plus d'un utile renseignement dans le catalogue méthodique de la bibliothèque des religieux de Saint-Vincent. Cet immense ouvrage, qui est resté manuscrit, et que possède aujourd'hui la bibliothèque publique de la ville du Mans, a pour titre : *Concordantia bibliothecæ abbatiæ regularis S. Vincentii apud Cenomanos, et Speculum sive Systema scientiarum.* Nous dirons d'abord quelques mots du vénérable bénédictin auteur de ce catalogue, Dom de Gennes. Il était de Vitré, en Bretagne, et avait, dit-on,

trois frères ; l'un, prêtre de l'Oratoire, janséniste avoué, qui, professeur de théologie à Saumur, fut censuré par l'évêque d'Angers, et se signala dans son parti par les plus ardentes apologies des convulsionnaires. Ses deux autres frères s'étaient fait admettre chez les Jésuites, et l'un d'eux combattit le jansénisme avec beaucoup de zèle. Quant à notre bénédictin, il ne tomba dans aucun excès, et n'attira sur sa tête aucune réprimande, mais il nous a laissé plus d'un témoignage de ses sympathies pour la cause de l'évêque d'Ypres. Pendant environ quarante années, il remplit les fonctions de bibliothécaire chez les religieux de Saint-Vincent, et telle était son affection pour les livres confiés à sa tutelle, qu'on ne pouvait l'en séparer. Quoique la bibliothèque de Saint-Vincent ne possédât pas moins de 25,000 volumes, il les a tous lus et décrits ; de plus, il a fait des tables particulières pour tous ces volumes d'œuvres mêlées, qui sont, dans la plupart des bibliothèques, un gouffre dont les ténèbres épouvantent et désespèrent les plus courageux explorateurs. Mais son œuvre principale, c'est l'immense catalogue de Saint-Vincent, en neuf volumes in-folio, écrits de sa main de la première à la dernière page. Il ne faut pas chercher dans ce catalogue quelque notable infraction à la méthode traditionnelle ; l'auteur ne s'est pas proposé de

classer les sciences dans un ordre nouveau, et quand il a d'une façon quelconque modifié l'arrangement adopté par les anciens bibliographes, il ne l'a pas fait avec bonheur. Mais ce qu'il y a de vraiment prodigieux dans cette œuvre de quarante années, c'est le détail. Dom de Gennes a multiplié les subdivisions dans toutes les parties de son catalogue ; il a consacré un chapitre spécial, non-seulement à toutes les sciences, mais en quelque sorte à toutes les questions scientifiques, et il a inscrit sous des titres particuliers, outre les grands traités, les monographies dispersées dans les œuvres des polygraphes, et les dissertations critiques qui ont eu ces monographies pour objet; il a analysé les vastes collections, les journaux littéraires, les dictionnaires les mieux famés ; il a disséqué, si l'on peut ainsi parler, tous les ouvrages de quelque valeur qui appartenaient au fonds de Saint-Vincent, pour mentionner les divers chapitres de ces ouvrages, suivant la matière qu'ils concernent. Voulez-vous savoir ce qu'ont pensé les auteurs sur tel ou tel point de la théologie morale, ce qu'ont décrété les conciles sur tel ou tel article de la discipline ou de la liturgie ? Dom de Gennes vous renvoie au chapitre, à la page qui vous intéresse, soit dans la grande bibliothèque des Pères, soit dans le vaste recueil des conciles. Pour toutes les thèses doctrinales qu'il vous

plaît de traiter, son catalogue vous fournit des ressources imprévues, et l'on y trouve encore des renseignements fort utiles, que l'on chercherait vainement ailleurs, sur les ouvrages des écrivains nés dans le Maine. Dom de Gennes a vécu dans un temps où l'Église était fort agitée par les contestations qui s'élevaient tantôt entre les divers ordres religieux, tantôt entre ceux-ci et le clergé séculier, et où les parties belligérantes s'adressaient réciproquement de nombreux cartels sous la forme de pamphlets anonymes. Notre savant bénédictin, qui ne pouvait rester étranger à tous ces débats, a pris soin de nous faire connaître les auteurs de la plupart de ces factums, et l'on pourrait, avec son catalogue, fournir de nombreuses additions au *Dictionnaire* de Barbier. Dom de Gennes a fait encore de curieuses recherches et laissé des notes fort estimables sur le pays natal des auteurs, sur le temps où ils ont vécu, sur leur condition religieuse ou civile. Nous avons plus d'une fois consulté ces notes, qui nous ont fourni des indications précieuses. Nous ne pouvons terminer cette brève notice sur Dom de Gennes, sans rapporter un fait qui est resté dans la mémoire de quelques personnes de cette ville. Quand les moines de l'abbaye de Saint-Vincent apprirent que l'Assemblée nationale venait de supprimer les bibliothèques conventuelles, et

d'attribuer aux municipalités la possession de tous les objets provenant de ces dépôts, ils formèrent le projet de se partager les livres de l'abbaye et de fuir avec ce butin. Dom de Gennes, informé de leur complot, leur résista avec la plus courageuse, avec la plus louable énergie, et s'empressa d'aller remettre à la municipalité les clefs de sa bibliothèque, voulant du moins sauver du pillage ces richesses dont il ne devait plus jouir. On raconte qu'ayant ensuite pris une part plus ou moins active à la guerre civile, Dom de Gennes fut une des tristes victimes de Carrier, et périt dans les eaux de la Loire.

« Nous mentionnerons encore quelques notices publiées par l'abbé Ledru dans la *Biographie universelle* de Michaud et dans les *Annuaires du département de la Sarthe*, de l'année 1818 à l'année 1823. Le mérite de ces notices est contestable, et nous leur devons peu. La *Bibliographie* de MM. N. Desportes et Pesche nous eût été plus utile sans doute, si ce grand travail n'était pas encore en quelque sorte inédit. Enfin, nous ne pouvons omettre de désigner, parmi les ouvrages que nous avons consultés, l'*Esquisse sur l'histoire scientifique, littéraire et artistique du Maine*, lue par M. N. V. Houdbert au Congrès assemblé dans la ville du Mans au mois de septembre 1839. Ce travail consciencieux et bien ordonné ne peut

servir de manuel bibliographique, mais il recommande par une critique sage, tolérar éclairée. »

En relisant aujourd'hui ces pages depuis longtemps écrites, nous n'éprouvons pas le bes d'y faire de notables changements : ce qu'il y a plus vif ne nous paraît pas l'être plus qu'il ne cc vient.

Oui, la recherche trop ardente du bien-être de toutes les satisfactions, de toutes les joı sances que la richesse procure, a, depuis vin cinq ans, causé beaucoup de mal dans notre pa et l'on a moins à s'applaudir de sa prospéı matérielle qu'à s'affliger de sa déchéance mora

Ainsi nos tristes prévisions ont été justifié Espérons maintenant une réaction salutaire. I a tardé beaucoup à s'annoncer, mais enfin e s'annonce et peut-être vivrons-nous encore as pour voir de nouveau reconnaître les drc anciens, l'empire légitime de l'esprit.

Si nous retranchons peu de mots à l'ancieı préface de ce livre, il nous faut l'augmenter quelques explications nécessaires. Depuis l'a née 1843, il nous est venu dans les mains b des volumes, soit imprimés, soit manuscrits, nous avons trouvé des documents nouveaux nos écrivains du Maine. Ces découvertes nous

inspiré le dessein de corriger notre livre et de le représenter au public avec moins de lacunes et d'imperfections. Cette seconde édition doit donc beaucoup différer de la première.

Nous aimons à nous persuader que l'on appréciera ces différences et qu'il est inutile de les signaler davantage. Aussi bien on remarquera que nous avons, dans cette nouvelle édition, rangé suivant l'ordre alphabétique les notices plus nombreuses ou plus étendues qui la composent. En effet, notre enquête est achevée, notre livre est fini. Désormais on nous corrigera ; nous ne nous corrigerons plus.

HISTOIRE LITTÉRAIRE DU MAINE

ACHARD

ACHARD, maître Achard, abbé de Saint-Victor, puis évêque d'Avranches, est un des écrivains renommés du XIIe siècle. Cependant les historiens qui racontent sa vie font voir par leurs dissentiments qu'elle est peu connue, et ce qu'ils disent de ses ouvrages est plus confus encore et plus discordant. On propose d'abord des opinions très-différentes sur le lieu de sa naissance. D'un côté les bibliographes anglais, Boston de Bury, Leland et Jean Pits (1) le font naître dans le Northumberland, et ils ajoutent qu'il fit profession de suivre la règle de Saint-Augustin dans l'abbaye de Bridlington, au comté d'York. C'est ce que répète fidèlement Egasse Du Boulay (2). Mais Gérard Woss et Fabricius, ayant sans doute lu sans attention la courte notice de Jean Pits, ont pris Bridlington pour le lieu

(1) Pitseus, *De illustr. Angl. script.*, ad ann. 1162.
(2) *Hist. univers. Paris*, t. II, p. 715.

natal de maître Achard (1). Voici maintenant d'autres historiens qui le réclament pour la France. Suivant Claude Malingre (2), Jacques Du Breul (3) et les frères de Sainte-Marthe (4), issu d'une noble famille normande, il est né dans le vicomté de Domfront, au Passais, diocèse du Mans. Ces divers témoignages ont d'autant plus embarrassé les critiques modernes qu'ils n'ont rien trouvé pour confirmer les uns ou les autres. Suivant Chauffepié (5), l'origine de toutes ces contradictions est que l'archidiaconé de Passais, au pays normand, appartenait alors au roi d'Angleterre : ainsi, né sur le sol français, Achard aurait été sujet anglais. Quoique cette explication ne lève pas tous les doutes, Brial (6) paraît l'avoir acceptée, puisqu'il a mis Achard au nombre des écrivains de la France. Nous ferons comme lui.

Il n'est pas non plus très-bien établi qu'Achard ait fait profession au monastère de Bridlington, mais il est vraisemblable qu'il faut le compter parmi les premiers religieux de l'abbaye de Saint-Victor, à Paris. Cependant, on ne peut dire, avec Brial, qu'il y fut condisciple du plus glorieux docteur de cette maison,

(1) G. Vossius, *De Hist. lat.*, lib. II. c. 52. — Fabricius, *Biblioth. med. et infim. latin.*, t. I, p. 5.
(2) *Antiquités de Paris*, p. 448.
(3) *Théâtre des Antiq. de Paris*, p. 409.
(4) *Gallia Christiana*, édit. vet., t. IV, col. 925.
(5) *Dictionnaire*, au mot *Achard.*
(6) *Histoire litt. de la France*, t. XIII, p. 453.

Hugues de Saint-Victor. En effet, la preuve que Brial en donne ne vaut rien. Deux passages de quelques Notes ou Questions sur les Epîtres de saint Paul, insérées dans le tome I des Œuvres de Hugues, nous offrent le nom de « maître Achard; » l'annotateur, invoquant l'autorité de ce maître, s'exprime ainsi : « *Secundum magistrum Acardum; quod a magistro* « *Acardo accepimus.* » Or, si ces phrases se rapportent, comme l'a supposé Brial, à maître Achard de Saint-Victor, qui doit mourir évêque d'Avranches en 1171, elles ne sont pas de son confrère Hugues, mort au plus tard dans les premiers mois de l'année 1141 ; jamais, au moyen âge, un ancien ne parlait avec un tel respect d'un contemporain plus jeune que lui, et nous croyons avoir démontré dans une dissertation particulière que l'illustre chef de l'école de Saint-Victor n'est l'auteur ni des Notes sur saint Paul, ni de divers autres écrits publiés sous son nom (1).

Ainsi tout ce qu'on raconte sur les premiers temps de la vie de maître Achard est incertain : il ne paraît pas dans l'histoire authentique avant l'année 1155 ; mais Gilduin, abbé de Saint-Victor, étant mort le 13 avril de cette année, nous savons que sur-le-champ Achard fut appelé par ses confrères à le remplacer. « Ils « ne furent pas, selon Brial, trompés dans leur

(1) *Hugues de S. Victor; nouvel examen de l'édition de se Œuvres ;* 1859, in-8.

« choix, » le nouvel abbé devant se montrer constamment attentif à maintenir les choses dans le bon état où il les avait trouvées. C'est une assertion très-honorable pour maître Achard, et que très-volontiers nous croyons vraie ; cependant il n'existe pas de témoignage ancien qui la justifie. On ne connaît rien de l'administration abbatiale d'Achard, si ce n'est qu'il obtint deux lettres du pape Adrien IV : l'une en faveur de deux églises, l'autre relative à des usurpations commises par des personnes laïques sur les revenus de quelques paroisses comprises dans le domaine de Saint-Victor.

En 1157, il fut appelé par le clergé de Séez au gouvernement de ce diocèse, après la mort de l'évêque Girard ; mais Henri II, roi d'Angleterre, ne voulut pas ratifier cette élection, par ce seul motif, dit Thomas de Cantorbéry, qu'Adrien IV l'avait pour agréable, et avait recommandé l'abbé de Saint-Victor aux suffrages du clergé. Quatre ans après, la mort d'Herbert ayant rendu vacant l'évêché d'Avranches, sa succession fut offerte à maître Achard.

Comme le pape n'avait pas, en cette occasion, manifesté de préférence en sa faveur, le roi d'Angleterre ne lui fit aucune opposition (1), et, le 27 mars de l'année 1161 (2), il fut établi sur le siége épiscopal

(1) Thomas Cantuar., *Epist.*, p. 648.

(2) Dom Bessin, *Concilia Rhotomagensis provinciæ*, part. II, de Episcop. Abrinc. — *Gallia Christiana*, t. XI. col. 481.

d'Avranches. Louis VII ne paraît pas avoir appris sans quelque déplaisir une promotion qui privait le monastère de Saint-Victor de son docte abbé, pour lui confier l'administration ecclésiastique et civile d'une terre anglaise. On peut apprécier quels furent ses sentiments à cet égard dans une lettre publiée par Martène (1), par Casimir Oudin et par les auteurs du *Gallia Christiana* (2).

L'année même de son installation, Achard, évêque d'Avranches, et Robert, abbé du Mont-Saint-Michel, présentèrent sur les fonts de baptême Aliénor, fille du roi d'Angleterre, qui reçut l'ablution canonique, en la ville de Domfront, des mains du cardinal Henri, légat du pape : c'était, pour notre prélat, un insigne honneur. En 1165, il assistait à une assemblée tenue à Lillebone, où furent résolues diverses questions concernant l'administration civile de la province. Nous lisons dans la notice de Brial : « Achard conserva, « sur le siége épiscopal, l'esprit de son premier « état, et, autant que ses nouvelles obligations le lui « permirent, les mêmes observances qu'il avait prati- « quées à Saint-Victor. Il y a de l'apparence que ce « fut lui qui introduisit ou rétablit la vie commune et « régulière dans la cathédrale d'Avranches, car cette « église est citée, depuis Achard, parmi celles qui,

(1) Martène, *Ampliss. Collect.*, t. VI, col. 232.
(2) T. VII, col. 666.

« conformément aux canons, embrassèrent, au XIIe si
« cle, cette manière de vivre. »

Achard mourut dans sa ville épiscopale, 29 mai 1171. Son corps fut inhumé dans l'église d Prémontrés de La Luzerne, dont il avait été un d bienfaiteurs, et cette épitaphe fut gravée sur sa tomb

Præsul Abrincensis, famosus doctor Achardus,
Hic jacet, ut terræ restituatur humus.
Gratia cœlestis dedit illi dona sophiæ
Et præfecit eum digniter ecclesiæ.
Plurima nunc sileo bona facta suæ pietatis,
Quæ satis audita, visa fuere satis.
Abbas ipse fuit Sancti Victoris in æde
Et complevit opus, moribus, ore, pede.
Exuviis ejus domus est hæc nobilitata;
Desuper est nobis gratia tanta data.
Ergo pater tantus, fidei jurisque patronus,
Pastoralis erat cujus in ore sonus,
Gaudia divinæ contempletur faciei
Pontificisque boni mansio detur ei (1).

Robert Ceneau, qui fut, à son tour, au XVIe sièc évêque d'Avranches, a fait pour maître Achard u autre épitaphe, qui est plus prétentieuse, sans êt beaucoup plus correcte que l'ancienne :

Anglia me genuit, docuit me Gallia, legis
Doctorem tenuit illa patremque gregis.
Pontificem faciens fecit Normannia finem.
Hæc tulit, extulit hæc, abstulit hæc hominem.

(1) *Neustria pia*, p. 796.

On peut lire quelques autres vers à sa louange dans le *Théâtre des Antiquités* de Du Breul, et dans l'*Histoire de l'Université* d'Egasse Du Boulay (1). L'historien Jean de Saint-Victor, qui vivait dans les premières années du XIV[e] siècle, le compte parmi les docteurs de sa robe qui ont le plus fait admirer et leur savoir et leur mérite (2). Nous doutons cependant que maître Achard ait été, comme le rapporte Gabriel Pennot, placé par ses confrères au nombre des bienheureux (3). Cette tradition doit être, sous une autre forme, celle que Jacques Du Breul a tirée d'une méchante compilation de Ceneau, et comme il s'agit d'une église bâtie par le comte Robert, prétendu fils de Rollon, en l'honneur de saint Pierre et de saint Achard, la méprise de Jacques Du Breul est assez grossière. En effet, le comte Robert dont parle Ceneau vécut au moins un siècle avant notre évêque d'Avranches, et, s'il a dédié

(1) Du Breul, livr. cité. — Du Boulay, *Hist. univ. Paris.*, t. II, p. 300.

(2) Joan. a S. Vict. *Memoriale,* cod. Victor. 1013, fol. 298 : « Clarebat circa hoc tempus ordo canonicus S. Victoris Parisiensis, celebrisque fama per orbem habebatur, præcipue propter famosas quasdam et insignes personas moribus et scientiis ornatas, quas in diversis diversarum mundi partium ecclesiis sparsit, velut vitis fecunda palmites proferens transplantandas. Hoc enim tempore fuerant ibidem accepti canonici professi prælati in ecclesia Romana cardinales, magister Ivo cardinalis et domnus Hugo episcopus Tusculanus, magister Achardus episcopus Abrincensis... »

(3) *Generalis totius sacri ord. Cleric. can. Hist.*, part. 2, c. 37, n. 2.

quelque autel à saint Achard, c'est en mémoire d autre Achard, abbé de Jumiéges au VIIe siècle, qu vénère le 15 septembre.

Des écrits d'Achard, deux lettres seulement, tı courtes l'une et l'autre, ont été imprimées. La p mière, publiée par Du Chesne (1) et par Martène est adressée au roi d'Angleterre, Henri II; Ach réclame son intervention contre un des ministres son église, qui s'obstine à ne pas restituer un dé d'argent; la seconde, également publiée par M tène (3), paraît se rapporter au même objet; elle à l'adresse d'Arnoul, évêque de Lisieux. Ach écrivit ces deux lettres lorsqu'il était abbé de Sai Victor.

Venons maintenant aux ouvrages inédits de n docteur. Il existait à Clairvaux, selon Casimir Ou un recueil de ses *Sermons* (4). Le témoignage d bibliographe inspire à bon droit peu de confia Cependant il dit ici la vérité; le volume de Clairv qu'il désigne est aujourd'hui dans la bibliothèque Troyes, sous le numéro 259, et il contient huit s mons d'Achard de Saint-Victor (5). Mais nous ne ser pas longtemps d'accord avec Oudin. Le premier

(1) *Scriptor. rerum Franc.*, t. IV, p. 762.
(2) *Ampliss. Collectio*, t. VI, col. 231.
(3) *Ibid.*
(4) *Comment. de script. eccles.*, t. II, col. 1229.
(5) *Catalog. général des man. des départ.*, t. II.

ıs que nous offre le volume de Troyes com-
nt par *Ductus est Jesus in desertum a Spiritu*,
se trompe lorsqu'il le distingue d'un opuscule
ité sur la Tentation du Christ, *De tentatione*
i, qu'il signale dans un manuscrit de Saint-
Ce manuscrit de Saint-Victor est sous nos
il porte le numéro 944 parmi les volumes de
bbaye que possède aujourd'hui la Bibliothèque
ale, et l'on y trouve simplement le premier
ı du manuscrit de Troyes, sous un titre, il est
ifférent. Ce n'est pas toutefois le titre donné
ısimir Oudin, *De tentatione Christi*, que nous
manuscrit de Saint-Victor ; ce n'est pas non
et autre titre, *De l'abnégation de soi même*,
nté par Brial au chanoine Simon Gourdan
fait du même sermon, au commencement du
siècle, une traduction encore inédite (1). Le
lus obscur du manuscrit de Saint-Victor est
ıtus de septem desertis. Les sept déserts où
locteur conduit successivement l'âme du chré-
ı'il catéchise sont, en effet, les sept étapes de
gation évangélique. Mais il suffit de changer
e pour ouvrir la porte à beaucoup d'erreurs.
abricius rencontrant, sous le nom d'Achard de
Victor, dans le catalogue de Montfaucon (2), le

st. littér. de la France, t. XIII, p. 455.
blotheca biblioth., p. 1299.

sermon ou traité *De septem deservis*, et ne le voyant pas attribué par Oudin à notre célèbre chanoine, a pensé que Montfaucon avait commis une méprise, et, pour la corriger, a de son chef assigné cet ouvrage à un autre Achard, moine cistercien, maître des novices à l'abbaye de Clairvaux (1); ainsi M. Daunou, traduisant sans aucune défiance la courte notice de Fabricius, a mentionné, dans le tome XIII de l'*Histoire littéraire*, page 411, sous le nom de cet Achard de Clairvaux, l'opuscule analysé par Brial dans le même volume, page 445, sous le nom d'Achard de Saint-Victor.

Ces explications données, il reste acquis que l'on a conservé huit sermons d'Achard, et qu'ils se trouvent dans le numéro 259 de la bibliothèque de Troyes. Ajoutons que si la Bibliothèque impériale n'a qu'un seul de ces huit sermons et le Musée britannique un autre (2), la bibliothèque de Saint-Omer en a quatre (3), et qu'on doit avoir en d'autres lieux d'autres copies des mêmes sermons. M. Coxe n'en signale aucune dans les diverses bibliothèques d'Oxford; mais on retrouvera sans doute en France ou en Belgique celles qui ont été vues par Montfaucon à Vauclair et par Sander à Dunes (4).

(1) *Biblioth. med. et infim. latin.*, p. 5.

(2) *A catalogue of the Harleian man. in the Bristish Museum* t. III, p. 4.

(3) *Catalogue génér. des man. des départ.*, t. III, p. 104.

(4) *Biblioth. man. Belgii*, p. 179.

A la liste des écrits authentiques d'Achard de Saint-Victor il faut ajouter un traité sur la Trinité, *De Trinitate*, inconnu, suivant Brial, à Casimir Oudin et aux autres bibliographes. Il est vrai qu'Oudin et Chauffepié ne font pas mention de ce traité; mais Jean Pits, Du Boulay, Du Breul et Ansart en avaient parlé. Du Breul avait même reproduit, avant Brial, la citation qu'en a faite Jean de Cornouaille dans son *Eulogium*. Quoi qu'il en soit, ce traité paraît perdu.

Nous avons maintenant à parler de quelques écrits attribués à notre chanoine, ou par simple conjecture ou par inadvertance.

Un opuscule intitulé *De la Distinction de l'âme et du corps*, *De discretione* (1) *animæ et spiritus*, qui commence par ces mots : *Substantia interior quæ una cum corpore constituit hominem, secundum varia ipsius exercitia*, est inscrit au catalogue des œuvres de maître Achard par Oudin et Brial, d'après un manuscrit du collége de Saint-Benoît à Cambridge. Cette attribution est au moins douteuse. D'abord nous cherchons vainement le nom d'Achard à la table des Catalogues publiés à Oxford en 1697 (2), où pourtant est le détail des volumes conservés soit à l'université de Cambridge, soit au collége de Saint-Benoît. Ensuite, dans le seul exemplaire de cet ouvrage que possède la

(1) Casimir Oudin et Brial écrivent : *De divisione animæ et spiritus;* mais à tort.

(2) *Catalogi librorum manuscript. Angliæ et Hiberniæ.*

Bibliothèque impériale, num. 522 de Saint-Vict le nom de l'auteur est simplement désigné par lettre A, et le rédacteur du plus ancien catalogue cette abbaye interprète cette lettre A non par Acha mais par Adam. C'est l'interprétation admise par Je de Toulouse dans ses *Annales*, rédigées vers le mili du XVII[e] siècle, et, en conséquence, sur la foi de Je de Toulouse, M. Léon Gautier réclame cet opuscu pour Adam de Saint-Victor (1). La prudence no conseille d'hésiter entre Adam et Achard de Sain Victor, et d'autres Adam, d'autres Achard, d'autr mystiques du même âge, inscrits par Fabricius et p Ducange à la lettre A. Vouloir distinguer l'âme l'esprit, c'est poursuivre une chimère, et, si c'e notre Achard qui a formé cette entreprise, nous l'en félicitons pas.

Avec plus de certitude nous disons qu'il n'a pas con posé ce *Soliloque, Soliloquium de instructione anima* dont quelques-uns, selon Brial, veulent qu'il so l'auteur. Cet opuscule nous est offert par le n° 292 de la Bibliothèque impériale, et par le n° 122 de la bibliothèque de Bruxelles, sous le nom d'Ada de Saint-Victor; il est sous le nom d'Adam Rewley, cistercien écossais, dans le n° 361 de Sain Omer, et c'est à ce docteur moins renommé q Pits l'attribue; il est sous le nom d'un certain Ada

(1) *Œuvres poétiques d'Adam de S. Victor*, p. 116.

sans autre désignation, *per quemdam Adamum*, dans la bibliothèque Cottonienne (1), et il a été publié par Bernard Pez (2), sous le nom d'Adam de Prémontré. Dans aucun des manuscrits auxquels on nous renvoie nous ne trouvons ce *Soliloque* sous le nom d'Achard.

Enfin Pits et Woss ont commis une erreur en revendiquant pour notre victorin une *Vie de saint Geselin* ou *Scotzelin*, publiée par les Bollandistes à la date du 6 août. Cette pieuse biographie est du maître des novices à l'abbaye de Clairvaux.

On ne s'explique donc pas la grande renommée d'Achard de Saint-Victor par le nombre de ses écrits conservés. Ils sont, en effet, peu nombreux. Est-ce par la nouveauté de sa doctrine? Nous trouvons sa doctrine tout entière dans son sermon *De septem desertis*, qui paraît avoir été plus estimé que les autres puisqu'il a été plus souvent copié, et nous sommes en mesure d'affirmer que cette doctrine n'est pas nouvelle. C'est la doctrine de son école, de sa maison de Saint-Victor, et nous dirions presque, au XIIe siècle, de sa robe. Hugues l'avait, quelques années auparavant, amplement exposée, sous les formes les plus diverses, et, quand Achard était abbé de Saint-Victor, le prieur de la maison, l'illustre Richard, l'enseignait aux novices. C'est le mépris de la raison professé dans l'in-

(1) *Catalogi librorum manuscript. Angliæ et Hiberniæ;* Biblioth. Cotton., p. 32.

(2) *Thesaur. Anecd.*, t. I, part. 2, p. 336.

térêt de la foi; c'est ce mysticisme logique dont on élève à la plus grande hauteur le fragile édifice sur un amas de ruines faites par un scepticisme déloyal. Il y en a eu, il y en aura dans tous les temps de ces faux sceptiques. La doctrine d'Achard n'est donc pas, disons-nous, originale; mais ses contemporains, ses confrères, l'ont trouvé peut-être vif, ingénieux, éloquent, dans sa manière d'argumenter contre les maîtres des écoles rivales, et peut-être doit-il à son talent cette renommée qu'il ne doit pas assurément à la nouveauté de ses opinions. Qu'on en juge.

Achard interroge d'abord la raison sur la nature des choses qui ne sont pas de ce monde, et lui pose ces questions :

« Comment l'âme sort-elle du corps? Sortie du corps où va-t-elle? Est-elle emportée, est-elle conduite par quelque divin messager? S'élève-t-elle à travers l'espace par sa légèreté propre et de son propre essor? Comment comparaît-elle devant la face de Dieu, comment le voit-elle, comment voit-elle les anges, comment se voit-elle elle-même, comment voit-elle les autres âmes, et les bienheureuses et les misérables? Comment, privée des sens du corps, perçoit-elle les choses corporelles? Quelle est sa manière de voler en la compagnie des anges? Quel est son mode de perfectionnement jusqu'au jugement dernier? Ce sont là des questions que chacun fait. Mais qui peut y répondre? Personne (1). »

(1) Cod. Vict. 944, fol. 170, verso. « Qualiter anima egrediatur a corpore, et qua et quo, et egressa a corpore quo vadat, et

A de telles questions la raison n'a point, en effet, de réponse. Elle essayera, nous le savons, de justifier, même sur ce point, sa compétence : une partie considérable de la *Somme* de saint Thomas n'a pas d'autre objet. Mais nous savons aussi quelle est la vanité des chimères que se fait la raison travaillant sur des énigmes. Avant de prétendre expliquer ce que devient l'âme séparée du corps, la raison est dans l'obligation de définir la substance même de l'âme, et c'est une définition qu'elle cherchera jusqu'à ce qu'elle renonce à la trouver.

Descendant ensuite de la patrie des nuages, Achard se propose d'établir que la raison rencontre en ce monde sensible des écueils où elle échoue. Elle est, par exemple, incapable de comprendre ici-bas non-seulement d'où vient le mal, mais simplement ce qu'il est. Voici dans quels termes Achard énonce cette objection :

« Et même ici-bas, combien il est difficile de voir le trajet du serpent sur la pierre ! Il est presque invisible. Ce serpent tortueux et tordu, c'est le Diable ; la

qua, et qualiter et utrum ab alio raptetur, sive ducatur, vel ipsa levitate sua et proprio feratur impetu, qualiterque se coram facie Dei habeat, quonam modo videat ipsum, quo angelum, quo seipsam, quo alterius animam, quo beatam, quo miseram, quo intuitu sine sensu corporali corporalia percipiat, quis sit cum angelis volatus, quis usque ad diem ultimum profectus? Nonne de via hac omnes interrogant? Sed nemo est qui respondeat. »

pierre, c'est le Christ. Le Christ est la tourterelle de Dieu, c'est la sagesse de Dieu, qui doit à sa pureté de pénétrer partout; en effet, cette sagesse est Dieu même qui remplit et le ciel et la terre, et toute nature soumise à la loi du changement repose sur cette pierre qui ne change pas comme sur un fondement immobile. Le trajet du serpent sur la pierre, c'est le délit et la peine. Le délit et la peine sont des maux, et cependant ces maux n'adviennent qu'à des natures bonnes, bonnes parce qu'elles subsistent en celui qui est le souverain bien et en qui rien de mal ne peut être. Comment donc concilier ceci : en lui résident des natures que le mal afflige et toutefois aucun mal n'est en lui... Comment, si le souverain bien est partout, n'éloigne-t-il pas tout mal par sa présence? S'il est partout, comment le mal est-il quelque part (1)?.... »

(1) « De via quoque colubri super petram, vel hic, vide quam sit et ipsa ad videndum difficilis et pene invisibilis. Coluber anguis ille est tortuosus et tortus, id est Diabolus ; petra autem Christus. Christus est Dei turtur, et Dei sapientia quæ attingit ubique propter suam munditiam. Ipsa siquidem Deus est qui replet cœlum et terram. Ei tanquam petræ in se manenti et fundamento immobili omnis innititur natura mutabilis. Via colubri super petram culpa est et pœna ; quæ cum sint malæ, non tamen nisi in naturis possunt esse bonis, quæ bonæ non essent nisi in eo essent qui summum est bonum et in quo nullum esse potest malum. Quomodo igitur in eo est id in quo est malum et in ipso tamen nullum est malum? Quomodo etiam attingit a fine usque ad finem fortiter, et tamen quæ ei adversatur non omnem exterminat culpam ? Quomodo omnia disponit suaviter, et tamen alicubi non modo permittit sed et infert pœnam ? Quomodo, si ubique est summum bonum, præsentia sui non omne eliminat malum? Si ipsum ubique est, qualiter alicubi aliquid est mali? Vel si alicubi deest, qualiter vel unde est ubique ali-

Si la question était autrement posée, la raison ne serait pas réduite au silence. En faisant le sincère aveu de ce qu'elle ignore, elle pourrait déclarer ce qu'elle sait et faire à ce propos un assez long discours. Mais il est évident qu'elle ne peut concilier l'ubiquité substantielle et du bien et du mal. La foi seule est capable d'affronter les périls d'un tel problème, n'étant jamais tenue de prouver ce qu'elle avance. Voilà l'avantage de la foi. Cela reconnu notre docteur triomphe :

« La raison, dit-il, ignore, mais la foi commence par croire ce que ne conçoit pas la raison. De l'imperfection de la raison procède la perfection de la foi. La foi connaît par la grâce ce dont la raison ne peut acquérir la certitude par aucune expérience. Ainsi plus faible est la raison, plus forte est la foi; et la raison faisant moins ou plutôt ne faisant rien, la foi, qui fait plus, qui fait tout, a d'autant plus de mérite. Il faut donc que la raison succombe pour augmenter le mérite de la foi. Cependant qu'elle ne porte pas « envie à ce mérite, car la foi ne fait pas ce qu'elle fait « pour elle-

quid boni? Qualiter enim vel malum cum ipso, vel bonum sine ipso? Ipsum denique peccatum quod ab ipso non est, et ideo nihil est, quomodo alicubi est? Si enim alicubi est, quomodo non est; vel si est, quomodo nihil est? Quomodo quod nihil est in eo est quod aliquid est? Vel quid ei quod aliquid est nocere potest quod prorsus nihil est? Si autem nocere non potest, ut quid timetur, ut quid oditur? Sed et ejus quod nihil est actor quis esse potest? Quomodo Deus causa est omnis creaturæ, et creatura causa est culpæ, nec tamen Deus causa creaturæ causa est culpæ, quæ effectus est creaturæ ab ipso effectæ? Quomodo causa est causæ qui effectus causa nequit esse? Ecce quam tortuosa, quam anfractuosa sit supra petram colubri via.... »

même, mais bien plus à l'avantage de la raison ; la foi doit, en effet, disparaître et la raison doit demeurer et tourner à son profit ce qu'elle tient de la foi... Le mérite de la raison consiste à respecter la candeur de la foi, à ne pas prétendre marcher devant elle, mais à la suivre (1)... »

Soit! la raison est aveugle; elle ne voit pas, au delà de ce que perçoivent les yeux du corps, le principe efficient du moindre des phénomènes ; elle ne sait pas expliquer, même dans le brin d'herbe, ce que c'est que la vie, ce que c'est que la mort ; au contraire, la foi sait tout, à toutes les questions que lui peut adresser l'intelligence humaine, naturellement, comme dit Aristote, avide de connaître, la foi répond sans embarras. Mais si, par aventure, on se demande quel est le fondement de la foi !

(1) Fol. 174, recto : « Quomodo accidentia sine subjecto, vel æc accidentia in quonam sunt subjecto? Via in istis est ignota rationi, sed non penitus ignota fidei. Ratio hoc totum ignorat, sed fides præsumit quod ratio non capit. Ex rationis defectu perficitur fides. Novit fides per gratiam quod ratio per nullam scire potest experientiam. Quomodo autem hoc ratio infirmior eo fides fortior. Quomodo ratio hoc minus et nihil operatur, eo fides plus et totum operans amplius meretur. Libenter igitur ratio hic succumbat, ut fidei meritum accrescat; nec invideat merito fidei, quia quod fides meretur non meretur sibi ipsi, sed potius rationi; fides enim evacuabitur, ratio autem permanebit, et merito fidei promovebitur... Meritum rationis est quod se simplicitati non præfert fidei, nec nititur præcedere sed sequi.... Non innititur suæ virtuti, sed gratiæ Dei; cedit gratiæ, palmam concedit fidei; dat gloriam Deo confitens quod ipse potest facere quod ipsa penitus non potest capere. »

Il y a du mouvement et presque de l'éloquence dans cette péroraison de maître Achard :

« Que la faiblesse humaine reconnaisse sa vraie mesure... Par mon conseil, je dis mieux par le conseil de la vérité, de la raison divine, homme, renonce à ta propre raison. Ne crains pas de t'abandonner tout entier, pour tout entier te livrer à Dieu, pour t'agiter tout entier dans le Seigneur. Sache-le bien, c'est se confier à qui peut non-seulement conserver, mais encore augmenter le dépôt. Il te le rendra plus tard et avec usure. Il t'a reçu sur la terre, il te rendra dans le ciel. Il t'a reçu dans les lieux bas, il te rendra dans les lieux hauts. Il t'a reçu amoindri, il te rendra parfait. Il t'a reçu vide, il te rendra plein. Il t'a reçu brisé, il te rendra réparé. Il t'a reçu ignorant, il te rendra contemplant Dieu face à face. Il t'a reçu corrompu, il te rendra incorruptible. Il t'a reçu misérable et te rendra bienheureux : de ce qui était périssable il aura fait une chose éternelle ; de ce qui était un homme il aura fait un Dieu (1). »

Oui, sans doute, il y a dans ce discours une entraî-

(1) Fol. 175, recto : « Modum suum agnoscat humana imbecillitas... Consilio meo, imo consilio ipsius veritatis et rationis divinæ suam deserat homo rationem. Non timeat se totum deserere, totus Deum sequens, et se totum jactans in Domino. Sciat cui credit quia potens est depositum ipsius reservare sed et augmentare. Ipsum tibi restituet, et cum usura. Accipit in terra et restituet in cœlo. Accipit humilem et restituet sublimem. Accipit diminutum et restituet perfectum. Accipit vacuum et restituet facie ad faciem Deum contemplantem. Accipit corruptum et reddet incorruptibilem. Accipit miserum et reddet beatum, temporalem transferens in æternum, hominem in Deum. »

nante vivacité. Le trait final est même d'une audacieuse véhémence ; on le croirait de Pascal. Mais notre éloquent docteur envoie son interpellation à une fausse adresse. Ce n'est pas à l'homme qu'il parle ainsi, c'est au chrétien : aussitôt que l'homme n'est plus éclairé par la lumière douteuse de sa raison, il ne voit que les ténèbres.

ADAM DE PERSEIGNE

Guillaume Talvas, troisième du nom, comte d'Alençon, de Bellême et de Ponthieu, recherchant en mariage la veuve de Bertrand de Toulouse, Alaïs de Bourgogne, vint, dit-on, séjourner quelque temps auprès d'elle, à la cour de son père, le comte Odon. On ajoute qu'il fréquenta vers ce temps les moines de Cîteaux, et se plut dans leur commerce. Guillaume eut ensuite de grands revers : chassé d'Alençon et de Bellême par le roi d'Angleterre, il se retira sur les domaines du comte d'Anjou, et, désespérant de la fortune, il devint triste. La tristesse est un des chemins qui conduisent à la dévotion. Ainsi, durant les plus mauvais jours de sa vie constamment troublée, Guillaume se

pela ses pieux entretiens avec les moines de Cîteaux
·ésolut de fonder une abbaye de leur ordre dans
: des terres de sa dépendance, quand ces terres lui
aient rendues.

Voilà ce qu'on rapporte sur les origines de l'abbaye
Perseigne. Si ce récit ne s'éloigne pas trop de la
rité, Guillaume Talvas dut mettre la première main
;on entreprise quelque temps après l'année 1135,
isqu'au témoignage d'Orderic Vital (1) il ne rentra
s sur ses domaines avant la mort du roi d'Angle-
rre Henri Ier. Quelle que soit, d'ailleurs, la sincérité
la légende, en l'année 1145, d'après un acte
thentique, l'abbaye de Perseigne, nouvellement
hevée, fut consacrée, en la présence du fondateur,
ir Guillaume de Passavant, évêque du Mans, et
írard, évêque de Séez, et elle eut pour premier abbé
vénérable Erard, qui la gouverna pendant près de
ente-cinq ans (2).

A la mort d'Erard, ses pouvoirs et ses insignes
rent attribués par les suffrages des moines à un
vant homme, leur confrère et, dit-on, leur prieur,
ie tous les historiens appellent Adam de Perseigne.
; ne prouvent pas, il est vrai, qu'il soit né dans le
aine. On ignore son pays natal. Mais puisque Jean
ron et Ansart l'admettent eux-mêmes au nombre
s illustres Manceaux, nous ne le rejetterons pas

(1) *Histor. eccles.*, édit. M. Leprevost, t. V, p. 57.
(2) *Gallia Christiana*, t. XIV, col. 517.

assurément de notre catalogue. Quelle autre province a plus de droits à le réclamer?

Adam avait été d'abord chanoine régulier. Il nous l'apprend dans une de ses lettres (1). On suppose qu'il porta l'habit des chanoines à l'abbaye de Sainte-Barbe-en-Auge, au diocèse de Lisieux (2); mais on le suppose presque sans fondement. Il fut ensuite, nous dit-il, moine noir, c'est-à-dire bénédictin; c'est pourquoi l'historien de Marmoutiers, Edmond Martène, trouvant à Marmoutiers, vers l'année 1173, un bibliothécaire de son nom, propose d'identifier ce bibliothécaire et le futur abbé de Perseigne (3); mais cela est encore une simple conjecture.

Nous avons, il est vrai, pour l'appuyer une lettre où l'abbé de Perseigne, écrivant à l'abbé de Turpenai, le prie de saluer en son nom, dans cette abbaye, huit personnes différentes, et de plus une religieuse d'un monastère voisin, dont il parle comme de la plus tendre amie (4). Or cette abbaye de Turpenai, dont il connaissait familièrement tous les hôtes, étant de l'ordre de Saint-Benoît et dans le diocèse de Tours, un moine de Marmoutiers aurait pu la visiter souvent. Adam quitta la robe noire pour revêtir la robe blanche

(1) *Epist. ad G., monachum Pontiniacensem.* Dans Martène, *Thes. Anecd.*, t. I, col. 683.

(2) *Hist. littér, de la France*, t. XVI, p. 437.

(3) *Ibid.*

(4) *Epist. ad abb. de Turpiniaco.* Martène, *Thes. Anecd.*, t. I, col. 700.

des Cisterciens, symbole de leur dévouement particulier à la Vierge Marie. Il est vraisemblable qu'il fut admis au nombre des religieux de Cîteaux à l'abbaye de Pontigny, au diocèse d'Auxerre. Charles de Visch cite un manuscrit de cette abbaye sous ce titre : *Adami, Pontiniacensis monachi, Conciones et meditationes.* On sait, en outre, qu'il fut quelque part maître des novices, quoiqu'il eût été dispensé lui-même des épreuves du noviciat (1). Enfin nous le trouvons abbé de Perseigne en l'année 1189 (2).

Chaque fois qu'il avait changé d'habit, Adam avait fait élection d'une règle plus sévère. On peut dire qu'il avait la passion de l'abstinence et de la mortification monastiques.

C'était chez lui, d'ailleurs, une passion raisonnée. Il le déclare souvent : sa doctrine est le mépris du corps, *Contemnendum est corpus* (3). Voici maintenant la paraphrase de cette dure maxime : « Homme, « l'humilité t'enseigne ce que tu es, ce que tu as été, « ce que tu seras bientôt. Il y a peu de temps tu « n'étais rien. Commençant à être quelque chose, tu « n'étais qu'une vile semence. Maintenant que tu vis, « qu'es-tu ? Un vase d'immondices. Que seras-tu

(1) *Epist. ad Osmundum.* Dans les *Miscellanées* de Baluze, t. I, p. 423.
(2) *Gall. Christ.*, t. XIV, col. 519.
(3) *Sermo de S. Bened.* Mss. de la Bibl. Imp., lat., num. 10634, fol. 39.

« bientôt? Tu seras la pâture des vers. Pourquoi, terr
« et cendre, pourquoi de l'orgueil (1)? »

Ce mépris du corps, c'est le mépris de toutes le choses corporelles. Adam écrit à un de ses amis « Aimer les choses qui sont de ce monde c'est mépri « ser les choses célestes. Qui recherche les biens pré « sents s'exile de la région des biens éternels, « celui-là n'est pas digne d'être aimé par le div « ouvrier qui n'a pas appris à le préférer lui-même « son œuvre (2). » Adam va plus loin : plus d'un fois il répète, même sans déclamer, qu'aimer le mond c'est s'ériger en ennemi contre Dieu (3). Il faut do se retrancher du monde et vivre à l'écart, avec soi même : « Toutes les choses, dit-il, que la chair esti « glorieuses, l'homme qui pratique l'humilité le « déteste, les exècre, bien que, dans sa simplici « parfaite, il se confine assez en lui-même pour « vouloir, pour n'oser porter aucun jugement s « aucune chose... Il n'aspire qu'à se connaître. Co « naître les autres lui paraît une superfluité, comm « le désir d'être connu par eux une vanité (4). »

Mais dans la solitude on trouve d'autres solitair

(1) *Epist. ad comitiss. Pertic.* Martène, *Thes. Anecd.*, t. col. 678.

(2) *Epist. ad N. amicum.* Martène, *Thes. Anecd.*, t. col. 734.

(3) « Amor quippe mundi inimicum Deo constituit. » *Epi ad quemdam amicum.* Martène, *Thes.*, t. I, col. 718.

(4) *Epist. ad Odon. episc.* Martène, *Thes.*, t. I, col. 671.

›mme on ne peut les fuir, on les recherche, on
s interroge sur les motifs de leur exil, et l'on fait
'ec eux un pacte de haine contre ce monde où l'on
e veut pas vivre. Ainsi se forment les associations
ènobitiques. Adam n'est pas de ceux qui, après
voir contracté l'engagement de la vie commune,
e regrettent et troublent le cloître par les éclats de
eur humeur chagrine. Il mourait au monde le jour
même où il le quittait : « Lorsque tu arrives, dit-il,
à la porte d'un monastère, tu dois te dépouiller de
ta chair, qui est le vêtement de l'âme. Tu la tenais
de l'anathème, tu l'avais reçue de la corruption, tu
l'avais entretenue de vices et de concupiscences ;
laisse donc, avant de pénétrer dans le sanctuaire,
tout ce que ce monde impur revendique en elle
comme venant de lui (1). » C'est ainsi qu'il conseille
un novice. Or s'étant lui-même, selon ce précepte,
dépouillé de toute affection mondaine avant de péné-
trer dans les murs du cloître, il s'y plaît, il trouve
dans cet asile un silence, un repos qui le charment, il
est heureux autant qu'ici-bas on peut l'être. Nous
lisons dans une de ses lettres à Etienne de Chalmet,
prieur de la chartreuse de Portes : « Combien il est
plus doux d'être esclave d'une règle sévère, d'être
captif dans ses chaînes, d'être retenu dans ses entra-
ves loin du théâtre bruyant du monde, que d'avoir

(1) *Epist. ad G. mon.* Martène, *Thes.*, t. I, col. 687.

« le tracas des affaires séculières, que d'être tra
« par les soucis du vice, que d'être asservi pa
« séductions de la chair (1)! » Ce n'est donc pas
lement le silence, le repos, c'est encore la serv
qu'il est venu chercher au cloître, et c'est dans
servile obéissance que consiste la perfection de
bonheur.

Disons enfin que cet exilé du monde, poursuivai
sa haine tout ce qu'il y a laissé, n'épargne pas n
les études les plus honorées dans l'Église séculièı
n'y a pas, à son jugement, d'autre science que cel
la discipline, puisque la fin de toute science es
mieux connaître la voie du salut.

« Combien, s'écrie-t-il, elle est vraie, combien
« est estimable cette philosophie qui ne disserte
« vainement sur les astres, sur la nature des ch
« à la manière de Platon, mais qui plutôt, au prol
« la foi et suivant l'institution de saint Benoît, ı
« père, traite humblement et utilement de la coı
« tion des mœurs, de la pratique des vertus, de l
« servation des commandements, ne s'employan
« à mériter les applaudissements des hommes,
« à partager les joies des saints (2) ! » Avons-

(1) *Epistol. ad Steph. Carth.* Martène, *Thes. Anecd.* col. 672.

(2) Quam vera hæc philosophia et quam laudabilis, qu
platonico more de astris supervacue disserit, vel rerum na
sed, ratione fidei et institutione patris nostri, humiliter et u
agit de correctionibus morum, de reparatione virtutum, de

besoin de le faire remarquer, cette censure de toute philosophie naturelle et de toute théologie spéculative ne concerne pas seulement, parmi les contemporains de notre abbé de Perseigne, Abélard, Gilbert de la Porrée, Guillaume de Conches; elle s'adresse encore aux plus considérés des nouveaux docteurs, Hugues de Saint-Victor et Pierre Lombard. Ceux-là même sont pour lui des philosophes mondains.

Eh bien! le croira-t-on? ce farouche ennemi du siècle eut un jour à se défendre d'une coupable condescendance pour les habitudes sensuelles de quelques séculiers, ses hôtes, ne put s'en justifier et fut puni. En l'année 1191 le chapitre général de son ordre rendit cet arrêt : « L'abbé de Perseigne, pour avoir « offert à ses hôtes, le sixième jour de la semaine, du « fromage et des œufs, observera le jeûne, ce sixième « jour, au pain et à l'eau ; et qu'à l'avenir lui et d'autres « prennent garde de ne pas commettre la même « faute (1) ! » Telle était alors, chez les Cisterciens, la rigueur de la discipline.

Mais on maintenait ainsi les sévères prescriptions de la règle sans amoindrir la considération des personnes : un abbé condamné n'était pas du tout flétri. L'année même où le chapitre général de Cîteaux

antia mandatorum, non quærens delectari plausibus hominum, ed sanctorum gaudiis admisceri. *Sermo in festivitate S. Benedicti.* Mss. de la Biblioth. impér., lat., n. 10634, fol. 36, verso.

(1) Martène, *Thesaur. Anecdot.*, t, IV, col. 1270.

publiait contre notre abbé de Perseigne le décret qu nous venons de rapporter, un certain Gervais, d Toigné, près Marolles, se donnait à lui corps e biens. La même année, le comte Robert d'Alençon, fil de Jean I, se disposant à partir pour la Terre-Saint le priait d'assister comme témoin à la lecture de so testament. Il était le confesseur, le conseiller et l'am de ce prince. Au retour de Jérusalem, où il ne séjourn guère, Robert fit don à son confesseur Adam de pré cieuses reliques. Il ne se montra pas moins libéral son égard en l'année 1194. Eudes Cottinel et Philipp de Randonné, préposés à la garde des bois qui d tous côtés environnaient l'abbaye de Perseigne, exi geant des moines le payement de certaines redevance Robert les en affranchit. Voilà des preuves du crédi dont notre abbé jouissait dans ce monde qu'il mépri sait.

Dans son ordre, il passait pour un des plus docte religieux, un des plus habiles interprètes de la lettr sacrée (1). Chez les moines noirs qu'il avait quitté on lui témoignait, en lui demandant des avis sur tout matière, le regret qu'on éprouvait de l'avoir perdu Même dans l'Église séculière il avait assez d'au torité pour écrire quelquefois sur le ton de la remon trance à des chanoines, à des évêques. Adam éta donc un personnage honoré, renommé, quan

(1) Radulphi Coggeshalæ *Chronicon*, dans le *Rec. des Hist de France*, t. XVIII, p. 76.

vers l'année 1195, ses supérieurs l'arrachèrent pour quelque temps aux sombres solitudes du Saônois, l'envoyant en mission dans la Ville éternelle. Les historiens eux-mêmes parlent de ce voyage et en racontent quelques incidents.

Étant à Rome, Adam y rencontra le célèbre Joachim, abbé de Fiore, en Calabre, qui soutenait divers paradoxes plus ou moins singuliers. On peut dire de cet abbé Joachim que c'est le précurseur des libres esprits de la Renaissance italienne. Il avait toute leur fougue, tout leur enthousiasme, toute leur audace, et, comme eux, il avait pour toutes les chimères, même les plus folles, un penchant déclaré. On a la preuve de son audace dans la critique qu'il a faite de la doctrine de Pierre Lombard sur le mystère de la Trinité. Prétendre avec le Maître des Sentences que le Père, le Fils et l'Esprit existent comme un seul être, une substance unique, c'était, à son avis, proposer une opinion incompréhensible, et, en révoltant la raison, compromettre la foi. Il enseignait donc que ces trois personnes, pourvues individuellement d'une triple substance, sont unies d'abord par la similitude de leurs natures, ensuite par la communauté de leurs volontés et ainsi forment un tout collectif, comme plusieurs hommes un seul peuple, plusieurs fidèles une seule Église (1) : doctrine déjà condamnée sous les noms

(1) Ce sont les termes dont ont fait usage les évêques réunis à Saint-Jean-de-Latran, dans la sentence qu'ils ont portée contre

de Sabellius et de Roscelin. Quand il s'agit des mystères de la foi, l'Eglise latine ne supporte pas qu'on le interprète de manière à les rendre intelligibles selon la raison ; la raison n'a point à se mêler des mystères.

On suppose que l'abbé Joachim, trop peu versé dans l'histoire de l'Église, n'a blasphémé que par ignorance. C'est le sentiment de Noël Alexandre (1) il paraît peu fondé. Joachim ne s'en tenait pas, en effet, à reproduire sur le mystère de la Trinité d'anciennes hérésies : outre que c'était un théologien, c'était encore un prophète, et il y a de bien plus grandes témérités dans ses prophéties que dans sa théologie. Raisonnant sur une concordance imaginaire entre les époques de l'histoire juive et celles de l'histoire chrétienne, il commentait l'Apocalypse en des termes d'autant plus capables de séduire les imaginations qu'il les effrayait davantage. Les juifs, disait-il, avaient subi six persécutions ; les chrétiens devaient passer par les mêmes épreuves, et la sixième des persécutions chrétiennes allait commencer avec la première année du XIIIe siècle. Cette période achevée, les temps auraient accompli leur durée. Ainsi prophétisait Joachim, et, ayant raconté ses rêves, il en faisait

l'abbé Joachim : « Manifeste protestans quod nulla res est quæ « sit Pater et Filius et Spiritus Sanctus.... Unitatem hujusmodi « non veram et propriam, sed quasi collectivam et similitudinariam esse fatetur, quemadmodum dicuntur multi homines unus « populus et multi fideles una Ecclesia. »

(1) *Histoire littér. de la France*, t. XX, p. 25.

d'autres, ne ménageant pas dans ses discours l'Église établie, et s'attribuant à lui-même un rôle considérable dans les prochains événements.

Comme cet abbé de Fiore était cistercien et que son langage peu mesuré faisait tort à son ordre, Adam, l'ayant rencontré, prétendit le réduire au silence, et voici, suivant Raoul, abbé de Coggesale, l'entretien qu'ils eurent ensemble.

D'abord Adam lui demanda qui lui avait donné le droit d'outrager l'Église et de répandre la terreur parmi les nations. Pouvait-il se compter au nombre des prophètes autorisés par un mandat céleste? Avait-il été privément initié, par quelque révélation spéciale, aux grands mystères de la volonté divine? Ou bien supposait-il simplement les choses qu'il disait? Joachim répondit : « Ce que j'annonce n'est véritablement ni « une prophétie, ni une révélation, ni une conjecture. « Mais Dieu, qui donnait autrefois l'esprit de prophé- « tie, m'a donné l'esprit d'intelligence, et, par la vertu « de cet esprit, je comprends très-clairement les mys- « tères de la sainte Écriture, ainsi que les ont compris « les prophètes. » Ce n'était pas si mal répondre. Marsile Ficin, Campanella, Bruno, Vico lui-même, le dernier venu des rêveurs italiens, n'ont pas employé, pour justifier la nouveauté de leurs théories, des termes bien différents.

Adam n'était peut-être pas homme à les comprendre. Il ne fit du moins, au rapport de l'historien anglais,

aucune objection à la doctrine de son interlocuteur et se contenta de lui poser une autre question. « Quelle « est donc, lui dit-il, ton opinion sur l'Antechrist? « — Je pense, répartit Joachim sans se troubler, qu'il « vient d'atteindre l'âge de l'adolescence et qu'il habite « à cette heure la ville de Rome. — Mais, objecta « cette fois le docte abbé de Perseigne, c'est à Baby- « lone, suivant les Pères, que doit naître l'Antechrist. « — Babylone, répliqua Joachim, est le nom mystique « de Rome. On l'appelle Babylone comme étant le « réceptable de toutes les idolâtries (1). »

Il n'est pas probable que le colloque finit ainsi. Connaissant mieux aujourd'hui l'abbé de Fiore que ne l'a connu le narrateur de cette aventure (2), nous supposons qu'il donna de lui-même, sans avoir besoin d'être interrogé, de plus amples développements à l'exposition de son ingénieux système sur les anciennes et les futures évolutions de la société chrétienne. C'était un visionnaire ; mais il devait se fier à ses visions, ayant déjà rencontré beaucoup de gens qui les trouvaient à leur goût. Raoul de Coggesale n'ose pas lui-même se déclarer contre elles : « Ce qu'il faut penser de l'assertion, « ou plutôt de l'opinion de cet homme, nos neveux,

(1) Radulphi Coggeshalæ *Chronicon*, dans le *Recueil* cité.
(2) Voir la notice sur Jean de Parme de M. Daunou, *Histoire littér. de la France*, t, XX, p. 24 et suiv., et l'article de M. E. Renan, inséré dans la *Revue des Deux-Mondes*, t. LXV, p. 94, sous le titre de *Joachim de Fiore et l'Évangile éternel*.

« dit-il, le sauront mieux que nous. » Or, il vécut au
noins jusqu'à l'année 1227, les persécutions prédites
i'étant pas venues ; et l'on doit voir jusque vers la fin
lu XIIIe siècle, dans le plus remuant des ordres nou-
'eaux, l'ordre de Saint-François, un très-grand nombre
le joachimites déclarés. Il n'y a pas d'autres prophètes
que de faux prophètes ; cependant on croira toujours
ux prophéties. Qu'elles annoncent l'avenir heureux
u malheureux, on aime à s'y confier : ce qui effraye le
lus l'âme humaine c'est l'inconnu.

Adam était de retour en France au mois de mars de
'année 1198, quand Marie, comtesse de Champagne,
ille du roi Louis VII, le fit appeler, sentant les appro-
hes de la mort, pour lui demander des prières. Adam
'empressa d'obéir à cette pieuse requête ; mais quand
l arriva près de la comtesse, elle venait de mourir, et
es gens qui gardaient sa maison lui en refusèrent
'entrée. Il y avait alors, dans l'intérieur de cette
maison, selon le récit d'un contemporain, un grand
tumulte, les serviteurs de la comtesse se disputant non-
seulement ses habits précieux, sa vaisselle d'or et
l'argent, mais encore les draps et les oreillers de sa
ouche mortuaire. Quand enfin Adam fut introduit,
n de ces gens venait de renverser sur un tas de
aille son cadavre dépouillé de tout ce qui n'avait pu
enter leur convoitise. C'est pourquoi l'abbé de Per-
eigne put, sans trop d'emphase, faire en ces termes
raison funèbre de cette fille des rois : « Venez tous,

« venez et voyez en quel pompeux appareil gît ici la « très-noble comtesse Marie! Voyez son corps délicat « ignominieusement roulé sur cette paille au mépris « de toute pudeur! Voyez l'honneur et le glorieux « hommage qu'elle a finalement reçu du monde (1)! » Thomas de Cantimpré, de qui nous tenons ces détails, ne les a certes pas tous inventés. Depuis longtemps veuve, Marie venait de perdre à la fois sa sœur et son fils aîné, le comte Henri, et si le jeune Thibauld, son second fils, le dernier de ses protecteurs, était absent lorsqu'elle mourut, ses gens ont bien pu livrer sa maison au pillage : il n'y a dans ce fait rien de contraire aux mœurs du temps.

Le roi d'Angleterre, Richard Cœur-de-Lion, voulu aussi, vers ce temps, se confesser à l'abbé de Perseigne. Ce fut sans doute au commencement de l'année 1198, quand, ayant battu les Picards, il revint en Normandie et leva des troupes pour envahir le Vexin Nous trouvons, en effet, la mention de cette pieuse entrevue d'Adam et du roi dans une charte de l'année 1198.

Par cette charte, le roi confirme les possessions de l'abbaye et les augmente de quelques revenus. Cet accroissement venait à propos : de l'année 1193 à l'année 1197, la France presque entière avait été désolée par une famine sans trêve. C'est à ce

(1) Thomas Cantipratanus, *De Apibus*, lib. I, cap. VII, num.

désastreuses années que l'on rapporte une lettre d'Adam à l'évêque de Paris, Eudes de Sully, où, s'excusant de ne pas lui aller rendre visite, il lui dit qu'il est retenu par ses devoirs au milieu d'un peuple qui meurt affamé (1).

C'est sans doute à la même date qu'Adam écrivait à un de ses amis, qui l'avait prié d'accueillir un novice : « La stérilité vraiment extraordinaire de la « présente année m'oblige à sevrer mes nourrissons et « à les faire émigrer vers des maisons mieux pourvues. « Je ne puis donc maintenant recevoir personne (2). » Cependant la mention d'une famine n'est pas, à cette époque, l'indication précise d'une année ; le même fléau sévit encore en 1201, en 1202, en 1203 : les guerres publiques entre les rois, les guerres privées entre les possesseurs des moindres fiefs, la mauvaise administration des terres, des chemins, ainsi que l'imprévoyance, l'incurie d'un colonat servile ramenaient constamment la famine et dépeuplaient des pays entiers.

L'année 1199 s'annonce sous de meilleurs auspices. Adam peut donc quelquefois quitter Perseigne et aller voir ses nombreux amis. Il était absent le mardi qui suivit la fête de Pâques et dut regretter cette absence. Ce jour, en effet, vint à l'abbaye un puissant évêque, Hugues d'Avallon, évêque de Lincoln, mis par l'Église

(1) Martène, *Thes. nov. Anecd.*, t. I, col. 672.
(2) Id., *ibid.*, t. I, col. 696.

au nombre des saints, qui, se rendant en la ville de Séez, se détourna de sa route dans l'unique dessein de converser quelques heures avec l'illustre abbé. Un voyage à l'abbaye de Perseigne était alors une entreprise pleine de difficultés : l'auteur de la vie de saint Hugues le fait errer longtemps à travers des plaines et des monts, des monts inconnus, *ignotos omnibus colles*, loin des routes frayées (1); et toute cette peine fut perdue. En l'absence de l'abbé, saint Hugues se fit conduire à la chapelle des moines, entendit la messe et se retira.

En l'année 1201, une nouvelle croisade est prêché par Foulques de Neuilly. Toute la noblesse de France s'étant donné rendez-vous pour un tournoi sur les bords de la Somme, non loin de Corbie, Foulques arrive au lieu désigné, monte sur un échafaud et raconte avec tant d'éloquence les douleurs des chrétiens d'Orient, que le plus grand nombre des seigneurs conviés à la fête prend la croix offerte par le fervent missionnaire. Aussitôt on forme une armée, on s'apprête à partir, et, sans plus de retard, le chef de l'expédition, Boniface, marquis de Montferrat, se rend à Cîteaux pour demander au chapitre de l'ordre la permission d'emmener en sa compagnie un des abbés de son pays. Foulques, qui l'est venu rejoindre, désigne au nom du pape, comme devant aussi l'ac-

(1) *Gall. Christ.*, t. XIV, col. 520.

compagner, les abbés cirsterciens de Cercanceau, des Vaux de Cernai et de Perseigne (1). Cette expédition, on le sait, eut pour résultat non pas la délivrance de Jérusalem, mais la ruine de Constantinople. Il y a lieu de croire qu'Adam de Perseigne, comme un des représentants de l'Église dans cette prétendue croisade, se retira, même avant qu'on mît à la voile, d'une entreprise qui parut dès l'abord devoir être conduite au plus grand profit de quelques marchands vénitiens ; en effet, au moment où s'opère le partage de l'empire de Constantin entre Beaudouin de Flandres et la république de Venise, Adam, de retour à Perseigne, est nommé dans une lettre d'Innocent III, qui lui donne pour mandat de travailler au rétablissement de l'ordre dans l'église de Reims.

Après la mort du cardinal Guillaume, les chanoines de Reims avaient choisi pour archevêque Philippe de Dreux, évêque de Beauvais. Mais contre ce choix s'était prononcé le grand archidiacre, Théobald du Perche, homme remuant, ambitieux, qui, disait-on, avait lui-même ardemment convoité la succession de Guillaume. Théobald ayant donc appelé, selon la coutume, devant le pape, accusa Philippe, qui était de noble race, d'avoir porté les armes et d'en avoir fait usage. L'élection de Philippe fut cassée pour vice de

(1) Radulphi Coggeshalæ *Chronicon*, dans le *Recueil* cité, p. 93. — Martène, *Thes. nov.*, t. IV, col. 1296.

forme, et le pape écrivit aux chanoines de Reims qu' avait chargé l'évêque d'Auxerre, l'abbé de Perseign ainsi que Robert de Corson, chanoine de Noyon, d désigner eux-mêmes le successeur de Guillaume, s'il n'avaient pu, dans le délai d'un mois, se mettre d'ac cord et faire plus régulièrement un meilleur choix (1) Ils portèrent alors leurs suffrages sur un certai Beaudouin, leur confrère; ce qui dispensa l'abbé d Perseigne et les autres commissaires de se concerte et d'intervenir. Cependant cette nouvelle électio n'eut elle-même aucun résultat; Théobald l'ayan attaquée comme la première, la vacance du siége dur deux années, pendant lesquelles le parti de l'archi diacre et celui du chapitre se firent une guerr acharnée. Enfin, désespérant de jamais les réconcilier Innocent III remit la crosse archiépiscopale à Guy, so légat, évêque de Préneste.

La lettre d'Innocent III aux chanoines de Reims es du 10 janvier 1204. En la même année, le mêm pape envoya l'évêque du Mans Hamelin et Adam d Perseigne à l'abbaye de Marmoutiers. Les mœur commençant partout à se relâcher, on avait signalé même en cette abbaye, d'assez graves désordres. Le commissaires du pape y remédièrent en imposant au moines de nouveaux statuts, qui furent approuvés e

(1) *Epistolæ* Innoc. III, dans le *Recueil des Histor. de Fr.* t. XIX, p. 447.

1208 par le cardinal Paul, un des légats du Saint-Siége (1).

Une commission encore plus difficile lui fut donnée par le souverain pontife en l'année 1208. La secte des Albigeois avait fait au midi de la France des progrès considérables. Les catholiques du nord s'excitant à venir exterminer ces hérétiques, un prince doué d'une grande énergie, Raymond VI, comte de Toulouse, avait pris l'engagement de les défendre, et, avant même que la lutte fût engagée, ses troupes mercenaires inspiraient aux seigneurs catholiques un tel effroi qu'ils fatiguaient Rome de leurs plaintes, réclamant son aide secourable contre cet autre fléau de Dieu. Innocent lui fit d'abord parvenir des remontrances, puis des menaces; enfin il l'excommunia. Sur ces entrefaites, un moine de Cîteaux, légat du pape, Pierre de Castelnau, ayant tenu devant ce chef d'infidèles des propos outrageants, fut, quelques jours après, massacré par un de ses chevaliers. Ce meurtre odieux entraîna le pape à des excès de colère : n'espérant plus rien de ses menaces, il fit aussitôt prêcher une croisade dans le nord contre les hérétiques du Languedoc et leur chef redouté. Mais afin que cette croisade eût le résultat qu'il se proposait, l'anéantissement de l'hérésie, Innocent devait d'abord rendre disponibles toutes les forces du roi de France employées à sur-

(1) *Gallia Christ.*, t. XIV, col. 196.

veiller ou à combattre Jean d'Angleterre. Il envoya donc vers les deux rois ennemis les abbés de Perseigne et du Pin, les suppliant d'unir leurs armes contre l'ennemi commun, le tyran de l'Église, le meurtrier de ses ministres (1). Philippe-Auguste accepta la proposition de trêve, et, s'il ne voulut pas aller lui-même à cette croisade, il envoya du moins contre Raymond de Toulouse un grand nombre de ses chevaliers, sous les ordres du farouche Simon de Montfort. Quand on connaît ce quï suivit, tant de combats livrés avec tant de rage, tant d'incendies et de massacres, la dépopulation de la plus florissante contrée de la France exécutée sans remords, au nom de Dieu, on regrette la part prise par Adam de Perseigne aux négociations qui précédèrent une si lamentable tragédie.

Une des missions qui paraissent avoir causé le plus d'embarras à notre abbé de Perseigne, eut un beaucoup moindre théâtre que les cours de France et d'Angleterre. Il s'agissait de rétablir la discipline dans l'abbaye du Mont-Saint-Michel. L'abbé Jordan du Mont était en guerre ouverte avec ses moines, qui avaient rédigé contre leur supérieur un acte d'accusation où étaient signalés les plus graves délits, comme le pillage du trésor abbatial, la vente des bois de la communauté, la dévastation des manoirs, la confiscation des revenus attribués au prieur, au chantre, au

(1) *Recueil des Histor. de France*, t. XIX, p. 500.

sacristain, etc., etc. Qu'y avait-il de fondé dans ces griefs ? Nous l'ignorons. Dès l'année 1207, Adam avait reçu d'Innocent III l'ordre de se rendre au Mont-Saint-Michel et d'y calmer les esprits. Il fit, en 1210, avec l'évêque de Coutances et l'abbé de Savigny, une nouvelle enquête sur les faits imputés à Jordan du Mont ; mais on ne nous apprend pas quel en fut le résultat. La mort de Jordan ne mit-elle pas fin aux poursuites dirigées contre son administration ? C'est ce que l'on suppose (1).

En 1211, Adam était de retour à Marmoutiers, où il siégeait parmi les juges d'un procès pendant entre le comte Robert et le prieur de Bellesme. La même année il faisait présent aux moines de Silly de quelques dîmes accordées à ceux de Perseigne par Roger de Courtemblay. Nous le trouvons enfin en 1212 chargé par le souverain pontife de vérifier plusieurs accusations portées contre l'évêque de Séez (2). C'est le dernier acte de sa vie dont on ait conservé le souvenir. S'il vécut, comme on le suppose, jusqu'en l'année 1221, il est probable qu'il acheva sa vieillesse dans la retraite et le repos, au milieu de ses moines. Il avait assurément acquis le droit de ne les plus quitter.

S'il a beaucoup écrit et sur des sujets divers, notamment, comme le rapporte Jean de Trittenheim, sur

(1) Dom Bessin, *Concil. Normann.*, part. II, p. 369 et 370.
(2) *Gall. Christ.*, t. XIV, col. 521.

l'Écriture sainte, les seuls ouvrages qu'on ait coı de cet abbé sont des sermons et des lettres.

Il avait de son temps la réputation d'un très- sermonnaire. Jacques de Vitry nous le repı comme un digne émule de l'impétueux Foulq Neuilly : « Quand, dit-il, la mort eut enlɛ « athlète du Christ, qui avait en quelque sorte ı « le monde par ses saintes clameurs, *latı* « *sanctis*, et avait fait pénétrer au sein des té « la lumière de la vérité, on en vit beaucoup, « exemple, qui, enflammés du zèle de la c « commencèrent à prêcher et à enseigner... « ceux auxquels il fut donné d'acquérir le plus « renom, nous citerons d'abord l'abbé de Pers « de l'ordre de Cîteaux, avec plusieurs autres « les noms sont inscrits au livre de vie... (1). › une réputation qu'il a longtemps conservé moins dans son ordre. Jean de Trittenheim avant ses autres titres celui d'excellent pr teur (2).

Selon cet historien, les sermons d'Adam se div en deux livres, l'un à l'adresse de ses religieı *fratres*, l'autre à la louange des saints. Sur les ı sermons voici d'autres renseignements. Char Visch décrit un volume que montrait de son ter

(1) *Hist. Occident.*, c. IX.
(2) *Liber de Script. eccl.*, num. 343.

:te Hilarion Rancati, abbé de Sainte-Croix en Jéru-
em, et procureur général de Cîteaux en cour de
me, où on lisait, dit-il, plus de deux cents homélies
ıdam de Perseigne, sur toute matière, les fêtes, les
nts, les vertus et les vices (1). Si ce volume est
'du, tout ce qu'il contenait a peut-être été sauvé.
éophile Raynaud assure qu'étant à Rome il a vu le
nuscrit d'Hilarion Rancati, et y a retrouvé la plu-
:t des sermons faussement attribués à saint Ber-
'd (2). Il serait bien téméraire de se fier à tous les
es de Théophile Raynaud. Quoi qu'il en soit, Hippo-
e Maracci, prêtre de Lucques, a, du moins, tiré de
volume toutes les homélies qui concernent la Vierge
es a publiées sous le titre suivant : *Adæ, abbatis
rseniæ, ord. Cisterciensis, Mariale, sive de beatæ
ıriæ laudibus Sermones aurei et fragmenta nunc
imum edita;* Rome, 1652, in-16 ; et ce n'est pas
tout ce qui nous reste des sermons d'Adam : nous en
signerons d'autres.

Non pas, il est vrai, à la bibliothèque du Mans : il
ıt, en effet, regretter un volume entier de ces ser-
ns, autrefois conservé, selon Casimir Oudin, dans
bbaye de Perseigne ; ce volume n'est pas au nombre
ceux que la bibliothèque du Mans a reçus de
ıbbaye supprimée. Mais la Bibliothèque impériale

(1) De Visch, *Biblioth. scriptor. ord. Cisterc.*, p. 4.
(2) Th. Raynaud, *Opera*, t. II, p. 275.

possède en divers recueils plusieurs sermons de n abondant prédicateur : quatre dans le numéro 10, du fonds latin, sur la fête de Pâques, sur la fête saint Benoît, sur les liens de saint Pierre, sur la N vité de la Vierge (1), et trois dans le numéro 58 fonds de Navarre (aujourd'hui 17,282 du fonds lati dont le premier est sur la Pentecôte. On nous

(1) Ce manuscrit du XIV[e] siècle, qui, tout entier, est comp d'écrits d'Adam de Perseigne, ne faisait pas partie de l'an fonds du roi. Introduit à la Bibliothèque sous le règne Napoléon I[er], et alors revêtu de l'estampille impériale, il a tard été détourné de cette Bibliothèque, pour y être réinté le 20 mars 1861, par M. Bellender Ker, avocat anglais. M. I lender Ker remettait en même temps aux conservateurs d Bibliothèque une lettre singulière, écrite à un de ses pare dont un passage expliquait ainsi le détournement du volun .... « On m'a dit que vous étiez amateur de manusc « antiques. En voici un que, je ne sais par quel motif, l'emper « Napoléon avait tiré de sa bibliothèque et emporté avec lu « me le donna, avec quelques autres, le 14 juin 1815; veui « me faire le plaisir de l'accepter. » Cette lettre est signée D piez. Le témoignage de ce M. Drapiez, qui rédigea plus t à Bruxelles, avec M. Bory de Saint-Vincent les *Annales gé rales des sciences physiques*, ne doit inspirer aucune défian Cependant on s'explique mal l'empereur Napoléon I[er], 14 juin 1815, la veille de la bataille de Ligny, le jour même il rédigeait et publiait à Avesnes une proclamation deve célèbre, ayant l'esprit assez tranquille, assez inoccupé, p recevoir en son quartier-général un citoyen belge, qui n'é pas un personnage, et lui faire don de quelques manuscr Pourquoi, d'ailleurs, Napoléon avait-il distrait, non pas sa bibliothèque, qui était au Louvre, mais de la Bibliothè impériale, ce manuscrit des œuvres d'Adam de Perseigne, manuscrit du XIV[e] siècle, dont il ne pouvait rien lire et où i ne pouvait l'intéresser?

l'autres dans le numéro 312 de la bibliothèque
le de médecine de Montpellier, provenant de
(1). Le numéro 757 de la bibliothèque de
qui provient de Clairvaux, en renferme aussi
-uns (2). N'hésitons pas, d'ailleurs, à croire
le temps on en découvrira d'autres encore en
bibliothèques dont nous n'avons pas les cata-
on a dû souvent copier des sermons autrefois
.

est pas qu'à notre avis ils méritent autant d'es-
religieux cistercien du XVIIe siècle, Charles-
iel de Maldura, les admirait encore, et tous les
es lisait. C'est ce qu'il écrit à son confrère
de Visch. Nous n'aurions pas un si grand
Les sermons sont, on l'a fait judicieusement
, un genre faux, et les meilleurs n'échappent
ette critique. Or, ceux d'Adam de Perseigne
ent l'exagération même de ce faux genre. Que
ses et de comparaisons! que de jeux d'es-
subtiles facéties! Voici, par exemple, quel-
ies du sermon sur les liens de saint Pierre:
ce que rapporte l'Écriture touchant les liens
it Pierre est notre pain. Je ne dis pas toute
de pain, comme un croûton qui n'a que de
ite, ou un gâteau mollet qui n'a que de la

log. génér. des man. des départ., t. I, p. 415.
, t. III, p. 313.

« mie ; c'est un pain solide, ayant croûte et mie, qui « joint, en d'autres termes, à la superficie de l'his- « toire la substance de l'intelligence spirituelle, et « qui nous nourrit avec ce double aliment (1). » En latin comme en français, ce passage est incontestablement du plus mauvais style : nous le citons pourtant presque sans faire un choix. Tous les sermons d'Adam sont la paraphrase verbeuse d'un texte quelconque : où les pensées manquent les pointes abondent ; ce ne sont que festons travaillés avec un soin puéril. Mais ce genre de travail était alors à la mode, et, en récitant les impertinences que nous venons de traduire, Adam se faisait applaudir par ses moines. C'est son excuse. Et ses moines aussi ne seront-il pas excusés? Ils n'étaient pas, en effet, comme Charles Emmanuel de Maldura, presque contemporains de Bossuet.

Les lettres conservées d'Adam de Perseigne formeraient, si elles étaient réunies, un recueil assez important. Martène en a publié vingt-trois dans le tome I de son *Thesaurus Novus*, d'après un manuscrit de Clairvaux (2), et une vingt-quatrième dans le tome I de son

(1) « In scriptura vinculorum Petri panis noster est. Nec est quilibet panis; nec crustulum quod tantum crusta est; nec est laganum quod tantum est mica; sed est solidus panis crustam habens et micam, id est historiæ superficiem et intelligentiam spiritualem, et cibat nos utroque. » *Sermo de Vinculis S. Petri.* Man. de la Bibl. imp., n. 10,634, fol. 48.

(2) Col. 669 et suiv. Une de ces lettres, la dix-neuvième, se

nplissima collectio (1). On lit, en outre, six autres :tres d'Adam à Osmond, abbé de Mortemer, dans le emier volume des *Miscellanées* de Baluze (2). Nous ons à désigner aussi quelques lettres inédites : trente une dans le numéro 987 de la bibliothèque de :oyes, une dans le numéro 312 de la bibliothèque de École de médecine de Montpellier, et deux, à l'adresse un prélat nommé Simon, dans le numéro 10,634 de Bibliothèque impériale.

Ces lettres sont d'autres sermons. Aussi des copistes, iargés de nous transmettre les œuvres d'Adam de erseigne, ont-ils pu confondre sous le même titre ses :rmons et ses lettres (3).

Il n'eût pas lui-même désapprouvé cette confusion. crivant, en effet, une lettre très-tendre à un de ses

ouve dans la grande collection de Desponts, *Bibliothecha Max. atrum*, t. XVII, p. 257, et dans le recueil de dom Marrier, *ibliotheca Cluniacensis*, p. 127, où elle est faussement attri- iée à Odon de Cluny. Le manuscrit de Citeaux, déjà désigné, ie possède aujourd'hui la bibliothèque de l'École de médecine : Montpellier, num. 312, renferme les vingt-trois lettres impri- ées dans le *Thesaurus Novus*. Plusieurs des mêmes lettres se juvent encore en d'autres dépôts de manuscrits : à la Biblio- èque Impériale, num. 10,634 du fonds latin, et num. 58 de varre, fol. 101, ainsi que dans les num. 757 et 987 de la biblio- èque de Troyes.

1) Col. 1025.

2) Les quatre premières de ces lettres sont dans le num. 1,998 fonds latin à la Bibliothèque impériale; la cinquième dans ıum. 2,905 du même fonds.

3) Comme, par exemple, le copiste à qui nous devons le n. 58 de Navarre.

amis nommé Nicolas, il le prie de substituer lui-m
dans le préambule, le nom d'Evrard à celui de Ni
et d'envoyer la même lettre à cet Evrard, leur
commun (1). Quelquefois même il reproduit dans
lettre nouvelle de longs fragments d'une lettre pr
dente, dont il avait soigneusement gardé copie. O
trouvera donc rien d'intime dans sa correspondar
elle ne contient que des thèses, des sentences
morale ascétique, paraphrasées avec l'abondance,
pour mieux dire, le défaut de mesure qui est le pr
des prédicateurs. L'imagination, naturellement v
de l'écrivain est quelquefois heureusement inspir
mais jamais elle ne se produit simplement. Adar
peut-être lu quelque part que le style simple conv
aux lettres : « Reçois, dit-il à un ami, ce petit p
« sent, excuse la rusticité de ce discours, écri
« l'adresse des gens dont le langage affecte le
« sublime, sachant sans aucun doute que je
« suis moins inquiété de polir des mots et de sul
« liser des idées, que de remplir d'une façon qu
« conque un engagement pris (2). » Eh bien ! d
la lettre même que cette déclaration accompagne
prodigue les mots trop polis, les idées trop subtil
soit pour dire des riens, soit pour exprimer de fo
pensées, il faut qu'il fabrique à grand effort

(1) Martène, *Thes. nov.*, t. I, col. 696.
(2) Martène, *Thes. nov.*, t. I, col. 753.

périodes pleines de figures. On a déjà cité quelques phrases de son homélie épistolaire sur les vices et le luxe des femmes. Pour donner un échantillon de son style, et faire connaître à la fois les qualités qui le recommandent aussi bien que les défauts qui le déparent, nous allons traduire un fragment de la lettre qui contient cette amplification. Elle est adressée à la comtesse du Perche. Cette princesse ayant eu l'imprudence de demander un règlement de vie à notre ascète morose et déclamateur, il lui répond :

« Vous devez rejeter la vanité de ce monde périssa-« ble, vous devez mortifier cette chair amie des voluptés, « vous devez vous retrancher tout ce qui est de trop, « afin que la sainte frugalité vous adopte comme fille de « Dieu. L'esprit de vie est sobre, il est pur de toute « intempérance. Il ne vient pas habiter le cœur dont il « a vu que la frugalité s'est éloignée. Il ne s'intéresse « pas aux jeux de hasard, il n'observe pas les évolutions « des échecs avec une oisive sollicitude ; les grossières « facéties des histrions outrageraient sa chasteté. Sa « pureté divine dédaigne l'usage de ces robes longues « qui ne servent qu'à soulever la poussière et à retarder « la marche. Vanité du superflu ! Ostentation frivole ! Il « ne suffit pas d'orner ce corps immonde (*sterquilinium* « *corporis*) d'un vêtement précieux ; il faut encore atti-« rer après soi une longue traînée de poussière. Voilà « ce qu'a inventé la dépravation des cœurs pour offenser « les yeux et les narines : car ne devons-nous pas fer-« mer nos yeux, boucher nos narines et détourner notre « face, quand nous nous trouvons au milieu de ce nuage

« poudreux? Triste invention, heureusement ignorée de « nos ancêtres, qui empêche de marcher et blesse la « vue. Elle empêche, dis-je, de marcher, car l'ostenta- « tion de ces frivolités détourne le cœur de la recherche « de la vérité; elle trouble la vue, car, tandis que le « goût de cette mode efféminée pénètre par le regard dans « l'esprit des gens, elle détourne les yeux de la raison de la « contemplation des beautés célestes. Mode cruelle, qui « rassemble, qui amasse la poussière des places publi- « ques, avec un superflu de vêtement qui devrait « couvrir la nudité des pauvres! Les femmes de notre « temps n'ont pas honte de ressembler à des renards: « de même qu'une longue queue est l'ornement de ces « ignobles bêtes, ainsi nos femmes mettent leur gloire à « dérouler après elles les longs replis d'une robe traî- « nante. O combien souvent, ce qui est plus grave « encore, n'a-t-on pas pillé la maison du pauvre, dévasté « le patrimoine des veuves ou des pupilles, pour payer « ces vêtements! Car c'est ainsi que l'on pourvoit à la « dépense des somptueux bénéfices, c'est ainsi que l'on « engraisse les ventres (*saginantur ventres*) en de ma- « gnifiques festins. Qui fournit à la noblesse de notre « siècle ses mets les plus recherchés et ses meubles « de prix? Ce sont des gens qui vivent toujours dans la « dernière pauvreté. Méditez sur ces choses, ô ma « fille, etc., etc. (1). »

Il y a évidemment beaucoup trop d'affectation dans ce langage: cette série de périodes sur le luxe des femmes n'est pas moins prétentieuse et moins trai

(1) Martène, *Thes. nov.*, t. I, col 678.

nante que la queue de leurs robes. Quant aux jeux de mots sur l'outrage fait aux narines et aux yeux, ils peuvent assurément passer pour un ornement superflu. Mais telle est la rhétorique d'Adam de Perseigne.

ADELHELME.

Adelhelme, *Adalhelme*, *Adahelin*, ou *Adelin*, est compté par quelques hagiographes parmi les saints du martyrologe gallican. Quand et à quel titre fut-il admis par l'église dans ses fastes liturgiques? nous l'ignorons. Il importerait aussi de connaître exactement le lieu de sa naissance, et je regrette de n'être pas plus éclairé sur ce point. On paraît croire qu'il était du Maine. C'est une opinion que je serais fort empêché de contredire, mais encore ne peut-on rien affirmer sur les premières années de sa vie, jusqu'à son admission dans l'abbaye de Saint-Calais. Il en sortit pour aller occuper le siége épiscopal de Séez, où il fut appelé par Charles le Chauve, en 876. Telle est du moins, suivant les auteurs de l'*Histoire littéraire*

de la France (1), la date à laquelle il faut rapporter la promotion d'Adelhelme à l'évêché de Séez. Les continuateurs de Bollandus veulent qu'il ait été consacré en 811 (2), par Charlemagne, mais évidemment ils commettent une erreur : Adelhelme parle, en effet, d'un empereur Charles, auquel il témoigne une vive reconnaissance, mais il indique clairement que cet empereur est Charles le Chauve, puisqu'il lui donne pour frère Louis le Germanique. C'est donc au temps de Charles le Chauve qu'Adelhelme gouvernait l'évêché de Séez. Mais le règne de ce prince fut long et la date assignée par l'*Histoire littéraire* à la promotion d'Adelhelme est fort incertaine, comme nous allons le faire voir.

A peine Adelhelme est-il mis en possession de ce diocèse, suivant les auteurs de l'*Histoire littéraire*, que les Normands descendent dans le pays, le ravagent, en massacrent les habitants, et emmènent l'évêque captif pour le vendre au delà des mers. Entre les mains de ces barbares il souffrit, comme il nous l'apprend, toutes sortes d'outrages ; rien ne lui fut épargné, ni les injures, ni les coups, ni le froid, ni la faim (3). Après tant de disgrâces, il fut enfin rendu à son diocèse, qu'il gouverna, dit-on, jusqu'en 910. C'est à cette année 910 que l'*Histoire littéraire* fixe

(1) T. VI, p. 130.
(2) *Acta Sanctorum*, 22 aprilis.
(3) *Miracula sanctæ Opportunæ*, ch. 1.

la date de sa mort. Mais rien n'est encore moins fondé que cette conjecture. En effet, l'abbé Lebeuf nous fournit un document qui la contredit (1). Ce document est un manuscrit, qui contient un recueil de bénédictions à l'usage des évêques, dont voici le titre : *Benedictio Dominicæ primæ post natale Domini :* et à la suite : *Jubente gloriosissimo archiepiscopo domno Francone, has benedictiones Adelhelmus captivus episcopus studuit componere.* On ne doute pas que l'auteur de ce Bénédictionnaire, cet évêque captif du nom d'Adelhelme, ne soit notre évêque de Séez ; et l'on explique bien que Francon, archevêque de Rouen, son métropolitain, pouvait lui commander (*jubente Francone*) un ouvrage de ce genre. Mais, au témoignage de Mabillon (2), Francon fut appelé sur le siége de Rouen vers l'année 910, et c'est durant sa captivité (*captivus*) qu'Adelhelme rédigea le recueil dont le manuscrit nous est signalé par l'abbé Lebeuf. D'où il faut conclure que si la promotion du moine de Saint-Calais au gouvernement du diocèse de Séez eut lieu en 876, les auteurs de l'*Histoire littéraire* se trompent d'abord en le faisant enlever par les Normands dans les premières années de son épiscopat, ensuite en le faisant mourir dans le cours de l'année 910.

Ils motivent, il est vrai, leur opinion en ce qui con-

(1) *Dissertations* de l'abbé Lebeuf, t. I, p. 115.
(2) *Acta SS. ord. S. Bened.*, t. IV, p. 221.

cerne l'époque de sa captivité, par une interprétation libre de ce terme *captivus*. Il ne faut pas entendre, disent-ils, qu'Adelhelme fût prisonnier des Normands au temps même où il composa son Bénédictionnaire ; il l'avait été sans doute, mais il ne l'était plus. Et voici comment ils justifient cette assertion : « Il n'était non « plus captif lorsqu'il travaillait à ses bénédictions, « qu'il était captif ou moine de Saint-Calais lorsqu'il « mit la main à la Vie de sainte Opportune, dans « laquelle il prend ces deux qualités. » Malheureusement cette unique preuve est fondée sur un contresens. Nous voyons bien, en effet, dans le prologue des *Miracles* de sainte Opportune, légende composée par Adelhelme après son retour d'Angleterre, que cet évêque se qualifie : *Beati Karilefi monachus et servus*. Mais ce mot *servus* n'est pas ici le synonyme de *captivus*, et l'on ne saurait exactement traduire la phrase que nous venons de citer, autrement que par « moine et serviteur de Saint-Calais. » Il serait manifeste que les auteurs de l'*Histoire littéraire* ont, en cet endroit, commis une impardonnable erreur, quand nous ne lirions pas dans le même prologue (1), quelques lignes plus loin : *Sancta Opportuna et beate Karilefi* (2), *liberate pereuntem servum vestrum!* — « Sainte Opportune et saint Calais, sauvez

(1) Dans l'édition des *Acta*.
(2) Il faut lire *Karilefe*.

votre serviteur qui va périr ! » Si donc il n'y a aucune induction à tirer de ce terme *servus* à l'appui de la fable inventée par les auteurs de l'*Histoire littéraire*, s'il n'est en rien démontré que, pour avoir toujours présent le souvenir de ses infortunes, notre évêque se soit lui-même surnommé *le Captif*, il reste établi qu'il a mis la main à son Bénédictionnaire durant sa captivité, et que la dévastation de son diocèse par les Normands est un événement postérieur à l'année 910. A moins toutefois que cette année 910 ne soit pas la date exacte de la promotion de l'évêque Francon sur le siége métropolitain de Rouen. Or, on prouverait qu'il faut antidater cette promotion avec un passage de la *Vie de sainte Opportune*, écrite par Adelhelme, comme nous le savons de lui-même, après sa captivité. En effet, en cet endroit, l'auteur parle de Charles le Chauve comme s'il vivait encore, et les historiens s'accordent à faire mourir Charles le Chauve en 877. Voilà donc tout notre échafaudage qui s'écroule : cette date admise, les autres doivent être rejetées ; il faut faire monter Francon sur le siége de Rouen et faire traîner l'évêque de Séez au delà de l'Océan, dans la seconde moitié du IXe siècle. Une plus longue collation de textes serait inutile et fastidieuse. Qu'avons-nous voulu démontrer ? Rien autre chose que la contradiction de la plupart des documents qui nous sont fournis par les anciens annalistes sur les origines de notre histoire ecclésiastique. Nous ne hasarderons,

pour notre part, aucune hypothèse téméraire ni sur le jour natal, ni sur le jour funèbre d'Adelhelme : ceci seulement nous semble incontestable, c'est qu'il occupait le siége de Séez dans les dernières années du IXe siècle, ou dans les premières du Xe.

Le recueil manuscrit (1) de Bénédictions qui porte le nom d'Adelhelme est un supplément aux anciens formulaires, qui paraissent avoir été tous incomplets. Les additions de l'évêque de Séez furent adoptées par l'église de Paris. L'abbé Lebeuf parle assez au long de ce recueil : mais ce qu'il en dit n'a pas beaucoup d'intérêt.

Nous connaissons encore deux autres écrits d'Adelhelme : *la Vie* et les *Miracles de sainte Opportune.* Adelhelme ne doutait pas d'attribuer l'insigne bienveillance que lui avait témoignée Charles le Chauve à une secrète influence exercée sur l'esprit de ce prince par sainte Opportune. Durant ses jours d'épreuve il avait plus d'une fois invoqué cette vierge bienheureuse, et sa protection l'avait, pensait-il, affranchi de la servitude. Quand il fut rétabli sur son siége, il se hâta d'accomplir un engagement qu'il avait pris plusieurs fois : celui d'écrire l'histoire édifiante de sainte Opportune. Cet écrit est divisé en deux parties : dans la première, l'auteur raconte la vie de la

(1) Ce manuscrit avait été vu par Mabillon dans la bibliothèque de de Thou : il passa plus tard dans celle de Colbert et ensuite dans celle du Roi, où il fut consulté par l'abbé Lebeuf.

inte, sœur de Godegrand ou Chrodegang, évêque Séez, abbesse de Montreuil (*Monasteriolum*) (1) : ns la seconde, il parle des miracles opérés par son ercession. Surius a mis en lumière cette légende (2). édition qu'en ont donné Luc Dachery et Mabillon (3), près un manuscrit de l'église collégiale de Sainte-portune, est plus exacte et plus complète; elle a aussi publiée, avec quelques variantes, par les ntinuateurs de Bollandus (4). Il y en a une autre ition, avec une traduction française, de Nicolas sset, curé de Sainte-Opportune à Paris; Paris, 54, 1655, in-8° (5). Voici l'éloge que les auteurs l'*Histoire littéraire* font de la légende de sainte portune : « On doit dire, à la louange d'Adelhelme, qu'il ne nous reste point d'ouvrage de ce temps-là qui soit mieux écrit en tout genre. Il ne s'y est point livré, comme tant d'autres écrivains, à l'extraordinaire et au merveilleux. Il ne s'arrête, surtout dans son premier livre, qu'à des faits aussi édifiants qu'instructifs, et les rapporte avec une piété capable de faire impression sur le cœur. Tout ce qu'on peut

1) « Sagiensi urbi vicinum, quod est in saltu Algiæ situm. » *a S. Opport.*, ch. 1.
2) A la date du 22 avril.
3) *Acta sanct. ord. S. Bened.*, t. IV.
4) 22 aprilis.
5) *Vie de sainte Opportune, enrichie des antiquités de Paris de l'abbaye d'Almenesche*, par Nic. Gosset. Voir *Biblioth. storique* de Fevret de Fontette, t. I, num. 14,854.

« lui reprocher, c'est que son style est un peu diffus.
« Du reste, il est clair, agréable, aisé, naturel et assez
« pur pour le temps (1). »

ALLARD (CLAUDE).

Claude ALLARD, né à Laval, élève des écoles de La Flèche et de Paris, fut ensuite précepteur du prince de Talmont, et, pendant quelque temps, on le croit du moins, directeur des religieuses de Sainte-Croix de Poitiers (2). Il revint ensuite dans sa ville natale, où il obtint en 1634 la charge de chantre de Saint-Tugal. Il mourut en 1672 (3). Claude Allard est auteur d'un onvrage d'une importance médiocre, qui a pour titre : *Le miroir des âmes religieuses, ou la vie de très-haute et très-religieuse princesse madame Charlotte-Flandrine de Nassau, très-digne abbesse du monastère de Sainte-Croix de Poitiers;* Poitiers, Thoreau, 1653, in-4°. C'est une oraison funèbre, divisée en six livres,

(1) *Histoire littéraire de la France*, t. VI, p. 132.
(2) Ansart, *Biblioth. littér.*, p. 29.
(3) I. Boullier, *Recherches hist. sur l'égl. de la Trinité*, p. 349.

sur les mérites divers de la princesse Charlotte de Nassau, née, le 18 août 1578, de Guillaume de Nassau, prince d'Orange, et de Charlotte de Bourbon, morte et ensevelie à Poitiers, le 10 avril 1640. Claude Allard a rédigé ce livre sur des notes qui lui avaient été transmises par les religieuses de Sainte-Croix.

Fevret de Fontette attribue au même auteur l'ouvrage suivant : *Crayon des grandeurs de Saint-Antoine de Viennois ;* Paris, 1653, in-12. Le titre de ce livre porte, il est vrai, le nom de Claude Allard ; mais ce Claude Allard n'est pas notre chantre de Saint-Tugal, qui mourut en 1672 ; c'est un religieux Antonin, dont Fevret de Fontette inscrit la mort à l'année 1658 (1). Ainsi deux écrivains différents ont vécu dans le même temps, qui avaient le même nom, le même surnom, et qui étaient aussi pauvres l'un que l'autre de talent et d'esprit.

ALTON (GERVAIS).

Ansart inscrit au nombre des écrivains nés dans le Maine Gervais ALTON, curé de Coulongé et doyen rural l'Oisé, auteur d'un petit livre français, publié sous ce

(1) *Biblioth. hist. de la France,* t. I, p. 828.

titre latin : *Enchiridion, seu Manuale ad usum parochorum pro visitatione et cura infirmorum;* Le Mans, Olivier, 1654, in-16. Ce livre, qui est un commentaire du Rituel d'Emeric de La Ferté, est dédié par Gervais Alton à Philibert-Emmanuel de Beaumanoir. Il était resté dans beaucoup de mains, quand le style en avait vieilli. L'abbé Ceboy, curé de Milesse, en faisait encore, au XVIIIe siècle, le plus grand cas (1).

AMELLON (MARIN).

Les Amellon étaient seigneurs de Fatines, de Saint-Cher et de Chastillé. S'ils n'avaient pas encore au XVIe siècle une noblesse très-ancienne, on les tenait pour nobles. La branche principale de cette famille était du Mans. Il y avait une seconde branche à Sablé. A cette branche de Sablé appartenait Denis Amellon, lequel prit pour femme Marguerite Ménage, et eut d'elle Pierre Amellon, né à Sablé en 1549, cordelier observantin, tour à tour gardien des couvents de Précigné

(1) Mélanges manuscrits des Bénédictins, à l'Institut de France, t. II, fol. 61.

et de Cholet en Anjou, d'Ancenis en Bretagne, d'Ollonne en Poitou et de Cluis en Berry, qui fut, au rapport de Gilles Ménage (1), un prédicateur fameux et un des religieux les plus considérés de son ordre. La branche du Mans fournit plusieurs conseillers au présidial, entre autres Jacques Amellon, qui, le 16 avril 1655, prêta serment en cette qualité devant le parlement de Paris (2). De la même branche était un autre Amellon, conseiller à la cour des aides en l'année 1683 (3).

Marin Amellon, né au Mans, selon M. Desportes, fut élu premier échevin de cette ville en l'année 1578 (4). Il était avocat. Plus tard, en 1607, au déclin de sa vie, il avait le titre de syndic des avocats et procureurs au siége présidial du Mans.

On lui doit une table alphabétique des matières contenues dans la Coutume du Maine. Cette table a été publiée dans l'édition des Coutumes du Maine de 1607; le Mans, veuve H. Olivier, in-8. Elle a été reproduite dans l'édition des Coutumes d'Anjou conférées avec celles du Maine, par Michel de La Roche-Maillet, 1633; dans les *Coutumes du pays et comté du Maine* de Julien Bodreau, 1645, et, avec quelques additions,

(1) *Hist. de Sablé*, deuxième partie, p. 86.

(2) *Registres du conseil du parlement*, à la bibliothèque des avocats à la cour de Paris, t. LXXV, fol. 44, verso.

(3) *Remarques sur la vie de Guill. Ménage*, p. 273.

(4) Cauvin, *De l'Administration municipale dans la province du Maine*, p. 47.

dans les *Remarques* de Louis des Malicottes, 1657. Boucher d'Argis s'est trompé quand il a supposé que cette table avait été publiée pour la première fois en 1623 (1). Ansart a commis d'autres erreurs. N'ayant pas, il paraît, entre les mains l'édition des Coutumes annotée par Marin Amellon, il fait d'abord sur la date de cette édition une fausse conjecture; ensuite il dit mal à propos qu'outre sa table alphabétique Amellon a composé « un excellent commentaire » sur la Coutume du Maine (2). Ce commentaire excellent est imaginaire. Des trois opuscules attribués à Marin Amellon dans la *Biographie* annexée au *Dictionnaire Statistique de la Sarthe,* il y en a deux qui n'ont jamais existé, et le titre du troisième n'est pas exactement rapporté. Ce n'est pas, en effet, Marin Amellon qui a fait la concordance alphabétique des Coutumes d'Anjou, de Paris et du Maine. Dans l'édition de 1607, il est dit expressément : « Ami lecteur, nous avons « ajouté à la table que maître Marin Amellon... te « donne, les articles des Coutumes d'Anjou et de Paris « qui se trouvent semblables à la nôtre... » Cette addition, ou, pour mieux dire, cette conférence n'est donc pas l'ouvrage de Marin Amellon; elle est de quelque autre jurisconsulte dont le nom nous est inconnu.

(1) *Dictionn. Hist.* de Moreri, édit. de 1759.
(2) *Biblioth. litt. du Maine,* p. 32.

Il nous reste à dire sur Marin Amellon, que certains articles de procédure furent réformés à sa requête, le 16 mars 1606, par le lieutenant-général François Levayer.

De son mariage avec Marie Marais, de Laval, il avait eu au moins un fils et une fille. Son fils, Pierre Amellon, fut chanoine du Mans, promoteur de l'officialité de cette ville et archidiacre de Sablé (1). Sa fille, Renée Amellon, épousa Guillaume Rivière, assesseur au présidial du Mans (2).

AMY (PIERRE).

Nous lisons dans la *Bibliothèque Française* de La Croix du Maine : « Pierre AMY, dit *Amius*, sieur du « Pont, natif de la ville du Mans, conseiller du roi au « siége présidial et sénéchaussée du Maine, très-docte et « très-excellent poëte latin. Il n'a encore fait imprimer « ses poëmes latins, non plus que ses autres composi- « tions françaises. Il florit au Mans, cette année 1584.»

(1) Gilles Ménage, *Hist. de Sablé*, sec. part., p. 212. — Louis des Malicottes, *Remarques*, p. 145.

(2) Gilles Ménage, *Hist. de Sablé*, sec. part., p. 130.

Ce Pierre Amy, que La Monnoye nous avertit de n confondre avec un autre Pierre Amy, confrère d Rabelais au couvent des Cordeliers de Fontenay-le Comte, en latin *Amicus*, ne paraît pas avoir été u écrivain très-fécond. Hardouin Lebourdays, son neveu qui a fait le plus grand éloge de ses vertus privées affirme positivement qu'il ne rechercha pas la gloir des lettres. Voici dans quels termes il s'exprime, a sujet du *Libre Discours de l'origine des procès*, qu certaines personnes attribuaient à Pierre Amy : « J « ne puis porter le tort que les envieux font à l « mémoire de défunt M. Amy, conseiller à ce siége « mon oncle, que je nomme par honneur pour avoi « été doué de toutes les belles qualités requises en u « homme de sa condition, en ce qu'ils le font auteu « de ce mauvais ouvrage... MM. ses confrères, q « l'ont connu plus qu'homme du monde, jugent bie « le contraire. C'était corvée à lui que d'écrire.... « Plût à Dieu avoir quelqu'un de ses traits et de so « air de parler, plein d'une véhémente éloquence (1). Lebourdays publiait son *Libre Discours* deux a après la mort de Pierre Amy. Soyons persuadés, s la parole du neveu, que l'oncle parlait bien, ma qu'il écrivait peu. La Croix du Maine attribuait voloi tiers aux lettrés de sa province des ouvrages imag naires. Etienne Pasquier n'avait pu le dissuader

(1) *Libre discours de l'origine des procès*, par Hardou Lebourdays.

ıentionner au même titre, dans sa *Bibliothèque*, les ıteurs « en herbe » et les auteurs « en gerbe. » Il araît, du moins, certain que Pierre Amy n'avait ansmis en mourant à ses héritiers, aucune « composition française » jugée par eux digne d'être mise au ıur. Cependant Hardouin Lebourdays ne pouvait ›ntester qu'il eût quelquefois écrit en latin. En effet, année même qui suivit la publication de la *Bibliothèque française*, Pierre Amy faisait ou laissait imprier quelques-uns de ses poëmes latins par son ami obert Garnier. Ce sont des épîtres adressées à l'illstre tragique. Elles se trouvent devant les tragédies : *Cornélie*, de *Marc-Antoine*, d'*Hippolyte*, de *La roade* et des *Juives*. Nous citerons, pour donner ıe idée de la manière de P. Amy, les vers qui précdent *La Troade* : le tour en est poétique, et l'on n'y ouvera pas trop de gallicismes. Les voici :

Qualis virentis valle sub humida
Apis Matini (1), cum Zephyri novos
Soles recludunt, et malignis
Sidera frigoribus soluta

Almam repenti rore beant humum,
Egressa tectis, gramina plurimo
Distincta flore urgetque odoros
Suave croco violaque saltus ;

(1) .....*Calidi lucent buxeta Matini.* Lucain, *Phars.*, liv. IX, 185.

Hinc melle pinnas perlita roscido,
Illinc recenti crura thymo gravis
Decedit agris, elaboratum
Artifici ore ferens liquorem :

Talis, novenis care sororibus,
Vatique sacram qui Pataram colit,
Garnieri, opimos per recessus,
Quotquot amœnæ habuere Musæ,

Incedis, et qua rura Aganippides
Actæa lymphæ flumina dividunt,
Et qua arduis occurrit astris
Mons bifida celebratus arce ;

Hic æmulatus quæque tibi suas
Pimpleis artes muneraque explicat,
Hinc te Attico reples lepore,
Hinc Latiæ gravitate scenæ.

Utroque solers dicere pectine,
Utroque concinne agglomerans modo
Cœleste opus, stipas superbæ
Spem reliquam Astyanacta Trojæ.

Quid impotenti non facile est lyræ,
Quid-ve insolens? En te duce, te tuo
Dicere plectro ecce opacum
Tempe nemus trepidant ciere ;

Et quo canentes sedulo in otio
Tenes Camœnas, puniceis tui
Sartæ sub antris hospitales
Perpetuum meditantur umbras.

Sic de nivosis Sithonii (1) jugis
Hæmi expeditas reddidit æsculos
Errare quocumque indicasset
Threiciæ fidicen Thaliæ.

P. Amy est mort en 1608.

AMYS (PIERRE).

Nous ignorons le lieu natal de Pierre Amys, sieur du Ponceau. Son grand-père, Guillaume Amys, possédait et habitait la terre d'Olivet, près de Château-Gontier. Les gens de la Ligue ayant brûlé ce domaine, Zacharie et Salomon Amys, fils de Guillaume, se retirèrent en Bretagne, et furent l'un et l'autre conseillers au parlement de Rennes. On peut donc supposer que le fils de Salomon, Pierre Amys, naquit dans la ville où son père occupait cet emploi. Cependant nous lui consacrerons une courte notice, à cause de son origine et à cause du long séjour qu'il fit à Sablé.

Il fit d'abord profession des armes, et fut cadet au

(1) Le Mont Sithon, en Thrace. *Sithoniasque nives ;* Virgile, *Egl.* X.

régiment des gardes. Mais laissons-le parler de lui-même : « Je fus d'abord cadet au régiment des gardes, « et en cette qualité je me suis trouvé à plusieurs « siéges et à plusieurs combats. Je fus ensuite volon-« taire en l'armée qui passa en l'île de Ré pour en « chasser les Anglais. Quelques années après, M. le « cardinal de Richelieu m'ayant fait l'honneur de me « donner un drapeau dans le régiment de la marine, « qui était en ce temps-là un des meilleurs régiments « du royaume, j'y devins lieutenant. Ensuite de cet « emploi, par le désir que j'avais de voir l'Italie, « m'étant offert à M. de Servien, nommé ambassadeur « pour Rome, il me reçut si bien et me témoigna tant « de bonne volonté que son emploi d'ambassadeur de « Rome ayant été changé en celui de plénipotentiaire « à Munster pour la paix générale, je ne pus me « défendre de le suivre en Hollande et en Allemagne. « Il me fit paraître sur le grand théâtre de Munster « au delà de mon mérite, et, de mon côté, j'eus le « bonheur de réussir au delà de ce qu'on attendait « de moi..... Au retour de cette longue journée de « Munster (c'est ainsi que les Allemands appellent la « négociation de Munster), je demeurai à Paris auprè « de la personne de M. de Servien, et y demeurai jus « qu'en 1652, que je fus envoyé à Sablé pour y com « mander et comme capitaine du château et comm « lieutenant de M. de Servien, afin de maintenir, per « dant les troubles, cette place dans le service du roi

« Mais, en 1660, le fonds de la garnison ayant été « retranché, il ne me resta que la seule qualité de « capitaine du château (1). » C'est ainsi qu'en 1667 Pierre Amys racontait au public les détails de sa vie si bien employée au service de l'État. Mais il s'exprimait en d'autres termes quand il faisait de plus discrètes confidences : alors il parlait avec moins de respect de M. de Servien et s'applaudissait moins de l'avoir accompagné dans ses ambassades. C'est ce que nous apprend une lettre au chancelier Séguier. Nous publierons cette lettre, qui est encore inédite :

Monseigneur,

Quoique le silence soit une marque de respect, il est quelquefois soupçonné d'ingratitude, et je craindrais que le mien fût mal expliqué, s'il m'empêchait de vous rendre mille très-humbles grâces des appointements qu'il vous a plu de m'ordonner dans la charge de capitaine de ce château. C'est un effet de votre justice, Monseigneur, et de la plus noble partie de cette vertu, puisqu'il est vrai que du zèle et de la fidélité que j'ai toujours eus pour feu Monseigneur le surintendant et que j'aurai toute ma vie pour Messieurs ses enfants, que de la bienveillance qu'il eût pour moi et du choix qu'il en fît, que du long temps que je l'ai servi, que des importants services que je lui ai rendus dans ses négociations, dans les intrigues de la cour en un temps assez fâcheux,

(1) *Discours de la noblesse qui s'acquiert par la pourpre des Parlements de ce Royaume.* — G. Ménage, *Hist. de Sablé*, deuxième partie, p. 117.

dans ses disgrâces et dans ses affaires domestiques, il résulte un certain mérite, qui peut en quelque façon être le sujet de cette distributive laquelle ordonne des récompenses. Mais, Monseigneur, faudra-t-il que sa sœur (1) ne me soit pas si favorable, et que j'obtienne moins de celle qui doit que de celle qui donne? Les gages des neuf premières années que j'ai servi feu Monseigneur le surintendant me sont dûs; il fut dit qu'on les règlerait après dix ans de service. Ce terme est passé, Monseigneur, mais il n'est pas prescrit. C'est une vérité connue à toute sa maison que je ne les ai point reçus; et, si je n'en étais pas payé, il se trouverait qu'au lieu d'avoir avancé à son service, pendant ces neuf années, la meilleure partie de mon temps et du peu de bien que j'avais, j'aurais perdu l'un et l'autre. On ne peut pas dire que ses gratifications l'aient acquitté de cette dette, puisqu'à l'exception de mille livres qu'il m'ordonna en son ambassade de Hollande, je n'en ai reçu aucune. C'est ce qui m'oblige, Monseigneur, d'avoir recours à Votre Grandeur et d''implorer votre bonté. Ma demande, considérée en elle-même, est peu de chose; à mon regard, c'est tout : mais, de quelque façon qu'on la considère, il me semble, Monseigneur, qu'elle est très-juste et très-raisonnable, et, si vous avez agréable de me l'accorder, ce me sera un nouveau moyen pour mieux servir Monseigneur le marquis de Sablé et Monsieur son frère, en quelque emploi qu'il vous plaise de me donner, soit ici, soit ailleurs, pour leur service et pour le bien de leurs affaires. Je vous supplie donc, Monseigneur, d'agréer la très-humble prière que je vous en fais; mais je vous

(1) Isabeau Servien, mariée à Arthus de Lionne.

ıpplie aussi de me faire l'honneur de croire que, quoi ue vous ordonniez, je serai toujours, avec un très-rofond respect et une parfaite soumission.

« De votre grandeur,

« Monseigneur,

« Le très-humble et très-obéissant serviteur,

« Du Ponceau.

« Au château de Sablé, le 21 mai 1659 (1). »

Pierre Amys eut d'autres occasions d'adresser à Ser-en, à sa sœur et à ses fils le reproche d'ingratitude. nous dit bien, en effet, dans un mémoire écrit pour public, qu'il fut, en 1660, après de si longs services, ;pouillé de sa capitainerie; mais il omet de raconter ıe cette dépossession fut opérée avec beaucoup éclat, après une vaine résistance. Nous avons des nseignements à ce sujet dans une autre lettre écrite ı chancelier Séguier (2).

(1) Bibl. Nation. manuscrits de Saint-Germain-des-Prés, 709 KXIX, p. 45. *(Corresp. de Séguier.)* Une autre lettre du sieur Ponceau, écrite à peu près dans les mêmes termes, se trouve ns le tome 34 de la même collection, page 11.

(2) Voici cette lettre :

Sablé, le 14décembre 1659.

Monseigneur,

Si j'avais prévu que la jalousie et l'inimitié du sieur Du Pon-ıu, capitaine au château de cette ville, l'eût porté jusques à :hercher tous ses amis et les forcer à vous écrire des supposi-ns, je vous aurais informé de son procédé ; mais, l'ayant jugé ligne de votre entretien, je me suis tenu dans le silence, sur ,pérance de vous en dire quelque chose de vive voix au voyage

Gilles Ménage l'a connu, dit-il, très-particulièrement, et voici le portrait qu'il fait de lui : « C'était un homme « qui avait beaucoup de savoir, beaucoup d'esprit, « beaucoup de courage et beaucoup d'honneur. » Il n'en faudrait pas tant pour faire un homme accompli : il y a donc lieu de croire que l'historien ajoute « beaucoup » à la vérité. « Il mourut à Paris, poursuit Ménage,

que j'ai résolu pour vous rendre compte de mes actions et vous informer de l'état des choses qu'il vous a plu me commettre. J'espère partir à cet effet samedi prochain.

Cependant, Monseigneur, en crainte que mon silence vous donne quelques impressions des choses qui ont été écrites, je vous supplie me permettre de vous dire ce qui est passé entre le sieur Du Ponceau et moi. Sa jalousie de me voir honorer de la bienveillance de feu Monseigneur Servien lui avait fait tenter toutes choses pour y prendre ma place ; mais la connaissance qu'avait Monseigneur de son mérite lui continua seulement sa commission de capitaine. Le congé que j'ai donné à sa garnison par vos ordres, Monseigneur, lui ayant ôté la moitié de ses revenus et la crainte de se voir congédié lui-même comme personne très-inutile, l'a rendu mon ennemi déclaré ; joint quelque ressentiment de se voir privé de l'usage des meubles de la maison, dont il a disposé depuis longtemps : lesquels ayant fait inventorier et apprécier, j'ai changé Modiène, concierge, aussi, Monseigneur, par votre ordre. Depuis il a été l'asile de tous ceux avec lesquels j'ai des différends pour les intérêts de la succession et blâmant en tous lieux contre toutes les apparences mon ministère, a fait soulever des gens qui n'y auraient pas pensé ou qui auraient eu assez de respect pour ne pas me faire des injustices et des procès, comme Messieurs de Piedufour, de La... (nom illisible), de La Guindonière et autres, dont j'aurai s'il vous plaît, l'honneur de vous entretenir. L'inventaire de meubles a été fait sans lui et sans contestation ; mais celui de titres, dont il a une des clefs, n'a pu se parachever, et, au lieu d se trouver au dernier jour de la remise, il s'absenta. J'allai a château avec le sieur Bailly, procureur fiscal et greffier ; l'o

« en 1667, à la sollicitation d'un procès pour sa « noblesse, dans lequel j'ose dire que le parlement de « Paris, ou le privé conseil du roi fit à sa famille une « extrême injustice; le parlement de Paris ayant « ordonné que la succession de Salomon Amys, con- « seiller en parlement de Bretagne, son père, serait « partagée noblement, et le conseil du roi ayant déclaré « les enfants de ce conseiller de Bretagne usurpateurs « de noblesse pour avoir pris la qualité d'écuyer. « Notre Pierre Amys fit imprimer à Angers, en 1667, « au sujet de ce procès, un petit traité intitulé : *Dis- « cours de la noblesse qui s'acquiert par la pourpre « des parlements de ce royaume*, adressé à M. Voisin « de La Noiraye, maître des requêtes, intendant de la « généralité de Touraine (1). » Cet écrit est devenu rare, et il n'est pas intéressant.

demanda la clef dudit sieur Du Ponceau, qui fut refusée par sa femme audit... (illisible). Vous savez, Monseigneur, ce que je pouvais faire, mais je me contentai de lui écrire par experts et attendis la réponse jusques au quatrième jour, que je retou-nai avec les mêmes officiers, auxquels je demandai acte de la sommation que je réitérai à cette femme de délivrer la clef de son mari : sur quoi elle s'écria comme si nous eussions été des voleurs, et nous dit toutes les injures que l'on peut s'imaginer d'une femme emportée, avec des menaces que je ne saurais écrire, jusques aux coups de bâton qu'elle me promit de la part de Messieurs Boislève, ses parents. Ainsi le château, qui devrait servir d'appui et protection pour le maintien des sujets et droits de la seigneurie, est l'asile des ennemis de la maison.

DESGRASSIÈRES.

Mss. de Saint-Germain, num. 709, t. XXIX.

(1) *Hist. de Sablé*, deux. part., p. 176.

ANGER (JACQUES).

Jacques ANGER, né à Château-du-Loir en 1605, fit de brillantes études au collége de La Flèche, et obtint la cure de Chargé, ou Sargé, près le Mans, aussitôt qu'il eut achevé son séminaire. Nous ne connaissons de lui qu'une épigramme latine à la louange de Jean Maan et de Victor Le Bouthillier, archevêque de Tours, qui se trouve en tête du livre de Maan intitulé: *Sancta et metropolitana ecclesia Turonensis*. Ce livre n'eut qu'une édition, en 1667. Jacques Anger vivait donc encore en 1667, et il était encore curé de Sargé, car c'est le titre qu'il joint à son nom. Ses vers sont, d'ailleurs, médiocres.

ARCHAMBAULT (......)

Nous trouvons dans la *Bibliothèque* d'Ansart une courte notice sur la demoiselle ARCHAMBAULT, de Laval, auteur d'un écrit qui porte ce titre : *Dissertation: lequel de l'homme ou de la femme est le plus capable*

de constance, ou la cause des dames soutenue contre MM. L. L. R.; Paris, Pissot, 1750, in-12. Suivant M. Desportes, cette dissertation avait été publiée d'abord dans le *Mercure de France.* Nous ne la rechercherons pas : il suffit de signaler l'existence de ces déclamations fades, où l'on ne peut rien remarquer que les écarts du mauvais goût.

ARCHANGE (NICOLAS).

Nicolas ARCHANGE, religieux capucin de Laval, n'a pas trouvé place dans la Bibliothèque des écrivains de son ordre, bien qu'il soit auteur de l'opuscule suivant: *Oraison funèbre de la marquise de Thianges, prononcée dans l'église de Vieillevigne, le 4 septembre* 1686 ; Tours, 1686, in-4°. C'est un ouvrage qu'on ne retrouve plus.

ARTICUS ALBULEI (J.).

Nous lisons dans la *Bibliothèque littéraire* d'Ansart :

« Aucun historien ne parle de cet auteur, qui nous « a procuré une nouvelle édition latine des œuvres de « saint Athanase. L'épître, adressée à M. Guillaume « de Marillac, chevalier, conseiller d'État, contrôleur « général et surintendant des finances, est ainsi sous- « crite : J. Articus Albulei, *Cenomanus*. Ce Manceau « nous apprend, dans sa préface, qu'après avoir lu et « corrigé exactement les divers traités de ce saint « Père, il mit en marge ses remarques et les citations « de l'Écriture, qu'il ajouta à ce recueil tout ce qui « compose le cinquième tome, et que Michel Sonnius, « ayant eu avis de ces changements et additions, lui « proposa d'imprimer cette nouvelle édition : à quoi il « consentit d'autant plus volontiers, qu'il y trouvait « l'occasion de servir les lettres et d'offrir un hom- « mage public à M. de Marillac. L'épître est du 1er « octobre 1571 ; mais l'ouvrage ne parut que l'année « suivante. Outre les additions dont nous avons parlé, « l'édition d'Artic est augmentée de la vie de saint « Athanase par Rufin, Socrate, Sozomène et Théo- « doret, de celle de saint Antoine par saint Athanase,

« de la lettre de ce docteur à Ammon, traduite par « Jean Coutrier et de cinq dialogues sur la Tri- « nité (1). » Tels sont les termes d'Ansart. Nous ajouterons à cette notice quelques observations.

Dom Liron, pour donner un nom français à l'éditeur des *Œuvres* d'Athanase, l'appelle *Artice d'Auboul* (2). Nous ne pouvons nous y opposer ; nous faisons, toutefois, remarquer qu'on ne connaît aucun saint du nom d'*Artice,* et nous n'apprenons pas, d'ailleurs, qu'aucune famille, aucun lieu du Maine, ait jamais porté le nom d'*Auboul.* Il s'agit peut-être ici d'avoir recours à une interprétation anagrammatique.

L'édition des *Œuvres* d'Athanase, publiée par Sonnius en 1572, suivant Ansart, ne se rencontre dans aucune des bibliothèques où nous l'avons recherchée ; mais nous en pouvons signaler une autre qui, publiée par le même libraire en 1581, est tout à fait semblable à celle dont Ansart nous donne la description. On y trouve et l'épître de l'éditeur à Guillaume de Marillac, et les additions qui composent la cinquième partie, ou le cinquième tome de l'ouvrage (3), et les versions de Jean Coutrier. Or, il n'y a pas lieu de supposer que cette édition est celle de 1572 avec

(1) Ansart, *Bibl. litt. du Maine*, page 46.
(2) Bibl. Imp. Cartons de dom Housseau ; carton xxx.
(3) M. Desportes suppose à tort que ces éditions des *Œuvres* d'Athanase forment cinq volumes ; elles ne forment qu'un volume, divisé en cinq tomes.

un nouveau titre, car on lit à la fin du volume : « *Typis cudebat J. Charron, calcographus, anno Dom.* 1581, *calendis Januarii.* »

ASSELINE (NICOLAS).

L'abbé Nicolas ASSELINE, curé d'Evron, est auteur d'une *Table géographique et topographique des noms latins et français des provinces, villes, bourgs, mentionnés dans le Bréviaire du Mans ;* Le Mans, 1773, in-12. Cet ouvrage n'a pas été inutile à Lepaige. Ansart devait nous faire connaître l'abbé Asseline, qui était un de ses contemporains ; mais il a négligé de lui consacrer une notice.

AUBERT (JEAN).

On lit dans La Croix du Maine : « Jean AUBERT,
« sieur de La Morelière, natif du pays et comté du

« Maine. Ce seigneur de La Morelière est l'un des « plus renommés avocats de tout le siége présidial du « Mans ; et quand je dirai de tout le Maine, je n'avan- « cerai rien en cela pour sa gloire qu'il n'en mérite « encore plus : car, si l'on veut regarder combien il « est docte et profond en la jurisprudence, et surtout « bien façonné et appris aux consultations, l'on me « confessera que même les voisins du Maine, soit « d'Anjou, Touraine et autres lieux, s'adressent à lui « en ce cas, pour recevoir son avis avant qu'entre- « prendre des procès et autres affaires de semblable « conséquence. Il n'a encore fait imprimer aucune de « ses œuvres, et, toutefois, j'ai bonne connaissance « qu'il a fait plusieurs doctes et bien curieuses Obser- « vations sur le droit et encore sur les Coutumes du « Maine. Il florit au Mans, cette année 1584, âgé de « plus de cinquante ans. »

Sur la foi de cette indication, Ansart (1) a placé le sieur de La Morelière parmi les écrivains du Maine. Elle nous est suspecte ; il ne nous est pas bien prouvé que Jean Aubert ait jamais écrit quoi que ce soit sur le droit ou les Coutumes du Maine. Une note de Menage, recueillie par Ansart, nous apprend qu'il avait épousé Anne Le Peletier, fille de Victeur Le Peletier.

(1) *Biblioth. litt.*, au mot *Aubert.*

AUBERT (JACQUES), poëte.

Jacques AUBERT, né à Saint-Calais, mourut Mans, au témoignage d'Ansart, dans les derni années du XVIIe siècle. Il devait être alors fort av en âge, car il avait étudié, au collége du Mans, Jean Portier de Nevers, et dans l'édition des trag latines de cet illustre professeur, publiée au M chez François Olivier, en l'année 1619, nous t vons une ode latine qui lui est adressée par ce Jac Aubert (*Jacobus* Aubert *Charilephiensis*). C'est, d leurs, tout ce que nous connaissons de lui. N ignorons même quelle fut sa profession.

AUBERT (NOEL).

Esprit original, mais léger, téméraire, incapabl repos, Noël AUBERT, sieur de Versé, prit une part active aux controverses religieuses du XVIIe siècl

ses brusques changements d'opinion ne causèrent pas moins de scandale que la violence de ses discours.

Il était du Mans et fit ses premières études dans cette ville, chez les pères de l'Oratoire. Ayant ensuite fréquenté l'Université de Paris, il y fut reçu docteur en la Faculté de médecine. Mais il ne devait pas exercer longtemps l'art d'Esculape. Né dans la religion catholique, Noël Aubert en observa les pratiques jusqu'à l'âge où il crut entendre cette voix intérieure qui propose des doutes à la conscience et l'invite à délibérer. Conduit alors à l'examen du principal mystère de la théologie chrétienne, la consubstantialité des trois personnes divines, il ne tarda pas, dit-il, à conclure que trois personnes sont nécessairement trois substances: conclusion déjà formulée par Sabellius et reproduite par Socin. Ce fut là, comme il nous l'apprend lui-même (1), ce qui le détourna de la voie fréquentée par les docteurs orthodoxes. Logicien exercé, et, par tempérament, libre penseur, il trouva sans difficulté de nombreux arguments contre la thèse traditionnelle, et dès lors il n'hésita pas à la rejeter.

En ce temps-là c'était une affaire très-grave que de se trouver en désaccord avec l'Église sur quelque point du dogme, et l'on se croyait obligé de déclarer tout haut ces sentiments particuliers que, de nos jours, on garde pour soi-même, sans éprouver le besoin

(1) *L'Anti-Socinien*, p. 11.

de les soumettre à l'épreuve du jugement public. Il fallait être d'une religion quelconque, et contracter un engagement solennel avec telle ou telle des sectes belligérantes. Or, il ne semblait plus possible à Noël Aubert de demeurer parmi les catholiques, dès qu'il se sentait complice des opinions de Socin sur le mystère de la Trinité : il abjura donc le catholicisme, et, comme un acte de cette nature pouvait avoir pour lui de fâcheuses conséquences (1), il passa la frontière et choisit pour retraite la ville d'Amsterdam. Il y demeura longtemps chez les Elzevir, avec Christophe Sand, le fils, alors correcteur d'imprimerie, qui l'engagea plus avant dans le parti de Socin.

Aubert publia d'abord une traduction latine de l'*Histoire critique de l'Ancien Testament*. Elle parut à Amsterdam, en 1683, in-4°. Il voulut ensuite tirer quelque chose de son propre fonds et se faire compter au nombre des docteurs. Dans ce dessein, il rédigea son manifeste sous ce titre : *Réponse au traité de M. Bossuet touchant la communion sous les deux espèces;* Cologne, P. Marteau, 1685, in-12. C'est un livre écrit avec peu de mesure, mais qui se recommande par certaines qualités littéraires : la phrase d'Aubert n'est pas moins correcte qu'animée ; elle exprime facilement, avec énergie et précision, tout ce qu'elle doit exprimer. La *Réponse au traité de*

(1) On voulut, dit-il, attenter à sa liberté et même à sa vie. Avertissement en tête de *L'Avocat des Protestants.*

r. *Bossuet* fut bien accueillie dans quelques églises ;formées, et l'auteur dut sans doute au succès de son uvrage l'honneur d'être admis au nombre des minis- res de la nouvelle religion. Cependant les gens de oût, qui sont toujours modérés et politiques, furent oin d'approuver le ton de cette controverse. Dans sa éponse à Jurieu sur la question des espèces, Bossuet 'était montré « fort délicat, fort adroit, et, en même : temps, fort honnête (1) : » pourquoi donc un homme ans titres et sans autorité, un prosélyte de la veille, enait-il, n'y ayant pas été convié, prendre part à de i graves débats et les troubler par l'emportement de es discours ? Le conseil suprême de la secte avait hargé Daniel de Larroque de répliquer à l'évêque de leaux, et cette réplique venait de paraître : la pré- omptueuse ardeur du socinien d'Amsterdam allait out compromettre. Telle fut l'opinion de Jurieu et elle de Bayle, alors ami de Jurieu, qui s'exprimèrent rès-librement sur le compte d'Aubert. Bayle alla usqu'à le dénoncer à ses correspondants de Genève omme un auteur famélique, n'ayant « aucune reli- gion, » et en conséquence « écrivant aussi bien le pour que le contre (2). » C'est une accusation qui e sera jamais complétement justifiée, et, quoi qu'il dvienne, à la date du 9 janvier 1684 Aubert n'avait ncore offert aucun prétexte à des imputations de cette

(1) Bayle, *Lettres à sa famille;* Lettre 89.
(2) *Id.*, *Ibid.;* Lettre 96.

nature. C'était un homme indocile, turbulent, ı de bonne foi.

Nous venons de le voir, aussitôt qu'Aubert ne s' plus trouvé d'accord avec des théologiens catholiq il s'était empressé de déclarer son hétérodoxie : i tarda pas à témoigner, au sein même de l'église c niste, que son esprit naturellement rebelle ne poı accepter aucune règle, aucune contrainte. A la fiı xvııe siècle, il y avait, chez les protestants, une gr tolérance ; ils répudiaient, d'un commun ac(les maximes et les pratiques terroristes de leurs miers docteurs, et laissaient presque un libre cours opinions individuelles. Cependant quelques hom qui avaient une supériorité reconnue de savoi de talent, n'aimaient pas la contradiction. D nombre était le dictateur de l'église de Rotterdan fier et véhément Jurieu. Il avait écrit contre les é de la liberté quelques pages, où certains héréti n'étaient guère mieux traités que dans les libelle inquisiteurs romains. C'était Gracchus déclaı contre la sédition ! Aubert, nullement effrayé pai menaces de Jurieu, entreprit de le réfuter. Cette tation a pour titre : *Le protestant pacifique, ou T de la paix de l'Église, contre M. Jurieu,* par] de La Guitonière ; Amsterdam, G. Taxor, 1684, in Quelle est, suivant Aubert de Versé, la première dition de la paix ? C'est la tolérance absolue. E toutes les opinions nées et à naître le choix appar

aux consciences, et aucun pouvoir, ecclésiastique ou civil, n'a le droit d'imposer aux consciences ce qu'elles ne veulent pas accepter. Voici comment l'adversaire de Jurieu montre que le gouvernement civil doit être indifférent en matière de religion :

« Je ne ferai pas de longs discours pour prouver « qu'on doit tolérer dans la société civile toutes sortes « d'hérétiques. Cela est trop clair par la raison et par « la foi. Par la raison, car chacun est libre et maître « de ses propres sentiments. Il n'y a que Dieu seul qui « puisse régner sur les esprits. Comme je n'ai aucun « droit de forcer les autres à avoir mes sentiments, « personne n'a aussi le droit de me forcer à prendre « les siens. La religion est une obéissance volontaire « et un sacrifice du cœur : les hommes n'y peuvent « rien prétendre ; autrement la société ne deviendra « qu'une multitude d'ennemis armés, toujours aux « mains et aux couteaux les uns contre les autres. A « la vérité, les princes et les magistrats sont les pro- « tecteurs des sociétés ; Dieu leur a donné l'épée pour « les défendre : mais toute leur autorité ne va que « jusques à faire observer les lois qui les soutiennent « et punir les crimes qui les violent. »

Ce sont là de bonnes sentences. Elles ont pour commentaire un volume écrit avec beaucoup de verve, qui dut causer à Jurieu d'assez grands déplaisirs. Bayle, qui était alors dans les meilleurs termes avec Jurieu, ne put se défendre d'approuver au moins quelques par-

ties de ce volume : « Il faut avouer, » écrivit-il à L'Enfant, qu'il y a de « l'esprit en bien des endroits (1). » Quant à Jurieu, « le plus emporté de tous les « hommes (2), » qu'avaient pu mettre en feu les objections graves et mesurées du tendre Nicole, un homme de ce caractère n'était pas fait pour endurer patiemment les réprimandes acerbes et parfois arrogantes d'un libelliste de son parti. Avant, toutefois, de descendre jusqu'à lui, Jurieu se contenta d'exercer une plus facile vengeance. Comme il avait la haute influence dans tous les consistoires calvinistes de la Hollande, et tenait presque asservis à sa ferme volonté les nouveaux, les anciens et les diacres de toutes les compagnies,

Du tyran soupçonneux pâles adulateurs (3),

il fit déposer une plainte au consistoire d'Amsterdam contre le ministre socinien, et celui-ci fut suspendu de ses fonctions.

Jusqu'alors Aubert vivait assez misérablement du produit de son ministère : dès qu'il en fut dépouillé, il se fit recevoir bourgeois d'Amsterdam et obtint un diplôme d'agrégation au collége de médecine de cette ville. En même temps, il fut employé par l'éditeur des *Nouvelles solides et choisies*, et concourut à la

(1) Bayle, *Lettres choisies ;* Lettre 42.
(2) *Id.*, *Lettres à sa famille ;* Lettre 127.
(3) *Id.*, *Ibid. ;* Lettre 114.

rédaction de cette feuille. Mais ces occupations paisibles ne pouvaient satisfaire un esprit ardent et tumultueux comme le sien. Après avoir eu la gloire d'offenser Bossuet et Jurieu, il entreprit de renverser une autre idole, René Descartes.

On avait dit avant lui, mais sans justifier ce propos, que Spinosa ne devait pas être distingué des autres cartésiens, et que, nonobstant toutes les dissimulations, tous les subterfuges, partant les uns et les autres d'un principe commun, ils étaient condamnés les uns et les autres par l'inflexible logique à l'aveu des mêmes conclusions. Aubert trouva dans ce propos mal fondé la matière de deux réquisitoires, et les publia dans un même volume, à Amsterdam, chez Jean Crelle, en 1684 (1), in-8°. L'un est en français sous ce titre: *L'impie convaincu, ou dissertation contre Spinosa*; l'autre, en latin, est intitulé: *Authoris Epistola ad amicum N. de Spinosianæ impietatis origine.* L'ensemble de ces deux pièces est un recueil d'apostrophes injurieuses à l'adresse des nouveaux philosophes. La thèse de Spinosa est, on le sait, que la définition de la substance équivaut à celle de l'étendue, et que, l'étendue sans limites étant la substance infinie, cette substance est l'universel par excellence qui seul doit recevoir le nom de Dieu. On peut lui répondre, avec les théologiens, qu'il n'est pas permis de confondre en

(1) Quelques exemplaires portent la date de 1685.

nature l'éternel Créateur avec les êtres créés dans le temps, produits de rien, et nés pour mourir : avec les philosophes, que la substance est le nom commun, sans être l'essence commune de toutes les choses subsistantes, et que, pour être régies par une même loi, ces choses n'en sont pas moins des existences individuellement déterminées. Eh bien ! ni l'une ni l'autre de ces réponses n'est celle d'Aubert. Quand il prétend donner à d'autres une leçon de logique, il ne tire de son esprit mal réglé que des hypothèses discordantes. Ainsi, d'une part, il admet une matière éternelle, de l'autre un Dieu matériel, et suppose ensuite que ces deux substances se partagent l'étendue. Telle est son étrange doctrine, et il la développe, sans épargner les gros mots à ses adversaires, avec une assurance que rien ne semble pouvoir troubler. Bayle, qui a critiqué ce livre d'Aubert, l'a fort maltraité. Assurément il en avait le droit : mais il n'a pas fait remarquer que la doctrine de ce livre est un manichéisme grossier.

Aubert ne dut pas en recueillir d'abondants profits. C'est pour cela sans doute qu'il prit le parti de faire des traductions. Il traduisit en français les *Acta eruditorum*, publiés à Leipsig en 1682. Cette version française parut à La Haye, en 1685, en 2 vol. in-12. Dans le même temps il traduisit du latin, avec un collaborateur dont le nom nous est inconnu, l'*Histoire du Papisme* de Jean-Henri Heiddeger, professeur à Zurich : *Histoire du Papisme, ou Abrégé de l'histoire*

de l'Église romaine depuis sa naissance jusqu'à Innocent XI; Amsterdam, Westein, 1685, 2 vol. in-12. Mais si grandes que fussent les difficultés de sa vie, Aubert ne pouvait longtemps se consacrer tout entier à ces travaux modestes, et il eut bientôt repris son essor.

L'humeur despotique de Jurieu et ses doctrines peu libérales avaient offensé beaucoup de ses anciens amis: même parmi les pasteurs de l'église de Hollande, quelques-uns s'étaient déjà décidés à secouer le joug de cet homme superbe. Ainsi, jugeant les circonstances favorables pour une nouvelle agression, Aubert s'empressa d'en profiter et publia : *le Nouveau Visionnaire de Rotterdam, ou examen des paralléles mystiques de M. Jurieu*, sous le pseudonyme de Théognoste de Bérée; Cologne, 1686, in-12. On sait qu'Aubert était incapable d'observer ce qu'on appelle les convenances littéraires : on suppose donc qu'il ne traita pas Jurieu, dans ce nouvel écrit, avec beaucoup de ménagements.

En effet il y fut à ce point ironique et offensant, que Bayle, qui connaissait assurément les mauvais côtés de Jurieu, fut indigné de le voir attaqué de telle sorte. Or nous avons lieu de croire que l'opinion de Bayle sur le *Nouveau Visionnaire* fut, même à Rotterdam, presque l'opinion publique. Ce qui nous le prouve, c'est qu'ayant fait cet éclat le fécond libelliste changea lui-même presque aussitôt de langage. S'é-

tant en effet retourné vers les catholiques, il publia, vers le même temps, contre Nicole : *L'avocat des protestants, ou Traité du schisme, par le sieur A. D. V.*; Amsterdam, Mortier, 1686, in-12 ; pamphlet écrit avec plus de mesure, où, pour désavouer, comme il semble, Théognoste de Bérée et Léon de La Guitonière, Aubert de Versé rend un hommage tardif au savoir, au talent de Jurieu. Il ne paraît pas, toutefois, qu'il se fût personnellement rapproché de lui. Dans les sectes, comme dans tous les partis, l'adversaire dont on s'éloigne le plus est ordinairement celui avec lequel on est le moins en désaccord. C'est pourquoi nous supposons qu'Aubert modifia, quant à Jurieu, le ton de ses discours par condescendance pour le public offensé.

Les choses en étaient là, semblant s'apaiser, quand parut un *Factum* anonyme, où Noël Aubert, sieur de Versé, était dénoncé à tous les rois, à tous les peuples de l'Europe, comme un abominable fauteur de discordes civiles, un professeur de scandaleuses impiétés, un homme qui, par ses livres et ses mœurs, avait mérité d'être mis aux mains du bourreau, ou, pour le moins, chassé de toutes les terres habitées. Quel était l'auteur, ou, du moins, l'éditeur de ce factum violent, déraisonnable et même obscène? On l'apprit bientôt : c'était Jurieu lui-même. Aubert ne pouvait manquer de lui répondre. Cette réponse, qui porte la date du 3 janvier 1687, ne se fit pas attendre. Elle a pour titre : *Manifeste contre l'auteur anonyme d'un libelle inti-*

tulé : Factum pour demander justice aux puissances contre Noël Aubert, dit de Versé ; 1687, in-4°. Il faut bien le dire, Jurieu ne retira pas grand honneur de cette affaire : signalé comme un monstre de perversité, Aubert se justifia devant le public, ou à peu près, et, d'autre part, il traita son dénonciateur de manière à le faire repentir de son entreprise. Quand Bayle, qui trop longtemps avait été le défenseur et l'ami de Jurieu, fut à son tour obligé de se défendre contre ses calomnies, il justifia même le sieur de Versé, cet ardent libelliste qu'il avait autrefois si durement condamné (1). Il dit, en effet, de Jurieu dans sa *Cabale chimérique:* « On le fera souvenir du factum qu'il a « publié contre Aubert de Versé, si plein de saletés « qu'à peine y a-t-il de prostituée qui pût les lire sans « rougir. Tout le monde a été scandalisé qu'un « ministre, en cela moins scrupuleux qu'un orateur « païen, ait voulu fouiller dans de telles ordures, les « faire venir de France à grands frais, les copier, les « mettre en ordre, les corriger sur l'épreuve de l'im- « primeur et les distribuer partout. On en était d'au- « tant plus scandalisé qu'on savait bien qu'il n'était « poussé à cela que par un ressentiment personnel, à « cause que cet homme médisait de lui, mais principa- « lement à cause qu'il avait été le premier qui avait « relevé dans un écrit public l'absurdité et pitoyable

(1) *Lettres choisies* de M. Bayle, lettre 67.

« contradiction où M. Jurieu était tombé, en se mê-
« lant d'écrire sur les persécutions de religion, et que
« tout fraîchement il avait publié un livre sous le
« titre de *Nouveau Visionnaire de Rotterdam*, où il
« l'avait désolé. Cette connaissance du vrai motif et
« l'horreur publique contre ce factum furent cause
« qu'on n'eut point de pitié de le voir échouer miséra-
« blement dans cette entreprise. De Versé le foudroya
« par un autre factum où il mit son nom, se montrant
« plus assuré que son délateur, qui avait caché le
« sien (1). » C'est un témoignage considérable en faveur de Noël Aubert. Il importe d'autant plus de le recueillir et de le mettre en pleine lumière que peu de gens ont témoigné pour lui. Aux uns son ennemi redoutable inspirait trop de terreur; aux autres il inspirait lui-même trop peu d'estime.

A la même date, Aubert publia : *Le Tombeau du Socinianisme, ou Nouvelle méthode d'expliquer le mystère de la trinité;* Francfort, 1687, in-12; une réimpression du *Nouveau Visionnaire* est jointe à cet ouvrage. La même année vit encore paraître : *Traité de la liberté de conscience, ou De l'autorité des souverains sur la religion des peuples, par L. D. L. G.* (Léon de la Guitonnière, c'est-à-dire Noël Aubert de Versé); Cologne, P. Marteau, 1687, in-12. Aubert triomphait, et abusait même un peu de son triomphe.

(1) *La Cabale chimérique*, ch. 4.

Tandis que Jurieu rassemblait ses fidèles et cherchait à se consoler dans leur compagnie de l'échec que venait de subir son orgueil, Aubert quittait Amsterdam, arrivait, la tête haute, dans les quartiers de son adversaire, se faisait admettre dans les meilleures compagnies de la ville et défiait insolemment la persécution. C'est ce que Bayle raconte en des termes plus pittoresques, lorsqu'il dit : « Il est ensuite venu le braver « jusques sur son fumier, à Rotterdam, passant et « repassant, y séjournant et se produisant par« tout (1). »

Il en était là, quand tout à coup on le vit changer de langage et de tenue. Quel événement était venu l'atteindre au milieu de son succès et porter le trouble dans ses résolutions ? on l'ignore. Nous soupçonnons qu'après s'être engagé fort loin, il redouta les ressentiments qu'il avait provoqués, et crut devoir prendre la retraite tandis que les voies étaient encore libres. Il n'y avait pas, en effet, beaucoup de sûreté dans les villes de la Hollande pour un ennemi déclaré de Jurieu. Celui-ci ne manquait pas de partisans fanatiques et l'un d'eux pouvait le venger. Cependant la malveillance ne manqua pas d'attribuer à d'autres causes le changement qu'elle remarqua bientôt dans la conduite d'Aubert. M. Weiss (2) et après

(1) Bayle, *La Cabale*, ibid.
(2) *Biographie universelle.*

lui M. Desportes (1), attribuent à Noël Aubert *Les Trophées de Port-Royal renversés;* Amsterdam, 1688, in-12. Cette attribution est erronée. L'auteur des *Trophées* s'exprime ainsi dans la préface de ce livre : « Il y a quatre ou cinq ans que l'auteur ano-« nyme qui répondit en Hollande au traité de M. Bos-« suet... touchant la communion sous une seule « espèce, promit dans sa préface de nous faire part « bientôt d'un ouvrage de sa façon, contenant la « réfutation des preuves que MM. Arnauld et Nicole « ont apportées, pour justifier que l'Église des six « premiers siècles a cru la présence réelle et la trans-« substantiation... Cependant le public ne voit pas « encore l'exécution d'une si belle promesse, quelque « impatience qu'il ait de la voir. C'est là ce qui me « fait croire qu'il y a quelques raisons fortes qui « arrêtent cet auteur au milieu de sa course, et c'est « ce qui m'oblige aussi à hasarder l'édition des « remarques que j'ai faites il y a près de douze ans. » C'est bien Noël Aubert qui répondait en 1683 au *Traité* de Bossuet; c'est bien lui qui, dans la préface de cette réponse, prenait l'engagement de renverser bientôt les « trophées imaginaires » de Port-Royal; mais, en l'année 1688, il avait d'autres soins : il négociait son retour en France, et préparait sa conversion.

(1) *Bibliographie du Maine.*

L'occasion était favorable. Le ministre Chateauneuf et le P. de La Chaise lui-même firent bon accueil aux ouvertures d'Aubert, et il obtint bientôt une lettre de cachet qui lui permit de rentrer dans sa patrie. Il n'en profita pas sur-le-champ. Il fit d'abord un voyage en Angleterre, au mois de juillet de l'année 1688, pour aller terminer quelques démêlés avec une réfugiée protestante, Mademoiselle Cabaret, mère de sa femme. Cette affaire, qu'il ne termina pas heureusement, le retint un an encore sur la terre infidèle (1). Enfin, vers le milieu de l'année 1689, Aubert vint à Paris, et n'eut rien de plus pressé que de solliciter son admission au sein de l'Église catholique.

Comme il s'était signalé chez les protestants par l'intempérance de ses déclamations, et qu'il avait été, dans ce parti, l'un des chefs de la plus turbulente milice, on mit quelques difficultés à recevoir sa rétractation pour lui donner plus d'éclat. L'abbé d'Aquin, agent général du clergé de France, l'archevêque de Paris, et l'évêque d'Agen, Mascaron, qui avait autrefois compté Noël Aubert parmi ses élèves, lorsqu'il professait la rhétorique au collége du Mans, s'employèrent en sa faveur et firent d'actives démarches pour obtenir sa réintégration. Elle lui fut accordée avant la fin de l'année 1689 (2), avec une pension modique ; mais il lui fut imposé, comme pénitence,

(1) *L'Anti-Socinien*, p. 322 et suiv.

(2) Ellies Dupin, *Auteurs ecclésiastiques du* XVIIe *siècle*, t. II.

d'écrire et de publier un ouvrage qui devait contenir le désaveu de ses anciennes erreurs. C'est pour obéir à cet ordre qu'il publia d'abord : *La véritable clef de l'Apocalypse, ouvrage où, en réfutant les systèmes qu'on a bâtis dessus jusqu'ici, l'on indique la véritable, et où l'on découvre en particulier l'illusion des prédictions de J. F. P. D. R.* (Jurieu, faux prophète de Rotterdam); Cologne, 1690, in-12. Quelques années après parut : *L'Anti-Socinien, ou Nouvelle apologie de la foi catholique contre les Sociniens et les Calvinistes*, Paris, Mazuel, 1692, in-12. Ce livre est un acte de pénitence fait à deux genoux : de l'ancien homme il ne reste qu'une chose, cette violence de langage que n'avaient pas toujours approuvée les calvinistes les plus résolus. Enfin il offrit un dernier gage de sa soumission dans l'ouvrage suivant : *La clef de l'Apocalypse de saint Jean, ou Histoire de l'Église chrétienne sous la quatrième monarchie;* ouvrage dédié au pape, qui fut publié à Paris, en 1703, chez Daniel Hortemels, en 2 vol. in-8.

Noël Aubert, sieur de Versé, mourut à Paris en 1741, sur la paroisse de Saint-Benoît. Il menait encore la vie la plus agitée, et, comme il s'exprimait sur toutes choses avec beaucoup trop de liberté, bien des gens refusaient de croire à la sincérité de son retour parmi les catholiques. A notre avis sa conversion était sincère, sans être complète. Telles sont presque toutes les conversions. Les hommes que les circons-

ınces ne font jamais varier sont rares. Il faut onc toujours exprimer avec modération l'opinion ue l'on a, puisqu'on n'est pas certain de l'avoir oujours. Quant aux gens qui n'observent pas cette ègle, il y en a de deux espèces. Les uns sont par ature indociles, querelleurs, et se précipitent d'un xtrême à l'autre par goût pour l'éclat et le scan-ale; leur intempérance est de la maladie : les autres ont tout simplement des misérables, qui, scep-ques et riant de tout dans le particulier, poussent en ublic des clameurs pour satisfaire les rancunes de qui es paye. Noël Aubert n'était pas de ces derniers, puis-u'il a toujours vécu dans l'indigence. Nous n'excusons as sa conduite ; nous avons trop de raisons pour ne as l'excuser : nous l'expliquons comme elle nous emble devoir être expliquée.

M. Weiss a mentionné, dans la *Biographie uni-erselle,* les titres de quelques ouvrages qui sont im-roprement attribués à Noël Aubert de Versé : à cette ste nous ajouterons : *Histoire abrégée de la naissance t des progrès du Kouakerisme;* Cologne, 1692, 1-12.

AUBERT (Jacques), médecin.

On lit dans la *Bibliothèque française* de La Croi
du Maine, à la lettre A : « Aubert, natif du pay
« du Maine, médecin à Lausanne, l'an 1570. Il a écri
« quelques traités de médecine, imprimés à Lausanne
« chez François Le Preux. » Plus loin, à la lettre J
La Croix du Maine publie la notice suivante : « Jacque
« Aubert, médecin vendômois. Il a écrit des Nature
« et Complexions des hommes et d'une chacune part
« d'iceux et aussi des signes par lesquels on peu
« discerner la diversité d'icelles, imprimé à Paris
« chez la veuve de Pierre Du Pré, l'an 1572. » L
Croix du Maine n'a-t-il pas consacré deux articles a
même auteur? On le suppose dès l'abord. A l'appui d
cette supposition vient ce qu'on lit dans la *Bibliothè
que* de Du Verdier : « Jacques Aubert, Vendômois,
« écrit en 81 chapitres un livre *Des Natures et Com
« plexions des hommes et de chacune partie d'iceux
« et aussi des signes par lesquels*, etc., etc., imprim
« à Lausanne, in-8°, par François Le Preux, 1571
« et à Paris, in-16, par la veuve Pierre Du Pré, 1572.
Voici ce que nous avons dit ailleurs à ce sujet : « C'es
« à Lausanne que, suivant La Croix du Maine, furen

imprimés les traités d'Aubert, médecin manceau; c'est à Lausanne que, suivant Du Verdier, eut lieu la première impression du traité *Des Natures et Complexions* de Jacques Aubert, médecin vendômois. En outre, ce traité *Des Natures et Complexions*, imprimé, suivant La Croix du Maine, à Paris, chez la veuve Pierre Du Pré, avait été déjà publié, suivant Du Verdier, chez Le Preux, à Lausanne, et ce Le Preux est désigné par La Croix du Maine comme l'éditeur des œuvres médicales du médecin manceau. Il est donc évident qu'il s'agit ici d'un seul auteur, que La Croix du Maine a porté d'abord à la lettre A de sa *Bibliothèque*, ignorant son prénom, et qu'ensuite il a, mieux informé, inscrit à la lettre J. Cependant toute difficulté n'est pas résolue. L'un des deux auteurs est dit « natif du pays du Maine, » et l'autre Vendômois. La Monnoye ayant rencontré sur un traité latin du médecin de Lausanne cette désignation : *Jacobi Auberti, Vindonis*, a traduit le mot *Vindonis* par « de Laval, au Maine (1). » La Croix du Maine et Du Verdier auraient donc lu *Vindocinensis*, de Vendôme, pour *Vindonis*, et à ce compte le Vendômois Aubert serait Aubert natif du Maine. Mais cette explication ne peut être reçue. En effet la ville de Laval a été désignée en latin sous les noms divers de *Laval-*

(1) Notes sur *Aubert*, à la lettre A. édit. de La Croix du Maine ; r Rigolez de Juvigny.

« *lum*, *Lavalleum*, *Lavallis*, *Vallis*, *Vallis Guidonis* (1), mais jamais sous celui de *Vindonis*. C'est « une erreur de La Monnoye : *Vindonis*, *Vindonensis*, *Vindocinensis pagus*, c'est le Vendômois. « Et, d'ailleurs, il existe plus d'un traité latin de « J. Aubert ; nous en connaissons plusieurs, dont les « uns portent au titre *Vindonis*, les autres *Vindocinensis medici*. Jacques Aubert, médecin à Lausanne, « était donc incontestablement originaire du Vendômois. Mais tout le bas Vendômois, où se trouvaient « les bourgs, les villes considérables de Lavardin, « Montoire, Roches-Lévesque, Savigny, Troo, etc., « appartenait alors au diocèse du Mans. D'où il suit « que Jacques Aubert pouvait être à la fois du Vendômois et du Maine : du Vendômois au temporel, « du Maine au spirituel. C'est là ce qui nous paraît « démontrer l'identité des deux auteurs. Il n'en faut « donc reconnaître qu'un : Vendômois, selon Du Verdier ; Vendômois et Manceau, selon La Croix du « Maine, né sans doute à Montoire, patrie de Philippe de Montoire, de Bouvard et de Chartier. « MM. Chaussier et Adelon (2) ne désignent, il est « vrai, qu'un seul Jacques Aubert, médecin à Lausanne, auteur du livre *Des Natures et Complexions* « et du traité de *Metallorum Ortu*, mentionné par « La Monnoye ; mais ils le font naître à Vendôme et

(1) M. Cauvin, *Géogr. anc.*
(2) *Biographie universelle* de Michaud.

mourir à Lausanne en 1586. Il est né dans le bas Vendômois et non pas à Vendôme, Vendôme étant, comme capitale du haut Vendômois, du diocèse de Chartres (1). »

Ces explications données, nous allons faire connaî- les ouvrages de Jacques Aubert, dont la liste n'est nplète ni chez La Croix du Maine, ni chez Du Ver- r.

Il s'agit d'abord d'un *Libellus de Peste*; Lausanne, 71, in-8°. Nous ne trouvons que le titre de cet vrage: il paraît que les exemplaires en sont rares. faut citer ensuite : *Des Natures et Complexions des mmes et d'une chacune partie d'iceux*, etc., etc.; usanne, Le Preux, 1571, petit in-8° de 202 pages, Paris, veuve Du Pré, 1572, in-16 (2). Dans la dicace de ce livre, adressée à l'avoyer de Berne, Aubert dit qu'il l'a traduit en français d'un ouvrage in.

Le traité de J. Aubert qui fit le plus de bruit a pour

1) *Bibliographie universelle*, publiée par M. Jannet, p. 32 de la première partie, t. I. Ajoutons que Le Corvaisier est tout ait de notre avis. Nous publierons ici un passage de Le Cor- sier qui n'était pas encore tombé sous nos yeux au moment nous avons communiqué la note que l'on vient de lire à liteur de la *Bibliogr. univers.* En parlant d'Ambroise Paré, Le rvaisier s'exprime ainsi : « Il avait pour contemporains et *npatriotes* plusieurs excellents médecins, tels qu'étaient ques Aubert, *qui exerçait avec réputation la médecine à usanne*, etc., etc. » (*Hist. des év. du Mans*, p. 854.)

2) Il y a des exemplaires de l'édition de 1572 au nom du raire Nicolas Bonfons.

titre : *De Metallorum ortu et causis contre chemistas brevis et dilucida Explicatio* ; Lyon, J. Berion, 1575, in-8°, de 70 pages. C'est un pamphlet véhément contre les chimistes : chimistes ou alchimistes, qu'il appelle des charbonniers et des fumivores, sans mettre à couvert de ces injures leur vénéré maître Albert le Grand. Ils s'empressèrent de répondre à cette provocation. Un d'entre eux, Joseph Du Chesne, sieur de La Violette, publia contre Aubert : *Ad Jacobi Auberti, Vindonis, de ortu et causis Metallorum Josephi Quercetani, Armeniaci, Responsio* ; Lyon, Lertot, 1575, in-8°. En tête de ce volume se trouvent diverses épigrammes latines et françaises contre le médecin vendômois. Nous citerons celle-ci :

Aubert, de ce tien petit livre,
De ce tien nain, ton nourrisson,
Gardé dix ans en ta maison,
La presse ne fut si tôt libre,

Qu'il voulut les géants ensuivre
Echelant les cieux sans raison,
Et faisant du mauvais garçon ;
—Là haut, dit-il, il me faut vivre,

Pour moi seul est cette ambroisie ! —
Lors Jupin, qui vit la folie
De ce galant, lui dit : —Tout beau !

A tort j'employerais mon foudre ;
Mais vous serez dans un tombeau
En un moment réduit en poudre.

Le traité de Jacques Du Chesne est, en effet, une victorieuse défense de la chimie. Mais Aubert aimait trop la dispute pour ne pas répliquer. Comme on avait mal apprécié, disait-il, la portée de ses arguments contre l'usage des poisons métalliques, il publia d'abord pour s'expliquer : *De Calcinatis cancrorum oculis, et chemiam non esse vanam;* Lyon, 1576, in-12. Ensuite parut, à l'adresse de Jacques Du Chesne, un petit volume intitulé : *Jacobi Auberti, Vindonis medici, duæ apologeticæ Responsiones ad Josephum Quercetanum;* Lyon, 1576, in-8°. Cette réponse est, selon l'usage, précédée de quelques vers adressés par un anonyme aux détracteurs d'Aubert :

. . . . , ...

Atqui non puduit juvenes, implumibus alis,
Aspersisse senem probris et pure maligno.
Quæ tamen in tenues vanescunt haud secus auras
Quam chemicum toties ex follibus evolat aurum....

Un certain Jean-Antoine Fenot, de Bâle, prit aussi la défense d'Aubert dans le pamphlet suivant : *Alexipharmacum, sive Antidotus apologetica ad virulentias Josephi cujusdam Quercetani evomitas in librum J. Auberti de Ortu, etc., etc.;* Bâle, in-8°.

Les chimistes à leur tour répliquèrent : *Prisciani, Cæsariensis, adversus Jac. Aubertum, pseudo-medicum, Grammatica expostulatio;* Lyon, in-8°, sans autre indication. On suppose que Priscien s'adresse

au public, pour lui dénoncer un certain nombre d'incorrections grammaticales commises par Jac. Aubert. Au préambule se trouvent encore des épigrammes, qui ne sont pas du meilleur goût. Qu'on en juge :

Priscian à ses compagnons les grammairiens.

Vous, Valle et Calepin, Donat et Despautaire,
Vous, dis-je, qui hantez avec moi les régents
Qui se peinent d'apprendre aux plus petits enfants
Du collége les lois qui sont en la grammaire,

Donnez commun secours à un commun affaire ;
Accourez, mes amis, ou tous vos rudiments
Sont du tout renversés par Jaquet courbé d'ans,
Qui se montre à ce coup notre grand adversaire.

Toi, Valle, garde bien, je te pry', d'une part
Que le galant n'échappe. — Or sus ! brayes à part !
Puisque nous te tenons, nous te ferons dédire !

Jaquet criait merci ; il ruisselait de sang :
Quand le bon Calepin, qui fessait en son rang,
Le lâcha. Mais pourquoi? Fi! je ne l'ose dire,

Ce gros mot acheva le débat. Aubert ne voulut pas sans doute répondre sur ce ton. Il publia dans la suite : *Progymnasmata in Joan. Fernelii, med., librum de abditis rerum naturalium et medicamentorum causis;* Bâle, Henricpetrus, 1579, in-8°. A cette date J. Aubert habitait Neufchâtel et son livre est dédié aux magistrats de Berne. On a encore du même auteur : *Jacobi Auberti, Vindocinensis medici,*

Institutiones physicæ in quatuor partes distributæ, quæ adeo perspicuæ sunt ut in libros Aristotelis qui Περὶ φυσιχῆς αχροάσεως *inscribuntur instar commentariorum inscribi possint;* Lyon, Ant. de Harsy, 1584, in-8°. Enfin nous connaissons encore de Jacques Aubert un opuscule de 72 pages, sous ce titre : *Semeiotice, sive ratio dignoscendarum sedium male affectarum est affectuum præter naturam;* Lausanne, 1587, et Lyon, J. Chouet, 1596, in-8°.

AUBERT (François).

François Aubert, né à Saint-Calais, entra jeune encore chez les religieux bénédictins de cette ville. Nous le voyons ensuite, à l'âge de vingt-cinq ans, se soumettre à la réforme monastique, et faire profession à Vendôme, le 16 juin 1644. En 1660, il était nommé prieur de Saint-Faron de Meaux. Il fut envoyé de là prieur à Vendôme. Plus tard, jouissant dans son ordre de la meilleure renommée, il fut élu successivement abbé de Saint-Allyre de Clermont et de Saint-Augustin de Limoges. Nous empruntons ces détails à l'*Histoire littéraire de la congrégation de Saint-Maur :*

les abbayes de Saint-Allyre et de Saint-Augusti
comme appartenant à la congrégation de Saint-Vann
avaient alors des abbés triennaux qui ne sont p
mentionnés dans le *Gallia Christiana*. On cite, (
outre, plusieurs traits de la vie de François Auber
qui prouvent son désintéressement et sa charité.

Au retour du chapitre général de 1681, où il ava
été appelé comme un des représentants de la provin(
de Normandie, étant alors prieur de Bonne-Nouvel
de Rouen, il fut atteint par une maladie qui l'emport:
Nous lisons dans l'*Histoire littéraire de la congrég*
tion de Saint-Maur : « Il possédait parfaitement l(
« ouvrages de saint Augustin, dont il avait fait u
« lecture assidue. Il avait commencé un commentai
« sur l'Ecriture Sainte, tiré principalement des écri
« de cet incomparable docteur de l'Église. » Il mour
le 24 juin 1681.

AUBERT (Charles).

Il reste de Charles Aubert un assez grand no
bre d'écrits, mais on connaît mal l'histoire de sa v
Ansart nous dit, en peu de mots, qu'il était du Ma

et qu'il publia le dernier de ses ouvrages en 1653, âgé de quatre-vingt-six ans. Ainsi la date de sa naissance est l'année 1567. Ansart ajoute qu'il fut longtemps irrésolú quant au choix de sa profession, et qu'enfin, s'étant déterminé pour l'Église, il fut ordonné par l'évêque Charles de Beaumanoir. Ansart, qui était religieux, n'aimait peut-être pas les vocations tardives. C'est pour cela sans doute qu'il enveloppe ici de quelques nuages la portion la plus considérable de la vie de Charles Aubert. Ces nuages dissipés, on saura du moins qu'avant d'être prêtre Aubert était avocat.

Le dernier ouvrage dont parle Ansart a pour titre: *De la vie unitive de l'âme du serviteur fidèle avec son Dieu*. Or, dans l'épître qui le précède, on lit que l'évêque Charles de Beaumanoir eut recours à la médiation de l'auteur pour instituer une maison de religieuses Ursulines dans la ville du Mans, et, en 1622, un Charles Aubert, avocat, publiait au Mans, chez Gervais Olivier, le récit des démarches par lui faites soit auprès de l'évêque, soit auprès de la supérieure des Ursulines de Laval, au sujet de cet établissement. Ainsi, quelle que soit la diversité des conditions, nous avons sous le même nom une même personne, Charles Aubert né en 1567, avocat en 1622, ordonné prêtre avant 1629.

Si Charles Aubert se sentit porté vers le ministère ecclésiastique par une irrésistible vocation à un âge

où bien rarement on change de carrière, on peut dir pour expliquer sa conduite, que, même sous la ro de l'avocat, il s'était toujours montré fort ardent pou les intérêts de l'Église. Son écrit en faveur des Ursu nes, intitulé *Établissement des religieuses de Sainte Ursule en la ville du Mans*, est d'un dévot passionn Peut-être, d'ailleurs, cet avocat dévot prit-il tardi vement en dégoût une profession où il ne brillait pa autant qu'il l'aurait voulu. Quoi qu'il en soit, il n'ins pira pas le même éloignement pour le barreau à tou les membres de sa famille, puisque nous trouvons u Nicolas Aubert parmi les anciens avocats et procu reurs assemblés dans la ville du Mans en l'année 163 pour être interrogés « en turbe » sur un point obscu de la Coutume (1).

Les Ursulines, établies à Laval en 1616, avaient é introduites au Mans en 1621. Le but de leur institu tion était d'instruire les jeunes filles ; pour les pauvre elles avaient une école gratuite. Comme elles rendiren des services qui ne peuvent être contestés, on do être curieux de connaître tout ce qui se rapporte à l fondation de leur utile maison. Mais nous trouvon encore d'autres renseignements dans l'écrit de Charle Aubert : un passage de cet opuscule nous apprend qu'il appartenait à la même famille que Noël Aubert sieur de Versé (2). Nous y trouvons même des

(1) Bodreau, *Les Coutumes*, p. 463.
(2) Page 22.

facéties. « Le nom de Manceau, dit l'auteur dans « une épître dédicatoire, semble proprement avoir « quelque convenance au naturel des personnes, qui « sont d'une conversation remplie de douceur et de « mansuétude. » C'est précisément le contraire de ce qu'on lit dans les vers suivants de Scarron :

.... Nation qui raille
Incessamment, vaille que vaille,
Et qui sur son meilleur ami
Donne à dos en diable et demi (1).

Mais Scarron a médit du genre humain tout entier. Aubert est plus croyable, quoiqu'il donne, il faut en convenir, un tour moins heureux à ses jeux d'esprit.

Les autres écrits de Charles Aubert sont devenus rares. On ne les a pas jugés dignes d'être conservés. En 1629 il adresse une lettre au clergé régulier, pour lui recommander l'observance des vœux monastiques et la plus grande réserve dans la fréquentation des laïques. Nous n'avons pas le titre exact de ce traité, mais il nous est indiqué dans la préface d'une autre exhortation, publiée en 1630, sous ce titre : *Seconde Exhortation de Charles Aubert, prêtre, à ses enfants religieux, à la vie spirituelle*; au Mans, Gervais Olivier, in-8°. Ce petit livre est une paraphrase fort indigeste de quelques versets de l'Ecriture. Une dissertation dogmatique de Ch. Aubert : *Traité du Sacre-*

(1) Scarron, *Epître à Mad. de Hautefort, Œuvres*, t. VII, p. 135

ment de Pénitence et de Confession, le Mans, Mic Dorizon, 1639, in-12, se trouvait à la bibliothèque Saint-Vincent; elle y manque aujourd'hui.

Dans les dernières années de sa vie, Ch. Aub amplifia diverses thèses de morale. En 1645 il pul un *Discours consolatif de la vieillesse*, le Mans, Dorizı in-12, à l'adresse du P. François Bourgoing, suı rieur général de la congrégation de l'Oratoire. Il av connu le père Bourgoing durant un séjour que celu avait fait au Mans. Nous ne savons s'il le flatta bea coup en lui dédiant son petit livre. Ayant à pe soixante ans le P. Bourgoing ne se comptait pas enc au nombre des vieillards qu'il est besoin de consol En 1646, Jérôme Olivier éditait un autre p livre du même auteur, sous le titre de : *Bref disco du respect et honneur des enfants envers leurs pè et mères*, in-12. Ce discours est édifiant, mais lecture en est peu attrayante. Il est dédié à M. V cent, supérieur général des prêtres de la Missi On connaît enfin le traité de Ch. Aubert dont n avons parlé plus haut : *Vie unitive de l'âme du ser teur fidèle avec son Dieu ;* le Mans, Jérôme Oliv 1653. Aubert avait le style plus facile que châtié y a, même dans les passages les plus graves de petits livres, des traits burlesques qui sont du p mauvais goût. Le ton jovial ne va pas au mysticisn

---

AUBERT DE LA CHENAYE-DESBOIS

(François-Alexandre).

vant d'être un des compilateurs les plus féconds xviiie siècle, AUBERT DE LA CHENAYE-DESBOIS était lement capucin. Né dans la ville d'Ernée, le uin 1699, il avait fait ses études dans quelque son religieuse, et avait ensuite pris le cordon, ns pour suivre les anciennes pratiques, depuis temps oubliées, de la règle franciscaine, que pour e au sein d'une facile oisiveté. Il se connaissait : il n'était pas né pour le repos et le silence, s pour l'agitation et le bruit. Aussi ne tarda-t-il à quitter le couvent qu'on lui avait assigné comme dence, pour courir librement à travers le monde : u'il fit sans plus de cérémonies, car il ne s'inquiéta même de se faire relever de ses vœux. Il avait pris lleurs, dans son couvent, une très-mauvaise opinion religieux de toute robe : « Il y a, dit-il quelque art, des moines véritablement honnêtes gens : 'avoue qu'ils sont fort rares (1) : » On ne reste ais longtemps dans une compagnie où l'on se uve si mal entouré.

)*Correspondance historique*, Lettre iv, p. 31.

En désertant son couvent, Aubert de La Chenay rendit en Hollande. Les *Lettres Juives*, par le marc d'Argens, paraissaient et avaient un grand succès d les cercles philosophiques : il entreprit d'y répond Cette réponse est-elle bien le premier ouvrage de Chenaye? C'est le premier que nous désignent bibliographes. Il parut par livraisons séparées, dur les années 1737 et 1738, sous le titre de : *Corre pondance historique, philosophique et critique en Ariste, Lisandre et quelques autres amis, pour serv de réponse aux* Lettres Juives ; La Haye, A. Van Do in-12. L'éditeur publiait deux livraisons par semain et l'ouvrage complet forme trois volumes. Ce n'é pas une réfutation des critiques acerbes du marqu d'Argens ; on les approuve aussi souvent qu'on l blâme : c'est une conversation sur les mêmes suje entre d'autres interlocuteurs qui ne manquent ni goût, ni d'esprit. La *Correspondance historique* e assurément un des meilleurs ouvrages de La Chenay Desbois.

Il donna l'année suivante : *Lettre à Madame comtesse D...., pour servir de supplément à l'*Amus ment philosophique sur le langage des bêtes, par P. Bougeant ; in-12. L'abbé d'Olivet, qui est ass mal traité dans cette *Lettre,* la croyait de son imp toyable adversaire, l'abbé Desfontaines (1). Il ne fa

(1) Note sur un exemplaire de la Biblioth. imp. : Z. 2281,*, 107.

pas rejeter absolument la thèse du P. Bougeant sur le langage des bêtes : mais on doit reconnaître, d'autre part, que la *Lettre à Madame la comtesse D...* n'est pas dépourvue d'enjouement. C'était un mérite assez commun au XVIIIe siècle qu'un style vif, facile, dégagé de toutes périphrases ; mais il n'y avait pas non plus en ce temps-là disette d'écrits lourds, pédants et maussades : il y a donc lieu de signaler cet heureux tour qui distingue certains libelles de La Chenaye-Desbois ; l'abbé Desfontaines, qui l'employait, dit-on, dans sa feuille (1), intitulée *Observations sur les écrits modernes*, n'avait pas toujours autant d'esprit que lui.

Nous ne pouvons trouver les mêmes qualités dans l'*Astrologue dans le Puits, à l'auteur de la* Nouvelle Astronomie du Parnasse français ; (Paris) 1740, in-12. C'est un des plus violents et des plus médiocres pamphlets de La Chenaye-Desbois. La *Nouvelle Astronomie* avait été publiée sans nom d'auteur par le chevalier de Neufville-Montador, très-fécond et très-vulgaire écrivain. La Chenaye-Desbois lui fit comprendre qu'il savait son secret, et il le traita de la façon la plus incivile. Ces méchants libelles étaient lus dans les cafés et avaient un jour de vogue. On en cite plusieurs qui ont mérité de survivre. L'*Astrologue dans le Puits* n'est pas de ce nombre.

(1) *Biograph. univers.*, art. *Chenaye-Desbois (La)*.

Il faut placer dans un meilleur ordre les *Lettre amusantes et critiques sur les romans en général anglais et français, tant anciens que modernes* Paris, Gissey, 1743, in-12. Nous ne trouvons pas qu ces *Lettres* soient précisément « amusantes ; » elle ont même, à notre avis, peu de gaieté : mais elles son assez correctement écrites et contiennent de bons juge ments. On les a quelquefois attribuées au chevalie de Neufville. Elles contiennent, en effet, un fort pom peux éloge de Marivaux. Or, Marivaux, épargné pa l'auteur de la *Nouvelle Astronomie*, ne l'avait pas ét par le critique des *Lettres Juives*. Mais le registre de priviléges de la librairie nous donne sur l'auteur de *Lettres amusantes* des renseignements précis, devan lesquels s'évanouissent toutes les conjectures. Le pri vilége est accordé nominativement au sieur Aubert, e à la suite vient un acte de cession, par lequel ledi sieur *de La Chenaye-Aubert* transporte son privilég aux libraires Gissey, Bordelet et David (1). Ainsi, dan l'intervalle de quelques années, La Chenaye-Desboi avait changé d'opinion sur l'auteur de *Marianne*. O lit encore, dans les *Lettres amusantes*, tout un cha pitre en l'honneur de la *Pamela* de Richardson. Or La Chenaye-Desbois passe pour avoir, le premier, tra duit ce roman en français : *Pamela, ou la vertu récom*

(1) MSS de la Biblioth. imp. Le privilége imprimé ne po aucun nom.

pensée; Londres, Osborne, 1742, 2 vol. M. Barbier ne parle pas de cette traduction anonyme.

C'est encore à La Chenaye-Desbois qu'on attribue : *Lettre à M. le marquis de..... sur la* Mérope *de M. de Voltaire;* 1743, in-8° (1). Il n'y a rien de remarquable dans cette lettre : elle n'est pas même écrite sur le ton facile et enjoué qui distingue quelques autres œuvres de La Chenaye-Desbois. L'auteur estime que, dans la *Mérope* de Voltaire, il a plus à louer qu'à blâmer. C'est une opinion désormais généralement admise. Mais quand les ennemis de Voltaire blâmaient tout dans *Mérope*, ses amis y louaient tout. Vers le même temps, La Chenaye-Desbois mit en ordre et publia une seconde édition du *Parfait cocher*, ouvrage du duc de Nevers ; Paris, Mérigot, 1744, in-8°. Puis il reprit sa polémique contre le marquis d'Argens, et donna : *Lettres critiques, avec des songes moraux, sur les songes philosophiques de l'auteur des* Lettres Juives; Amsterdam, 1745, in-12. Aucun de ces ouvrages ne mérite qu'on s'y arrête.

La Chenaye-Desbois a plusieurs fois gémi sur la triste condition d'un écrivain pauvre et dépourvu de riches protecteurs. Il éprouva sans doute les désagréments de cette situation. Ce qui nous engage à le supposer, c'est qu'après avoir fait connaître, dans un certain nombre d'ouvrages critiques, ses goûts littéraires,

(1) On la trouve quelquefois avec cet autre titre : *Lettre sur la* Mérope *de Voltaire et celle de Maffei.*

la libre humeur de son esprit et le genre facile de son talent mal réglé, il se mit aux gages des libraires et rédigea pour eux, sur les matières les plus diverses, des abrégés, des compilations. Nous n'avons qu'à dresser le catalogue de ces médiocres ouvrages. Il publia d'abord : *Dictionnaire militaire, ou Recueil alphabétique de tous les termes propres à la guerre;* Paris, David et Gissey, 1745-1746, 2 vol. in-12, avec un supplément d'un volume. Le même ouvrage parut à Dresde, chez Walter, en 1751-1752, en 2 vol. in-8°, avec des corrections par un sieur Egger. Nous pouvons encore en désigner la quatrième édition, considérablement augmentée ; Paris, 1758-1759, 3 vol. in-8°. — *Lettres Hollandaises, ou les Mœurs des Hollandais*; Amsterdam, 1747, 2 vol. in-12. — *Dictionnaire universel d'agriculture et de jardinage;* Paris, David, 1751, 2 vol. in-4°. — *Éléments de l'art militaire par d'Héricourt:* nouvelle édition donnée par La Chenaye-Desbois ; Paris, Jombert, 1752-1758, 6 vol. in-12. — *Almanach des corps de marchands ;* 1753 et années suivantes. — *Ordre naturel des oursins de mer et fossiles;* traduction du latin de Théodore Klein, avec le texte ; Paris, Bauche, 1754, in-8°. — *Doutes ou observations de M. Klein sur la revue des animaux faite par le premier homme ;* traduction de La Chenaye-Desbois; Paris, Bauche, 1754, in-8°. — *Système naturel du genre animal, par classes, familles, et ordres, d'après la méthode de Klein, Artedi et*

Linné; Paris, Bauche, 1754, 2 vol, in-8°. Cet ouvrage et la traduction de l'*Ordre naturel des Oursins* sont attribués tour à tour par la *Biographie universelle* à Jacques Brisson (1) et à La Chenaye-Desbois (2) : suivant M. Barbier, cette dernière attribution est la mieux fondée. — *Étrennes militaires*, 1744-1759, in-24. — *Dictionnaire généalogique, héraldique, chronologique et historique des premières maisons de France;* Paris, Duchesne, 1757-1765, 5 vol. in-8°. C'est la première édition d'un ouvrage assez médiocre, mais encore très-recherché, qui, seul, a sauvé de l'éternel oubli le nom de La Chenaye-Desbois. Il fut réimprimé par la veuve Duchesne, avec des additions considérables sous le titre de *Dictionnaire de la Noblesse*, 1770-1786, en 15 vol. in-4° : les trois derniers sont de Badier. La Chenaye laissait en mourant des notes qui devaient servir à une troisième édition, et l'on assure que ces notes ont été conservées. Cette troisième édition paraît en ce moment : elle aura 17 vol. in-4°. — *Œuvres militaires dédiées au prince de Bouillon par M. de Sionville, capitaine d'infanterie;* Charleville, Thesin, et Paris, veuve David, 1757, 4 vol. in-12. Suivant Fréron, ce M. de Sionville n'est qu'un pseudonyme, imaginé par La Chenaye-Desbois pour dissimuler l'incompétence d'un ci-devant capucin en matière de bombardes et de

(1) Article de M. Dupetit-Thouars.
(2) Article de M. Villenave.

stratégie militaire. — *Dictionnaire raisonné et universel des animaux;* Paris, Bauche, 1759, 4 vol. in-4°. — *Calendrier des princes, ou état actuel de la noblesse de France et des maisons souveraines de l'Europe;* Paris, 1762-1781. C'est une série de volumes in-16 et in-12, qui parurent successivement dans les premiers jours de chaque année nouvelle; les derniers portent le titre de : *Etrennes de la Noblesse.* — *Dictionnaire domestique portatif;* Paris, 1762-1763, 3 vol. in-8° : ouvrage fait en commun par Roux, Goulin et La Chenaye-Desbois. — *Dictionnaire historique des mœurs, usages et coutumes des Français;* Paris, Vincent, 1767, 3 vol. in-8° : manuel qui n'est pas encore tout à fait déprécié. — Enfin *Dictionnaire historique des antiquités, curiosités et singularités des villes, bourgs et bourgades de France;* Paris, 1769, 3 vol. in-12. Cette nomenclature rapide fait assez connaître des compilations qui, pour la plupart, ne sont plus dans aucune main.

Aubert La Chenaye-Desbois mourut à Paris, à l'hôpital, le 29 février 1784. On est touché de voir finir à l'hôpital une vie laborieuse qui fut, il est vrai, sans gloire, mais non pas sans utilité.

AUBERY (JACQUES).

Frédéric-Paul Aubery, d'une maison anglaise dont es origines nous sont inconnues, vint s'établir en France, aux confins du Maine et de l'Anjou, en l'année 1439, avec sa femme Elisabeth de Harlay et deux enfants qu'il avait eus d'elle, Pierre et Jacques. Ni l'un ni l'autre de ces deux fils de Fréderic-Paul Aubery n'a marqué dans l'histoire. Ils ont vécu sans doute, comme tant d'autres, simplement oisifs. Le premier de leur race qui s'est fait connaître, Jacques AUBERY, naissait au bourg de Cromières, près de La Flèche, vers la fin du XV[e] siècle.

Daniel Heinsius fait de graves reproches à cette déesse aveugle qu'on appelle la Renommée, au sujet de Jacques Aubery : il l'accuse avec amertume de n'avoir pas assez fait pour un homme « qui fut l'orne-« ment de la France, ainsi que la France est l'orne-« ment du monde (1). » Nous voulons bien qu'il y ait beaucoup à dire, en général, contre la Renommée; mais le docte Heinsius ne va-t-il pas ici trop loin? n'y a-t-il pas quelque exagération dans les termes de son

(1) Daniel Heinsius, *Epistola nuncupatoria*, en tête de son édition du discours d'Aubery pour les gens de Cabrières et de Mérindol.

apologie? Jacques Aubery fut incontestablement un des esprits distingnés de la cour de Henri II, et, dans plusieurs circonstances que nous allons rappeler, il fit remarquer sa sagesse, son courage et son éloquence. Cependant l'histoire ne peut laisser mettre à la seconde place Guill. du Bellay, Amyot, Pasquier, Michel de l'Hospital et quelques autres encore de leurs contemporains, pour donner la première à Jacques Aubery. Même en parlant au nom de la justice il ne faut rien outrer ; le défaut de mesure rend injuste.

Jacques Aubery fit ses premières études, dit Ansart, au collège de La Flèche (1). Plus tard il vint à Paris, étudia le droit et se fit recevoir avocat au Parlement. Nous n'avons pas la date précise de son admission au tableau de l'ordre. Blanchard, qui ne la savait pas, dit simplement qu'il plaidait en 1537 (2). Blanchard doit avoir trouvé, comme nous, ce renseignement dans les Œuvres de René Choppin. Choppin raconte, en effet, que, le 4 avril 1537, dans une affaire concernant l'évêché d'Angers, Jacques Aubery plaida pour l'évêque et Gilles Le Maistre pour la partie contraire (3). Celui-ci, qui devait être nommé trois ans après avocat-général, avait dès lors un grand renom : en char-

(1) *Biblioth. litt. du Maine.*

(2) Blanchard, Notes inédites sur l'histoire des avocats au Parlement de Paris. Une copie de ces notes, avec quelques additions de M. Marnier, existe à la bibliothèque des avocats à la cour impériale de Paris.

(3) *Œuvres* de R. Choppin, trad. de J. Tournet, t. IV, p. 298.

geant Aubery de défendre ses intérêts contre un tel adversaire, l'évêque d'Angers lui faisait donc beaucoup d'honneur. Nous voyons ensuite Aubery paraître avec éclat dans les causes les plus importantes, à côte des Séguier, des de Thou, des Riant, des Marillac, ses rivaux de gloire (1). Dans le procès, qui fit tant de bruit, entre le connétable de Montmorency et la dame d'Acigné, Anne de Montejan, il combattit avec tant de force les prétentions du connétable, que, par sentence de la cour, son mémoire fut lacéré (2). Ce qui pourtant ne lui fit aucun tort dans l'esprit des juges et même dans l'esprit du roi, puisqu'il fut appelé peu de temps après à remplir les fonctions d'avocat du roi dans le procès fait aux persécuteurs des hérétiques de Cabrières et de Mérindol.

Il faut parler avec plus de détails de cette affaire, où la conduite d'Aubery fut si méritoire.

Cabrières et Mérindol, bourgs situés en Provence, à l'extrême frontière du comtat Venaissin, étaient habités par les derniers débris de la grande famille des Vaudois. Le souvenir de la persécution cruelle qu'avaient endurée leurs pères avait à jamais séparé de l'Église romaine ces pauvres gens, d'ailleurs peu versés dans l'étude des problèmes dogmatiques. Vers l'année 1530, ils furent visités par des missionnaires

(1) Loisel, *Dialogue des Avocats.*

(2) *Registres de la chambre du conseil du Parlement;* à la bibliothèque des Avocats de Paris; t. XXIV, fol. 167, verso; 172 verso.

luthériens, qui prêchant et conspirant contre l'autorité des évêques, contre l'arrogante corruption des papes, firent en ce pays autant de prosélytes qu'ils eurent d'auditeurs. Pour tout ce peuple d'opprimés la venue de Luther est la venue du vengeur trop longtemps attendue, et le succès de la Réforme est le succès de la tardive justice. On se presse, on s'agite autour des missionnaires luthériens; on s'entretient avec eux des signes des temps et de la ruine prochaine de Babylone: les cœurs abattus se relèvent au souffle de la liberté.

Quand la nouvelle de cette agitation religieuse parvint à la cour, le roi s'empressa d'ordonner des poursuites. Il donna cet ordre à ses gens du parlement de Provence, au mois de mai 1540, se défiant des magistrats inférieurs, qui, disait-on, avaient encouragé les fauteurs de l'hérésie par une tolérance suspecte de complicité. Le roi voulait donc une répression prompte, efficace.

Puisqu'il s'agit de François Ier, ce n'est pas le fanatisme religieux qui a dicté cet ordre. Non par réflexion, car il n'avait pas l'habitude de réfléchir, mais par tempérament, par excès de belle humeur, François Ier était irréligieux. Il aimait les femmes, les gens d'esprit, les gens d'épée, et non les théologiens et les moines; mais, après avoir, dans les premières années de son règne, donné l'exemple de la tolérance, il avait plus tard laissé se former autour de lui un parti de gens

intéressés à la sécurité de l'Église orthodoxe, qui parvenaient trop facilement à lui démontrer que toute dissidence, même religieuse, était une mutinerie. Quand donc ils lui signalaient quelques agitateurs luthériens et lui demandaient contre eux des poursuites, trop souvent il les ordonnait, sans passion, mais sans scrupule, et, s'il fallait ensuite sacrifier quelques victimes au maintien du bon ordre, il ne les refusait pas.

Ayant reçu les lettres du roi, le premier président du parlement de Provence, Barthélemi de Chasseneuz, cite devant la cour divers habitants de Mérindol dénoncés comme n'allant pas ordinairement à la messe ou comme ayant tenu des propos hérétiques. Les inculpés, saisis de terreur, prennent la fuite, et au jour dit ils ne comparaissent pas. C'est alors qu'est rendu l'arrêt du 18 novembre 1540, qui condamne au feu, par coutumace, dix-neuf habitants de Mérindol, confisque leurs biens, leurs femmes, leurs enfants, leurs serviteurs, au profit du roi, et de plus ordonne que toutes les maisons et bastides dudit lieu seront ruinées et rasées, comme ayant toutes été souillées par la présence de quelque mécréant.

L'exécution de cette atroce sentence fut quelque temps ajournée. On venait raconter aux juges que, pour défendre leurs personnes, leurs femmes, leurs enfants et leurs biens, les habitants de Mérindol se concertaient avec ceux des paroisses voisines et qu'on

rencontrait dans tout le pays des bandes armées d'arquebuses. Il s'agissait donc, pour exécuter l'arrêt du 18 novembre, d'envahir ce pays avec une forte légion d'assassins, et d'engager un combat dont l'issue pouvait être incertaine. Vainement les archevêques d'Arles et d'Aix excitaient les passions avec un zèle farouche, et promettaient de contribuer pour une forte part aux frais de l'expédition (1); les juges eux-mêmes reculaient avec effroi devant les suites de l'arrêt qu'ils avaient prononcé. C'est alors que Guillaume Du Bellay, qui remplissait en Piémont les fonctions de lieutenant du roi, prit hautement la défense des condamnés, et obtint une déclaration royale, datée du 18 févrîer 1541, aux termes de laquelle trois mois étaient donnés aux gens de Mérindol pour abjurer leurs erreurs. Ceux-ci demandèrent humblement que leur cause fût examinée par des juges ecclésiastiques; ils ne pouvaient, disaient-ils, et à bon droit, se reconnaître coupables d'hérésie et désavouer l'opinion qui leur était imputée, tant que cette opinion n'aurait pas été soumise à l'épreuve d'une controverse publique. Les habitants de Cabrières se joignirent, dans cette requête, à ceux de Mérindol. Elle fut bien accueillie, et toute l'affaire fut évoquée devant le conseil du roi.

Tel était l'état des choses, quand les présidents Chasseneuz et Garçonnet eurent pour successeur

(1) Fleury, *Hist. Ecclés*, liv. XIV, p. 141.

an Meynier, baron d'Oppède. Celui-ci, possesseur quelques biens aux environs de Mérindol, jaloux ns doute de les agrandir, ou, comme on le prétend, venger une injure personnelle, écrivit en toute hâte ıe la clémence royale avait encouragé dans leur bellion les fanatiques de Cabrières et de Mérindol; ı'ils parcouraient les campagnes, brisant les images s saints et dévastant les églises; qu'ils venaient de ire un rassemblement de seize mille hommes, dans le ssein de surprendre la ville de Marseille, et que, si on différait plus longtemps l'exécution de l'arrêt e 1540, il n'y aurait bientôt plus de sûreté pour les ıtholiques dans toute la province. Sur ces renseigne-ıents, le roi donna pleine licence au baron d'Oppède, ar lettres-patentes datées du mois de janvier 1545, t, vers le mois d'avril de cette année, le massacre ommença. Vingt-deux villages furent envahis, sac-agés, livrés aux flammes. Nous trouvons, dans les istoires de Jacques de Thou, de Sleidan et de Fleury récit de cette croisade: on ne peut le lire sans prouver le frisson de l'horreur. Le baron d'Oppède vait lui-même conduit les meurtriers, il avait dirigé urs coups, il leur avait enseigné, par son exemple, à 'épargner ni les enfants, ni les vieillards, ni les fem-ıes, à confondre dans le même incendie les châteaux les chaumières.

Il y eut à la cour du roi, quand on apprit l'événe-ent, une vraie stupeur. Le roi lui-même, qui avait

tout permis, trouva qu'on avait abusé de sa permission et montra beaucoup de mécontentement. En ces circonstances le baron d'Oppède envoya le président de La Fonds plaider sa cause devant le roi ; mais ni les raisons d'état alléguées par cet ambassadeur, ni l'approbation donnée par le cardinal de Tournon aux actes des bourreaux de Mérindol, ne tranquillisèrent la conscience de Francois Ier, qui mourut en chargeant son fils, Henri II, d'instruire de nouveau cette affaire.

Le baron d'Oppède et ses complices étant arrêtés, l'affaire fut évoquée au parlement de Paris et le roi chargea Pierre Seguier d'être son avocat dans le procès qui devait s'engager. Mais, le 14 août 1550, d'Oppède et de La Fonds récusèrent Seguier, disant qu'au début de l'affaire il avait été de leur conseil de défense, et, faisant droit à leur requête, la cour interdit à Seguier de paraître dans l'affaire comme avocat du roi (1). Seguier récusé et Marillac absent, le procureur général réclama l'assistance de Jacques Aubery. Aubery s'étant empressé de promettre son concours, le roi lui fit tenir une courte lettre pour le remercier et lui confier suivant la forme le mandat préalablement accepté (2). En même temps il écrivit à ses conseillers au parlement de Paris :

(1) Biblioth. des Avoc. à la Cour impér. de Paris; *Registr. de la Ch. du Conseil*, t. XXIV, fol. 262.

(2) Cette lettre est imprimée par Louis Aubery en tête du volume intitulé : *Histoire de l'exécution de Cabrières et de Mérindol.* Le texte original, avec la signature du roi, a été con-

« De par le roi, nos amis et féaux, pour ce que « désirons les appellations interjetées par notre pro- « cureur général constitué en la chambre de la Reine « de notre palais, des exécutions ci-devant faites « contre les habitants de Mérindol et autres de notre « pays de Provence, qu'on disait être hérétiques, être « plaidées durant notre présent parlement et avant « la cessation d'icelui, suivant nos lettres-patentes « pour ce par nous décernées à notre dit procureur, « et que Me Pierre Seguier, notre avocat général, a « été récusé en cette matière, aussi que Me Gabriel « de Marillac notre second avocat, est allé aux « grands-jours de Moulins, nous voulons et vous « mandons que vous receviez à plaider pour nous les « dites appellations Me Jacques Aubery, avocat en « icelle cour, lequel, à l'occasion de la récusation dudit « seigneur et de l'absence dudit de Marillac, nous « avons constitué et constituons notre avocat à cet « effet. Si n'y veuillez faire faute et faire faire ladite « plaidoirie avant la cessation de notre dit parlement. « Donné à Mantes, le 23e jour d'août 1550 (1). »

Il existe un bref de Jules III, du 28 juillet 1550,

servé; il fait partie d'un volume inscrit sous le num. 346 du fonds Dupuy, à la Bibliothèque impériale. On trouve dans le même volume deux autres lettres du roi à Jacques Aubery du 14 novembre 1550 et du 16 juillet 1551. Elles concernent aussi l'affaire de Mérindol et ont été imprimées par Louis Aubery; mais elles ont peu d'intérêt.

(1) Bibl. des Avoc.; *Reg. de la ch. du cons.*, t. XXIV, fol. 267.

dans lequel ce pape intervient dans la cause du baron d'Oppède, vassal du comté d'Avignon, loue le zèle de ce sicaire pour les intérêts de la religion, et réclame qu'il ne soit pas donné suite à l'instruction judiciaire commencée contre lui. Henri II avait sans doute reçu cette étrange missive, quand, sans attendre l'avocat général de Marillac, il fit choix, pour le suppléer, de Jacques Aubery et manifesta le désir de voir terminer l'affaire avant la cessation du parlement. Mais il était sur ce point impossible de le contenter. Ainsi que Marillac la plupart des avocats choisis par les accusés étaient allés à Moulins figurer en d'autres affaires. Il est d'ailleurs selon la nature des choses que plus l'accusation est pressée d'agir, plus la défense redoute et diffère l'heure de l'engagement. Le procès fut donc ajourné au parlement suivant.

Les débats commencèrent le 18 septembre 1551 et se prolongèrent durant cinquante audiences consécutives. Sept de ces audiences furent consacrées à entendre le réquisitoire d'Aubery. Parlant au nom d'un roi qui, pour justifier la mémoire de son père, n'avait pas craint d'offenser le souverain pontife, Aubery se montra digne de la confiance que ce roi lui avait montrée. Les forfaits du baron d'Oppède et de ses complices l'ayant lui-même rempli d'indignation, il en raconta le détail avec tant de chaleur et de vérité que ses auditeurs émus pensaient, selon ce que rapporte Théodore de Bèze, « plutôt voir qu'ouïr parler du

massacre.» Pour conclure, après un si long discours, il exhorta vivement les juges à n'épargner aucun des accusés : quant aux hérétiques avérés qui, par bonne fortune, vivaient encore, cachant dans les antres des bois leurs têtes proscrites, il demanda, comme semblait l'exiger la raison d'état, qu'ils fussent « réduits à la vraie doctrine, » après avoir été toutefois entendus dans leur cause, sans avoir égard aux arrêts du 18 novembre 1540, du 12 avril, du 5 et du 20 mai 1545, ni aux lettres-patentes du 1er janvier et du 18 août de la même année.

La défense des accusés fut présentée par Me Laporte, pour le parlement de Provence; par Me Pierre Robert, pour Jean Meynier, baron d'Oppède; par Me Rochefort, pour Jean de La Fonds; par Me Renard, pour le cardinal de Farnèse; par Me Christophe de Thou et par Me Cousin, pour Bernard Badet et pour Honoré de Tributiis, conseillers au parlement de Provence; par Me Millet, pour Guérin, avocat du roi au même parlement; par Me Dumesnil, pour les gens des trois états de Provence ; et par Me Danquetin, pour Antoine Escalin des Esmars, baron de La Garde, lieutenant général du roi sur la mer de ponant. Aubery leur répliqua dans les audiences des 19, 20, 21 et 22 octobre. Quelques-unes de ses imputations avaient-elles manqué de preuves? Les juges pouvaient retrancher du nombre des crimes ceux qu'ils n'estimaient pas assez prouvés : il y en avait beaucoup trop qu'on

n'avait pas contestés parce qu'on les avait trouvés incontestables.

Cependant ces puissants personnages, les Meynier, les La Garde, le président de La Fonds et le cardinal de Farnèse, avaient à la cour des parents, des amis. Le duc de Guise, suivant de Thou, protégeait ouvertement le principal accusé. C'est pourquoi, malgré l'infamie de leur conduite, malgré le talent de leur accusateur, ils furent tous acquittés, à l'exception de Guérin, qui, n'ayant pas de patron parmi les courtisans (1), paya de sa tête pour toute la compagnie. Le roi lui-même ne persévéra pas jusqu'à la fin du procès dans les sentiments qui l'avaient porté d'abord à l'entreprendre; vaincu par les sollicitations de ses meilleurs amis, il prononça, le 23 février 1551, l'absolution de La Garde, après avoir évoqué son affaire en son conseil privé. Le supplice de Guérin parut lui suffire. Il ne suffit pas toutefois au public, qui se déclara pour l'accusateur contre les accusés et contre leurs juges (2).

Le plaidoyer de Jacques Aubery, dont le texte manuscrit nous est offert par le numéro 346 du fonds Dupuy, à la Bibliothèque impériale (3), fut publié pour

(1) « Quod aulicorum favore destitueretur, » selon Jacques de Thou.

(2) César de Nostredame, *Hist. de Provence*, p. 773. Voir, en outre, *Notice des procès criminels révisés*, par Jules Bonnet, p. 63-83.

(3) Dans le même volume est le plaidoyer de Robert pour le baron d'Oppède. On y trouve aussi le texte de la sentence prononcée contre Guérin.

la première fois à Leyde, par les soins de Daniel Heinsius, chez Jacques Marc, 1619, in-fol. Une autre édition en fut faite par Louis Aubery du Maurier, et parut en 1645 sous ce titre : *Histoire de l'exécution de Cabrières et de Mérindol, et d'autres lieux de Provence, particulièrement déduite dans le plaidoyer qu'en fit, l'an* 1551, *Jacques Aubery*, etc., etc.; Paris, Sébast. Cramoisy, in-4°. Michel de L'Hospital, alors conseiller au parlement de Paris, a vanté l'argumentation persuasive et la noble vigueur de ce plaidoyer, en de beaux vers que nous devons reproduire ici :

Quid Romana bonus, quid Græca per oppida rhetor
Eloquio potuit, quò non traducere plebis
Nutantes animos, quas non aut vincere causas,
Hæc facile ostendit magnis agitata clientûm
Et patronorum clamoribus ardua causa.
Non de re, non de repetundis denique nummis,
Se de vi potius, de cæde stuproque pudicis
Matribus oblato et vinctis sine crimine cæsis.
Nam longam historiam pulchro simul ordine cœpit
Albricius recitare, viros et morte peremptos
Indigna, raptasque soluto crine puellas,
Et late miseris subjecta incendia vicis,
O qui tum gemitus, ô quæ suspiria ab imis
Exaudita fere gradibus portisque Palatî!
Omnes exquisita reis et summa precari
Supplicia, indignos qui lucis honore fruantur ;
Ipse etiam prætor, vultu satis esse probatum
Significans, solio jam jamque exsurgere visus
Et socios quæ sit sententia poscere velle.....

Les vers de L'Hospital sont à l'adresse du chancelier François Olivier. Voulant montrer tout ce que peut l'éloquence, combien elle émeut, combien elle entraîne, L'Hospital choisit précisément l'exemple d'Aubery plaidant contre les bourreaux de Mérindol (1).

En le chargeant de cette affaire Henri II avait écrit à Jacques Aubery qu'il lui serait plus tard reconnaissant de l'avoir acceptée. En effet il le nommait, avant le jugement, son lieutenant civil au Châtelet de Paris. Quelques années après, en 1555, il lui confiait une mission diplomatique dont l'importance montre assez l'opinion qu'il avait de son mérite. Il s'agissait de déjouer une des plus habiles intrigues de Charles-Quint et d'empêcher que l'Angleterre, retournée, comme on dit encore, au giron de l'Église, ne prît contre la France très-chrétienne le parti de l'Espagne très-catholique. Aubery se rendit près du fils de Charles-Quint, Philippe d'Autriche, qui avait récemment épousé la reine Marie, et, secondé dans cette négociation par le cardinal Pool, il obtint d'abord la neutralité de l'Angleterre ; ce qui lui servit à ménager ensuite un rapprochement entre les trois cours. La trêve de Vaucelles, signée par Philippe et par Henri, le 5 février 1556, quelques mois après l'abdication de Charles-Quint, fut un des résultats de ses démarches conciliantes.

(1) *Œuvres* de Michel de L'Hospital, édition de Dufey, t. III, p. 147.

En parlant de cette ambassade, Gérard Vossius dit qu'Aubery fut envoyé par le roi de France près du « roi d'Angleterre, » *ad regem Britanniæ* (1). Ces termes ayant été vraisemblablement mal compris par Louis Aubery, il a fait intervenir son grand oncle dans un traité de paix imaginaire, conclu, en 1555, entre Henri II et Edouard VI (2). Édouard VI était mort en 1553, à l'âge de seize ans, et, en l'année 1555, la couronne d'Angleterre était portée par Marie Tudor. Or, bien que, suivant la constitution britannique, le mari de la reine, Philippe d'Autriche, ne fût pas roi d'Angleterre, ce titre lui était alors donné sur le continent, et lui a été conservé par la plupart de nos historiens, entre lesquels nous citerons l'exact et scrupuleux Mézeray. Il est d'ailleurs attesté par divers autres documents que l'ambassade de Jacques Aubery est de l'année 1555.

C'est à l'occasion de cette ambassade que Joachim Du Bellay a fait en l'honneur d'Aubery le sonnet suivant :

Celle qui est des quatre l'excellence
Et qui s'entrône au plus beau des cieux,
De son bandeau t'a sillé les deux yeux
Et à ta main a donné la balance :

(1) Dans la dédicace de son *Traité de Rhétorique*, adressée, en 1621, à Benjamin Aubery.

(2) *Mémoires pour servir à l'Hist. de Hollande*, p. 217. Ch. Ancillon a reproduit cette erreur dans la notice qu'il a consacrée à Jacques Aubery, dans ses *Mémoires concernant les vies de plusieurs modernes*. Ansart ne l'a pas corrigée.

Le Dieu courrier, pour mettre en évidence
De ton esprit les trésors précieux,
A mis en toi son miel délicieux,
Junon sa grâce et Pallas sa prudence,

Grand Aubery, qui, dénouant l'erreur
Dont la Discorde et Mars et la Fureur
Enveloppaient deux voisines provinces,

Divinement forças le fier Anglois
A se tenir sous les paisibles lois
Qui ont uni les cœurs de deux grands princes.

A son retour d'Angleterre, l'heureux diplomate revint modestement remplir sa charge de lieutenant civil au Châtelet. C'est alors que Rolland Leprestre lui dédia son commentaire sur le discours de Cicéron pour Sextius. Vers la même époque, en l'année 1556, Pierre La Ramée, l'illustre *Ramus*, disait de lui dans un de ses écrits intitulé *Ciceronianus*: « J'ai connu « deux orateurs français qui l'emportaient de beau- « coup sur tous les autres au barreau de Paris, par l'in- « tégrité de leur caractère et la puissance de leur argu- « mentation ; je veux parler de Gabriel de Marillac et de « Jacques Aubery, qui me semblent presque avoir égalé « tout autre orateur grec ou romain par le ton grave « et la noble pompe de leur éloquence. » A la première occasion le roi l'eût assurément pourvu d'une plus haute dignité; mais il mourut en cette année 1556. Son neveu Louis Aubery a donc faussement raconté qu'il « exerça longtemps encore, » après son retour

d'Angleterre, les fonctions de lieutenant civil. Il était mort avant le 16 septembre 1556. Nous voyons, en effet, à cette date, Gilles Bourdin, avocat général au parlement, protester contre la promotion récente de Jean Mosnier, autrefois lieutenant criminel, à la charge de lieutenant civil ; et la protestation dit expressément que cette charge de lieutenant civil est devenue vacante par le décès, non par la démission volontaire de Jacques Aubery (1).

Désire-t-on plus de détails sur cette protestation? Il nous plaît d'en donner. Gilles Bourdin, avocat général du roi, dénonce le roi comme ayant vendu la place vacante à Jean Mosnier, au prix de dix mille écus, et, quand il a vivement protesté contre ce marché nouveau, scandaleux, la cour, grande chambre et tournelles assemblées, décide qu'il sera fait au roi des remontrances verbales par quatre présidents. On s'étonne sans doute de voir, sous l'ancien régime, l'une et l'autre magistrature se comporter à l'égard de la couronne avec cette liberté. Mais un siècle sépare le règne d'Henri II du règne de Louis XIV, il n'est pas encore admis que le principe d'autorité ne peut jamais faillir, et les pouvoirs placés au-dessous du trône n'ont pas encore pris ces habitudes de silence ou d'obséquieuse prostration qu'ils auront ensuite tant de peine à quitter.

(1) Biblioth. des avoc. à la cour de Paris ; *Registr. de la ch. du cons.*, t. XXIX, fol. 368, verso.

De son mariage avec demoiselle Marie Anthonis, Jacques Aubery avait eu une fille, nommée Françoise. Cette fille ayant épousé Pierre de Pincé, conseiller au parlement de Paris et commissaire aux requêtes, mourut le 3 janvier 1566, et son mari peu de mois après elle, le 22 mai. Leur commune épitaphe, qu'on lisait autrefois en l'église de Saint-Jean-en-Grève (1), nous apprend que Jacques Aubery possédait, de son vivant, la terre de Moncreau, en Anjou.

AUBERY DU MAURIER (BENJAMIN).

Jacques Aubery, sieur de Moncreau, avait un frère aîné, Pierre Aubery, sieur du Maurier, terre noble d'Anjou, près la Fontaine-Saint-Martin. Pierre eut de son mariage avec Guillelmette de Belin, fille de Jean, comte de Belin, Jean Aubery, qui se maria deux fois; la seconde fois avec Madeleine Froger, de Saumur. Jean fut père de cinq enfants, parmi lesquels nous avons à désigner N. Aubery, sieur des Baraudières, avocat au parlement de Paris, dont le nom est cité dans

(1) Cette épitaphe se trouve en tête de l'édition du plaidoyer pour les gens de Cabrières et de Mérindol, publiée par Louis Aubery.

:s *Plaidoyers* d'Anne Robert (1), et Benjamin .UBERY, sieur du Maurier, et de la Fontaine d'Angé ›rès Châtellerault), né au Maurier au mois d'août, ı 1566, qui s'est élevé par son mérite à de hauts nplois, et a laissé d'importants mémoires sur les rincipales affaires de son temps.

Ainsi que la plupart des gentilshommes angevins ı manceaux, Jean Aubery était de la religion réformée. n a lieu de supposer qu'ils ne s'étaient pas tous ran- ;s à ce parti par des raisons de conscience ; on les vit ı effet, pour le plus grand nombre, passer rapidement u parti contraire, après le désastre de Jarnac, quand ut succombé leur vaillant chef, Louis de Condé. Jean .ubery ne fut pas, toutefois, un de ces transfuges : il ersévéra dans sa religion jusqu'à sa mort, qui eut eu en mai 1584. C'était donc, il nous plaît de lui :ndre cette justice, un calviniste convaincu.

Ses enfants furent élevés dans ses principes. On eut d'ailleurs juger que c'était un homme éclairé par s sacrifices qu'il s'imposa, quoique pauvre, pour les ire instruire avec soin, quoique gentilshommes.

Benjamin fut envoyé d'abord à l'école de Pringé (2), ı doyenné de Clermont; il continua ses études au

(1) Pag. 482 de la traduction de Tournet.

(2) *Aubery du Maurier, Etude sur l'histoire de la France et : la Hollande*, par M. Ouvré, p. 6. M. Cauvin ne mentionne pas cole de Pringé dans ses *Recherches sur les établissements de :arite et d'instruction publique.*

collége du Mans, puis à Paris, aux colléges de Lisieux, de Boncourt et de Cambrai. Il se rendit ensuite à Genève, où il apprit la philosophie sous la discipline de Théodore de Bèze. En 1584, à la nouvelle de la mort de son père, il revenait en France pleurer avec sa mère. Il allait ensuite retourner à Paris pour finir son cours de philosophie, quand une nouvelle persécution contre les gens de son parti changea ses desseins et le fit soldat.

Encouragés à tout entreprendre par le silence consterné de leurs ennemis, les catholiques avaient décrété que, dans l'espace de six mois, tous les calvinistes français devraient abjurer ou quitter le royaume. C'était recommencer la guerre. Tandis que la triste veuve de Jean Aubery se rendait secrètement au château de Brouassin, chez le comte de La Suze, son fils Benjamin allait combattre à Coutras, à Sarlat. On l'envoyait ensuite à Montauban, à Nérac, à La Rochelle.

Il avait pris le mousquet pour remplir un devoir; mais il était peu fait pour la guerre. Rien ne lui convenait moins que de vivre misérablement avec de grossiers compagnons, plus avides encore de piller que de combattre. Ayant donc passé deux ans sous les armes, du mois de mars 1586 au mois de février 1588, et croyant avoir ainsi payé sa dette, il prit congé de son capitaine et revint en son pays. Il n'y fit pas toutefois un long séjour : il apprit, en effet, en arrivant la mort récente de sa mère; ce qui le décida sur-le-champ à repasser

la Loire pour aller chercher fortune à la cour du roi de Navarre.

Mais d'autres événements l'arrêtèrent en chemin. Après l'assassinat du duc de Guise, Henri III, jugeant à bon droit ses affaires perdues, se retourne vers le roi de Navarre, lui propose la paix et lui livre comme gage de confiance la place de Saumur. Benjamin arrivant à Saumur, Duplessis-Mornay, qui gouvernait cette ville pour le roi de Navarre, voit ce jeune homme, pense qu'il pourra l'employer, et le retient près de lui.

En effet, il l'employa peu de temps après. Henri III mort, il s'agissait pour le roi de Navarre de mettre la main sur le cardinal de Bourbon, dont les ligueurs songeaient à faire un prétendant. Le cardinal était alors détenu, par les ordres du roi défunt, dans le château de Chinon, sous la garde peu sûre du sieur de Chavigny. Le roi de Navarre ayant prié Duplessis-Mornay de négocier cette affaire très-délicate, Aubery fut bientôt chargé par l'habile négociateur d'aller porter la nouvelle du succès obtenu (1). Ainsi nous voyons Aubery faire son entrée dans le monde par une ambassade. C'est un accident digne de remarque, car, s'il y a des vocations, la sienne était assurément d'être ambassadeur.

Cette fonction réclamait alors, outre beaucoup de prudence, beaucoup de courage. Souvent envoyé par Duplessis vers le roi, qui tenait toujours la campagne

(1) M. Ouvré, ouvrage cité, p. 10.

et contre les ligneurs et contre les Anglais, Aubery courut maintes fois les plus grands dangers: il fut même un jour fait prisonnier et mené dans la ville de Fécamp, les jambes garrottées sous le ventre de son cheval (1). Mais comme il n'était pas moins courageux que prudent, avisé, persuasif, il se tirait de tous les mauvais pas. Il avait à peine vingt-cinq ans, lorsque, le 22 octobre 1590, le roi, qui lui-même avait conçu bonne opinion de son mérite, le nomma secrétaire ordinaire en sa maison de Navarre, aux gages de deux cents livres, en récompense « de sa loyauté, preud- « hommie, capacité, expérience et bonne diligence(2).» C'était à la fois une gratification et un titre; mais ce n'était pas un emploi. Aussi le jeune secrétaire du roi de Navarre demeura-t-il au service de Duplessis, qui l'occupa comme autrefois à porter ses fréquentes dépêches à la cour peu sédentaire du belliqueux Henri.

Dans ses ambassades Aubery vit souvent Henri de La Tour d'Auvergne, duc de Bouillon, nouveau maréchal de France, homme de forte trempe, propre à l'action sur les champs de bataille, négociateur habile et heureux, zélé royaliste, zélé calviniste, qui pouvait tout à la cour et s'y permettait tout, même de blâmer le roi. Ayant donc apprécié dans plus d'une affaire le mérite précoce d'Aubery, le duc de Bouillon pria Duplessis de lui céder ce jeune homme; et, dès le mois

(1) M. Ouvré, ouvrage cité, p. 19.
(2) *Id.*, *ibid.*, p. 19.

de juin 1592, la cession consentie, Aubery demeura près du maréchal, à la cour même, au service du roi, qui l'envoya quelque temps après en Angleterre vers la reine Elisabeth. Henri le chargeait notamment de raconter à la reine des démarches faites par la cour de Rome pour le convertir et d'ajouter que ces démarches seraient vaines. Elles ne le furent pas. C'est pourquoi l'on se demande si les paroles portées à la reine Elisabeth étaient des paroles sincères. Ce soupçon de fourberie nous paraît mal fondé. Au mois de septembre de l'année 1592, quand Aubery se rendait en Angleterre, Henri IV ignorait assurément qu'il serait contraint de se convertir l'année suivante ; mais il avait trop d'esprit pour n'être pas déjà prêt à subir cette contrainte. En matière d'orthodoxie religieuse, la dignité des particuliers consiste à se raidir, et à tout braver, même la ruine, même les supplices, plutôt que d'abjurer ce qu'ils croient, puisque, dit Alzire,

... Renoncer aux dieux que l'on croit dans son cœur
Est le crime d'un lâche et non pas une erreur ;

mais le devoir des rois est de céder à propos sur ces questions qui viennent après d'autres, et qu'il leur est même permis de juger indifférentes.

A peine revenu d'Angleterre, Aubery fut dépêché par le roi vers le duc de Bouillon, en Lorraine. Le voyage fut périlleux ; le retour le fut davantage ; assailli près de Compiègne par des ligueurs embus-

qués, il devait périr en cette rencontre, mais il n'y perdit, par miracle, qu'un cheval (1). Il était à Mantes en avril 1593, avec le duc de Bouillon, et de cette ville il entretenait avec son ancien protecteur, Duplessis, une correspondance assidue. Il y avait à Mantes une assemblée d'évêques qui pressait Henri de faire sa paix avec Rome, ou, du moins, de se convertir et d'instituer dans son royaume une église orthodoxe qui n'eût point affaire du pape. Le duc de Bouillon, encore obstiné dans son calvinisme, s'était donc rendu dans cette ville, pour y combattre l'influence des princes et des gentilshommes catholiques qui conseillaient aux évêques les résolutions les plus véhémentes. La première lettre d'Aubery que nous offrent les *Mémoires* de Duplessis (2) est du 8 mai. Il y a dans cette lettre plusieurs passages écrits en chiffres. Ce sont, il n'en faut pas douter, les plus intéressants; mais nous ne les comprenons pas. Cette affaire de l'abjuration attristait plus encore Duplessis que le duc de Bouillon. Il écrivait le 25 mai au sieur du Maurier : « Je vois un changemeut qui en peut attirer d'autres. « *Num fastigium putas ? Gradus est.* Certes je suis « bien aise de n'avoir point été là (à Mantes), car il m'est « plus aisé de répondre de mon absence qu'il n'eût « été de ma présence (3). » Mais vainement Duples-

(1) Ouvré, ouvr. cité, p. 22.

(2) *Mémoires et Correspondance de Duplessis-Mornay* ; Paris, 1824, in-8; t. V, p. 410.

(3) *Ibid.*, p. 429.

s et les siens exhortaient Henri, qui leur souriait ujours, à persévérer dans sa religion; la raison état parlait plus haut que ces vieux serviteurs, et ;jà le sourire d'Henri voulait dire qu'il était prêt à tendre bien des messes pour régner à Paris.

Sur ces entrefaites le roi, de plus en plus satisfait Aubery, le prit à son service comme secrétaire ordi- ıire, aux appointements de quatre cents livres. Cela, utefois, ne le gagna pas au parti de la conversion. ıe de ses lettres à Duplessis. qui porte la date du ois de juin (1), est pleine d'affligeants détails mys- rieusement racontés. Nous ne cherchons pas à péné- trer dans ce dédale de chiffres, de périphrases scures et d'allusions qui ne le sont pas moins. ıplessis répondait plus clairement, le 5 juillet, au ur du Maurier : « Nous sommes jà vaincus et jà rendus... Tandis que la guerre avec la Ligue tient encore nos ennemis en bride et facilite nos condi- tions, visons que ceux desquels la violence a pu forcer l'âme du roi n'aient nos vies à leur discré- tion (2). » Henri signait l'acte de son abjuration dimanche 25 juillet, à Saint-Denis. Duplessis ncu se soumit, sans condescendre aux désirs du jusqu'à l'approuver; le duc de Bouillon, avec ıs d'aigreur, se contenta de déclarer qu'il resterait èle. Aubery, son discret confident, qui ne pouvait

1) *Mémoires et Corresp. de Duplessis-Mornay,* t. V, p. 469.
2) *Ibid.*, p. 485.

rien, pas même témoigner sa tristesse, s'inclina silencieusement devant le fait accompli.

Duplessis, comme le duc de Bouillon, avait tort de supposer le roi capable de les livrer à la discrétion de leurs ennemis. Mais leurs ennemis étaient encore assez puissants dans le pays pour leur causer de légitimes inquiétudes. Il y avait, en effet, bien des gens dans le parti catholique à qui l'abjuration du roi ne suffisait pas. Le jour même où s'en faisait la cérémonie, on annonçait que le duc de Guise avait été proclamé roi de France par les Parisiens, et du Maurier, consterné de cette nouvelle, s'empressait de la transmettre de Tours à Saumur à Duplessis-Mornay (1). Il ne s'agissait pas seulement de contestations religieuses, de prêche ou de messe, de présence réelle ou de présence figurée : c'était peut-être le principal souci des prêtres, des ministres et des simples gens qu'ils endoctrinaient ; mais ce qui intéressait bien davantage les gentilshommes de l'une ou de l'autre secte, c'était d'occuper seuls les avenues du pouvoir, et de posséder sans partage les grands commandements, les hauts emplois. La paix partout annoncée était loin de leur sourire. Aussi du Maurier, ne croyant pas à une longue suspension d'armes, écrit-il de Saint-Denys à Duplessis, le 4 août 1593, pour l'inviter à presser l'achèvement des fortifications de Sau-

1) *Mémoires et Corresp. de Duplessis-Mornay*, t. V, p. 498.

mur (1). Et, dans la même opinion sur l'état des choses, Duplessis lui répond le 10 août : « L'insolence croît « d'un côté et la patience échappera en quelque endroit « de l'autre. Ici non, où je tiendrai le contre-poids « tant que je pourrai. » Cependant la contrariété des intrigues les rend impuissantes, et bientôt du Maurier écrit de Tours à Duplessis pour l'informer de tout ce qui lui semble ajourner une nouvelle crise (2).

Au sein même du parti protestant, combien de mécomptes et d'agitations et de murmures ! Le roi sait que Duplessis n'approuve pas son abjuration et veut se justifier devant lui. Pressé de venir à la cour, Duplessis se décide enfin à quitter Saumur ; mais, afin de se mettre d'accord avec le duc de Bouillon, mandé dans le même temps et pour la même cause auprès du roi, il charge Aubery de lui communiquer une longue lettre qui contient un plan de conduite (3). On doit croire que le duc de Bouillon, fougueux et querelleur, ne suivit pas les conseils de prudence que Duplessis croyait devoir lui donner. Il se rendit, en effet, à la cour, mais s'en éloigna sur-le-champ, sans informer Duplessis de ce qu'il avait dit. Aussi Duplessis, de retour à Saumur, faisait-il parvenir à du Maurier deux lettres pressantes, à la date du 27 février et du mars, demandant des nouvelles du duc de Bouillon.

(1) *Mémoires et Corresp. de Duplessis-Mornay*, t. V, p. 504.
(2) *Ibid.*, p. 526.
(3) *Ibid.*, t. VI, p. 13 et 17.

Mais il ne reçut pas immédiatement ces nouvelles. Ou du Maurier n'osa pas lui répondre, ou il ne le put, ne sachant pas au juste ce qui s'était passé dans l'entrevue du duc et du roi.

Vers ce temps la correspondance de Duplessis et de du Maurier est tout à coup interrompue. Enfin, le février 1595, c'est-à-dire près d'un an après avoir reçu la dernière lettre de Duplessis, du Maurier, qui dans l'intervalle a voyagé de Tours à Sedan, lui donne quelques détails sur le mauvais accueil fait au duc de Bouillon par le roi mécontent, presque irrité. Nous n'avons aucune lettre ni de la fin de cette année, ni de l'année suivante. Du Maurier étant allé, sur le conseil d'un de ses amis, rechercher l'alliance d'une honorable fille dans la ville de Metz, est fait prisonnier par des maraudeurs, au nom du roi d'Espagne, et détenu pendant six semaines dans le château de cette ville, à la requête et au profit d'un rival. On le conduit ensuite, toujours prisonnier, à Luxembourg, où le comte de Mansfeld l'a mandé, voulant connaître son affaire. Après six autres semaines de captivité dans le château du Luxembourg, il est enfin délivré, non sans payer quelque rançon, à la prière du duc de Lorraine. Il revient alors à Sedan oublier l'honorable fille dont les maraudeurs espagnols lui défendent l'approche, et, tandis que le duc de Bouillon intrigue ou conspire, prendre soin de sa maison abandonnée, de

ses biens mis au pillage et même de sa réputation compromise (1).

Le duc de Bouillon ayant fait contre les Espagnols, en Picardie, une campagne malheureuse, sous le commandement du duc de Nevers, celui-ci, pour n'avoir pas la honte de la défaite, avait publié contre son lieutenant un mémoire accusateur. Cet écrit partout répandu, le duc de Nevers mourut, et sa mort déplorée donna plus de crédit encore à ses griefs. Le roi, ne cachant pas qu'il les trouvait fondés, reçut mal le duc de Bouillon lorsqu'il revint à la cour présenter ses excuses. C'est en de telles circonstances que du Maurier rédigea, pour la défense de son maître, un écrit anonyme dont nous avons sous les yeux quelques fragments (2). Cette plaidoirie ne paraît avoir convaincu personne. Les gens aigris, quand même l'aigreur ne les pousse pas à commettre de grandes fautes, éloignent d'eux tout le monde et n'ont bientôt plus de partisans. On a la preuve que Duplessis ne pouvait se défendre d'approuver les sévérités du roi à l'égard du duc de Bouillon (3). Qui donc pouvait les condamner?

(1) M. Ouvré, ouvr. cité, p. 52-54.

(2) M. Ouvré, ouvr. cité, p. 54 et suiv. N'est-ce pas cet écrit qui est désigné par Fevret de Fontette (*Biblioth. hist. de la France*, t. II, p. 361) sous le titre suivant : *Mémoire de la guerre au Luxembourg par le duc de Bouillon?* Fevret de Fontette mentionne ce *Mémoire* comme inédit, et c'est d'après l'exemplaire autographe que M. Ouvré a publié quelques pages de l'écrit anonyme composé par du Maurier.

(3) M. Ouvré, ouvr. cité, p. 41.

Cet écrit achevé, du Maurier retourna près du roi. C'est à propos qu'il revint alors à Paris, où son premier protecteur, son plus tendre ami, devait bientôt avoir besoin de ses services. S'étant rendu dans la ville d'Angers, pour prendre part, avec MM. de Schomberg, de Brissac et de Rochepot, à une conférence qui devait avoir lieu sur les affaires de Bretagne, Duplessis a été attaqué en pleine rue, en plein jour, par une bande d'assassins, à la tête de laquelle se trouvait un sieur Saint-Phal, beau-frère du duc de Brissac. C'est au sujet de cet attentat que, le 6 décembre 1597, Duplessis charge Aubery de voir leurs amis communs, de parler au roi, et de réclamer prompte et bonne justice (1). Nous avons une lettre d'Aubery à Duplessis qui porte la même date que la précédente (2). Il a fait toutes les démarches sur le résultat desquelles Duplessis l'interroge : le roi et tous les courtisans sont d'autant plus indignés que le duc de Brissac est suspect d'avoir armé le bras de l'assassin. Mais comment Duplessis obtiendra-t-il une réparation suffisante ? Son avis est que l'affaire doit être portée devant le grand conseil, et il prie du Maurier de consulter à ce sujet le célèbre Antoine Arnauld (3). Dans une autre lettre, du 25 décembre, Duplessis

(1) *Mémoires et Correspondance* de Duplessis-Mornay ; Paris, 18 septembre 1593, t. VI, p. 445.

(2) *Ibid.*, p. 450.

(3) *Ibid.*, p. 460.

ınonce à son ami qu'il est prêt à employer la force, il le faut, pour atteindre le meurtrier, que le duc de rissac a, dit-on, mis en liberté (1). Du Maurier écrit, 7 janvier 1598, qu'il a visité de nouveau les per-›nnes avec lesquelles il importait de s'entendre; ı'elles sont toutes fort animées contre Saint-Phal et ›s complices ; que les gens du conseil se prononcent ıergiquement (2). Cependant Duplessis renonce à ›tte poursuite criminelle ; il ne demande plus qu'une ›paration en présence du roi et des maréchaux de rance (3). Du Maurier préférerait que cette réparation ıt refusée, et que Saint-Phal, absent ou présent, fût ›ndamné par le grand conseil (4). Il pense, d'ailleurs, ue Duplessis a le droit de faire arrêter Saint-Phal artout où l'on pourra le rencontrer (5). Mais les amis u duc de Brissac sont puissants à la cour, et, s'ils ›ndamnent la conduite de Saint-Phal, ils s'efforcent 'atténuer la gravité de l'offense commise, en don-ant l'auteur pour un étourdi, pour un jeune homme ıns expérience, qu'il ne faut pas flétrir, mais sim-lement admonester. C'est pourquoi du Maurier écrit ientôt à Duplessis que le roi ne paraît plus si cour-›ucé contre le coupable (6).

(1) *Mémoires et Correspondance* de Duplessis-Mornay, 1592, VII, p. 473.
(2) *Ibid.*, p. 496.
(3) *Ibid.*, p. 514.
(4) *Ibid* , p. 518.
(5) *Ibid.*, p. 521.
(6) *Ibid.*, p. 524 et 558.

Duplessis ne doit pas tarder à connaître par lui-même ce que le roi pense de son affaire, puisqu'au mois de mars le roi vient le trouver en la ville d'Angers. Les *Mémoires de Madame Duplessis-Mornay* nous apprennent que, durant son séjour au château d'Angers, Henri dit aux maréchaux de France de commencer la procédure contre Saint-Phal et leur commit le soin de décider dans quelle forme une réparation serait faite à l'honneur de son vieux camarade (1). Le 13 juin, Duplessis étant de retour à Saumur, Aubery lui fait savoir que Saint-Phal a juré de se rendre à l'assignation des maréchaux (2). Deux autres lettres d'Aubery, du 2 et du 22 août, avertissent Duplessis qu'il doit, suivant les ordres du roi, se rendre au château de Buhy et y demeurer jusqu'au jour où Saint-Phal sera mené devant lui repentant et suppliant (3). Il y demeura quelque temps, dans une vaine attente, et fut ensuite prié de venir à Paris. Voici la fin de cette longue négociation relative à l'attentat d'Angers. Saint-Phal fut conduit à la Bastille le 12 janvier 1599. Le lendemain il parut devant le roi, sans armes, introduit par le capitaine des gardes. Les maréchaux ayant déclaré que « la qualité de l'offense avait rendu « Saint-Phal incapable de venir en combat avec le

(1) *Mémoires de Madame Duplessis*, p. 332.
(2) *Mémoires et Correspondance de Duplessis-Mornay*, t. IX, p. 30.
(3) *Ibid.*, p. 126 et 137.

eur Duplessis, » celui-ci ne refusa pas d'accorder un 'don qui lui était demandé dans les termes les plus pectueux, et le roi fit ensuite au coupable une ère remontrance (1).

Ainsi du Maurier mène à la cour une vie très-occu-:. Il est le résident du duc de Bouillon, avec lequel ntretient une active correspondance ; il y rend à plessis tous les services que celui-ci peut attendre l'ami le plus zélé ; il y est aux ordres du roi, qui charge de missions ou publiques ou secrètes ; de s il y rédige des écrits en faveur de la cause qui semble, à bon droit, la meilleure, la cause de la x. Ainsi en l'année 1598 il publie un *Discours sur la ix accordée par le roi au roi d'Espagne* (2), qui ıtient un éloge pompeux d'Henri IV. Cela nous ›uve qu'il ne négligeait pas non plus de prouver ı mérite et d'en faire parler. A la cour d'Henri IV ı'y avait pas un meilleur moyen de parvenir.

Son *Discours* ayant donc été remarqué, du Maur supposa que le roi devait en être satisfait, et, nme il ne se plaisait pas beaucoup au service du c de Bouillon, il sollicita bientôt, quand l'occasion

1) *Mémoires de Madame Duplessis*, p. 340.

2) On ne connaissait pas l'auteur de ce discours anonyme, éré dans le tome VI des *Mémoires de la Ligue*, p. 617. Mais bery déclare lui-même qu'il est de sa plume. C'est un rengnement qui nous est fourni par un Journal manuscrit que ıs avons déjà cité, que nous citerons encore plus d'une fois près M. Ouvré.

s'en offrit, une charge de finances dans le cabinet du roi. Mais Duplessis, qui l'aurait volontiers recommandé, doutait trop de son crédit pour le faire, et le duc de Bouillon, qui ne s'employait jamais pour les autres, lui refusa froidement sa protection. L'emploi vacant ne lui fut pas donné. Il en eut du ressentiment contre le duc. S'il forma déjà le dessein de le quitter, il tarda trop à l'exécuter. Quand on aspire aux charges des cours, on ne doit pas demeurer longtemps aux gages d'un maître qui ne veut pas vous être utile; la prudence conseille même de le fuir au plus vite, quand on voit ce personnage inofficieux s'engager, pour sa part, dans un chemin où l'on estime qu'il se perdra. Or, il était déjà facile au courtisan le plus inattentif de reconnaître que le duc de Bouillon n'avait plus la confiance du roi, et les motifs de sa disgrâce devaient, pour le moins, être soupçonnés par un chargé d'affaires qui était presque un confident.

Du Maurier continue à suivre la cour. Nous le retrouvons en l'année 1600 avec le roi qui va guerroyer en Savoie. Il assiste, le 16 octobre, au siége de Montmelian; le 26 novembre il est à Lyon, et, au mois de décembre, à Chambéri (1). Étant dans cette ville, le roi l'avertit à mots couverts que le duc de Bouillon conspire avec le duc de Biron et le comte d'Auvergne. C'est un roi de belle humeur qui, pour

(1) M. Ouvré, ouvr. cité, p. 64, 67.

ı'avoir pas à châtier un coupable, le fait prévenir que ;a conspiration est éventée. Cependant les menées des nécontents deviennent plus actives, plus menaçantes. Le duc de Biron arrêté, du Maurier écrit à son maître, l'entretient des défiances du roi, et lui donne de ›rudents conseils (1). Ces conseils ne sont guère ›coutés : néanmoins le duc se laisse enfin persuader qu'il ne peut se mettre en révolte et engager une lutte ›uverte; il faut donc qu'il se justifie, ou que, par des ıveux et des marques de repentir, il mérite son parlon. Mais le duc savait bien que sa justification était lifficile et il avait trop d'orgueil pour solliciter l'oubli de sa faute ; il était d'ailleurs, par nature, trop ırtificieux, et, dans la circonstance présente, trop roublé, trop irrésolu, pour suivre le plus droit chenin. Ayant fait promettre au roi, par du Maurier, qu'il ne tarderait pas à venir à la cour, il changea l'avis, et, quand le roi l'attendait, il écrivit qu'il se rendait non pas à Fontainebleau devant le roi, nais à Castres devant ses juges, comme étant déjà ›ubliquement accusé. Ayant reçu cette dépêche, du Maurier se hâta de la porter au roi, qui n'en fut pas satisfait. Les secrétaires d'état aussitôt mandés, l'arrestation de du Maurier fut conseillée. Cependant il demeura libre : le roi qui, comme s'exprime madame Duplessis-Mornay, « le connaissait nourri de la

(1) M. Ouvré, ouvr. cité, p. 73.

« main (1) » d'un de ses plus fidèles serviteurs, Duplessis, le roi garantit lui-même sa loyauté, et non-seulement il refusa de le laisser mettre au nombre des accusés, mais, pour lui donner un témoignage de sa confiance, il le chargea, quelques jours après, d'aller demander à Duplessis le parti qu'il convenait de prendre à l'égard du duc de Bouillon. Il était impossible de lui confier une mission plus délicate. Duplessis fit au roi, par écrit, une sage réponse. Il lui recommanda d'instruire l'affaire, de recueillir des preuves, avant d'avoir mauvaise opinion d'un personnage aussi considérable, et, en tout cas, de procéder à son égard avec la réserve commandée par les circonstances. Mais cet avis ne fut pas écouté. Henri ne savait pas supporter une offense. Sa modération l'abandonnait quand il voyait quelqu'un se dresser devant lui avec l'attitude de la révolte. L'ordre étant donné de le poursuivre et de le conduire prisonnier devant le roi courroucé, le duc de Bouillon gagna prudemment la frontière du royaume et s'exila.

Au mois d'avril 1603, le duc s'étant retiré chez le landgrave de Hesse, du Maurier l'alla trouver, avec la permission du roi, pour s'entendre avec lui sur le réglement de ses dettes, qui étaient considérables. Leur entrevue fut très-froide ; ils se séparèrent mécontents l'un de l'autre, et, quand ils furent séparés, du

(1) *Mémoires de Madame Duplessis*, p. 417.

ıurier apprit avec douleur que sur de faux rapports duc l'accusait de trahison. Ils se réconcilièrent à u près au mois de mars 1604, quand Rosny lui-ême, autrefois adversaire passionné du duc de uillon, ayant appris qu'il était de retour à Sedan, argea du Maurier d'aller lui faire certaines proposi-ons d'accommodement. Cependant celui-ci ne fut s plus heureux dans sa négociation que ne l'avait La Trémouille, précédemment envoyé par le roi. avait de part et d'autre tant d'aigreur et tant de éfiance qu'on ne pouvait s'entendre ni par lettres ni r ambassadeurs. Un accord ne fut signé que sous les urs de Sedan, lorsque le roi vint lui-même assiéger tte place, où le duc s'était fortifié.

Cette grande affaire étant terminée, du Maurier nt trouver le duc, pour lui déclarer qu'il ne croyait ıs devoir plus longtemps rester au service d'un aître qui avait douté de sa fidélité. Cette résolution ise, au mois de juin 1606 (1), du Maurier revint en s terres d'Anjou. L'année suivante, comme il était à ıris et se promenait en oisif dans cette ville embellie, servant les constructions nouvelles de la rue Dau-ıine, le roi, qui venait visiter les mêmes travaux, le connut, le pria d'approcher et lui fit l'offre d'un ıploi. Il s'agissait d'être à Paris le correspondant du ur de Buzanval, ambassadeur en Hollande, et de ésider à l'expédition du subside annuellement fourni

1) M. Ouvré, ouvr. cité, p. 147.

par la France aux Provinces-Unies. C'était un emp modeste. Du Maurier l'accepta, ne pouvant le refu au roi qui l'offrait. Il trouva dans Buzanval un su rieur bienveillant. Mais, Buzanval mort, de Rus qui lui succéda, fut d'une humeur contraire. Ay connu du Maurier chez le duc de Bouillon et ne l' mant pas, il s'efforça de l'éloigner (1). Il n'y réu pas. La douce gravité de du Maurier plaisait au et il était d'ailleurs aimé des ministres parce qu'il é laborieux, docile et honnête. Villeroy fit savoi de Russy que, malgré lui, du Maurier serait m tenu dans sa charge. En effet il la conserva, mê lorsqu'il fut pourvu d'une autre où il rencontra p d'occasions de faire connaître et son mérite et droiture.

Il avait, en l'année 1599, écrit en forme de *Le* un discours critique sur l'administration de Sully. félicitait ce ministre vigilant de sa fermeté, mais blâmant sa rudesse. Il l'aurait voulu non moins imp cable à l'égard des fripons, mais de plus facile acco modement à l'égard des gens de bien dont on n'av pu régulièrement, au temps passé, compenser les do mages et rétribuer les services. Cette *Lettre* avait faite pour être lue par des amis et ne devait pas ê publiée ; mais les amis auxquels du Maurier l'adre la jugèrent, à bon droit, écrite avec beaucoup de c

(1) M. Ouvré, ouvr. cité, p. 148.

venance, et ils en firent des copies qui circulèrent (1). Une de ces copies vint-elle aux mains de Sully ? C'est ce qu'on ignore : quoi qu'il en soit, au mois d'octobre 1607, Sully nomma du Maurier contrôleur général des comptes, avec trois mille livres de gages. Cette fois encore il n'avait rien demandé : le ministre l'avait choisi, le roi l'avait sur-le-champ agréé. Il arrivait donc enfin à la fortune, et par le chemin qui, s'il n'est pas le plus court, est le plus facile. Les gouvernements, même les moins honnêtes, n'ont-ils pas besoin des honnêtes gens ?

Le 1er janvier 1608, du Maurier était chargé par ses collègues au département des finances de présenter à Sully le compliment annuel. On a ce compliment qui est, suivant le goût du temps, d'un style très-pompeux. Il plut à l'auteur, puisqu'il le traduisit lui-même en vers (2). Il plut assurément à Sully, puisqu'il fit cet honneur à du Maurier, le 5 novembre de la même année, d'être parrain d'un de ses fils et de lui donner son nom de Maximilien. On peut encore supposer que si le roi le gratifia, les années suivantes, de sommes considérables et d'un emploi de secrétaire dans sa maison, il n'obtint pas coup sur coup

(1) Nous lisons des fragments étendus de cette lettre inédite dans le livre de M. Ouvré, p. 152 et suiv. Le manuscrit original est à la bibliothèque de Poitiers.

(2) Il y a un long extrait du compliment en prose dans le livre de M. Ouvré, p. 159 et suiv.

tant de faveurs sans la recommandation ou l'approbation de Sully (1).

Sept lettres de Duplessis à du Maurier, du 22 juin 1607 au 24 novembre 1609 (2), ne nous font rien connaître d'important. Il faut qu'il y ait eu, vers cette époque, quelque refroidissement entre les deux amis, ou bien que les fonctions confiées à du Maurier ne lui aient pas permis de continuer ses intimes confidences avec un homme que tant de gens s'efforçaient de perdre dans l'esprit du roi. Ce qui nous ferait admettre la supposition d'un désaccord, c'est que la première lettre adressée à Duplessis par du Maurier, après un silence d'environ trois années, n'est plus écrite sur le même ton que celles d'autrefois. Du Maurier appelle Duplessis « Monseigneur ; » il ne lui parle pas avec liberté, avec abandon, mais avec une gravité sentencieuse, presque pédante; il ne lui demande plus des ordres, mais lui donne presque des conseils. Et comment ces conseils sont-ils accueillis par Duplessis? Assez mal. Ils ne s'entendent plus, ils usent l'un à l'égard de l'autre de réticences calculées, ils dissertent longuement sur la situation des esprits, sur les circonstances, sur la conduite qu'il faut tenir, comme des gens qui ne marchent plus dans la même voie et qui ont besoin de se justifier réciproquement (3). L'un

(1) M. Ouvré, ouvr. cité, p. 165.

(2) *Mémoires et Correspondance*, t. X, p. 206, 208, 211, 214, 259, 365, 438.

(3) *Ibid.*, t. XI, p. 388 et 389.

des deux, en effet, vit toujours dans son château de Saumur, retiré des affaires et ne s'occupant que de veiller sur les intérêts de l'église dont il est vraiment le tuteur et le chef. L'autre a témoigné moins de rancune aux vétérans du parti de la ligue, et, sans faire le sacrifice de ses croyances, il n'a pas heurté celles de la secte dominante; il vit à la cour et c'est un homme en crédit, qui a plus de désirs que de regrets. Voilà des positions bien différentes.

La mort tragique d'Henri IV fut une catastrophe pour quiconque n'aspirait pas, en France, après de nouveaux désordres. Dans une pièce de vers qu'il composa sur ce désastreux événement, du Maurier, s'adressant à Ravaillac, lui disait :

> Mais tu n'as seul commis cet horrible forfait;

et il lui donnait pour complices les dévots, les Jésuites (1). Cependant la reine laissa les Jésuites en paix et n'inquiéta que les plus constants amis du roi. Sully fut un des premiers qu'elle priva de sa charge, et du Maurier, ne songeant pas même à défendre la sienne contre les protégés du tout-puissant Concini, fit avec Sully prompte retraite.

Il revint en Anjou, résolu, dit-il, ayant dès sa jeunesse aimé la vie des champs (2), à passer désormais

(1) M. Ouvré, ouvr. cité, p. 166.
(2) *Ibid.*, p. 169.

loin de Paris sept ou huit mois de l'année. S'il prit cette résolution, ce qu'il est permis de ne pas croire, il rentra facilement aux affaires lorsqu'il y fut rappelé par Villeroy. Il est vrai que Villeroy lui proposait l'ambassade des Provinces-Unies. Or, quand du Maurier s'estimait le plus en faveur, son ambition n'allait pas au delà de cette ambassade, et on venait le prier de l'accepter quand il devait s'estimer en pleine disgrâce ! Il permit donc à Villeroy d'accepter en son nom.

Alliée du comte Maurice, prince d'Orange, lorsqu'il était en guerre avec les Espagnols et les Flamands, la cour de France avait entretenu dans son armée plusieurs corps de troupes et s'était intéressée vivement au succès de toutes ses entreprises. Comme on avait aussi la paix, au même temps, dans les autres états de l'Europe, la noblesse de France, d'Angleterre, d'Allemagne, d'Italie, s'était donné rendez-vous sur ces champs de bataille où le prince Maurice et le marquis de Spinola, général des armées d'Espagne, se livraient de si brillants combats et donnaient de si belles leçons de stratégie aux plus habiles capitaines. Mais plus nombreux que tous les autres avaient été les gentilshommes français, qui, n'ayant pu s'accoutumer au repos des armes, étaient venus prendre du service pour leur compte personnel sous les drapeaux de Maurice. La France avait donc été, pendant la guerre, la nation la plus engagée dans les affaires des Pro-

vinces-Unies ; aussi jouissait-elle, depuis la paix, d'une prépondérance reconnue et enviée dans le conseil de ces Provinces, où, selon les traités, siégeait son ambassadeur.

Villeroy ne pouvait donc confier ce poste difficile qu'à un homme expérimenté. Après Jeannin, qui s'y était signalé, Henri IV y avait placé de Buzanval, de Russy, dont il avait eu plusieurs fois à se plaindre, et la reine Marie le sieur de Reffuge, qui, se défiant de lui-même, demandait son rappel. Le choix de son successeur était un embarras. Aertsens, qui représentait à Paris les États confédérés, recommandait vivement le sieur de Villarnould, gendre de Duplessis-Mornay (1). Celui-ci, ne voulant rien solliciter, pour n'être, dans une cour ennemie, l'obligé de personne, laissait d'autres parents conduire cette intrigue dans l'intérêt de son gendre (2). Si Villarnould n'avait pas la pratique des affaires, on le disait modéré dans son parti ; mais Duplessis, qui ne l'était pas, pouvait le dominer et l'entraîner. Du Maurier convenait mieux à Villeroy. Ayant depuis longtemps un commerce de lettres avec cette ambassade, il connaissait les secrètes menées de son gouvernement dans les assemblées des Provinces, dans le conseil général de la confédération, et les encouragements intéressés qu'il avait

(1) *Mémoires et Corespondance de Duplessis-Mornay*, t. XII, p. 123.

(2) *Ibid.*, p. 139.

donnés à l'ambition du comte Maurice et les démarches aussi peu sincères qu'il avait faites pour calmer l'ombrageuse défiance de Barnevelt. Marie de Médicis voulait-elle suivre la politique du règne précédent ou ne la pas suivre? Personne n'était plus préparé que du Maurier à voir les avantages et les inconvénients de l'une et de l'autre conduite. Il s'était d'ailleurs toujours signalé dans les contestations religieuses par la réserve de son langage, et il n'était pas homme à trahir ses devoirs d'ambassadeur pour obéir aux injonctions d'un chef de secte. A son grand dépit, Aertsens eut le dessous dans cette affaire : Villarnould, son candidat, fut écarté, et du Maurier partit pour La Haye au mois de mai de l'année 1613, avec le titre de secrétaire. Villeroy n'avait pas osé le nommer tout d'abord ambassadeur, quoiqu'il fût, suivant Jeannin (1), « bien fort habile homme, » parce qu'il était de petite noblesse et n'avait pas encore occupé de hauts emplois.

Aertsens ne tarda pas à l'aller rejoindre. C'était un homme plus rusé qu'honnête, qui avait peu de crédit, mais dont on redoutait les intrigues. Ayant fait savoir à la reine-mère qu'il retournait en Hollande pour prendre soin de sa santé et de ses affaires particulières, il reçut, à son départ, suivant l'usage, un présent considérable, un service de vermeil de la valeur

(1) M. Ouvré, ouvr. cité, p. 203.

e quinze mille livres. Comme on était fort aise d'être élivré d'un tel fourbe, même à ce prix, on écrivit ussitôt de Paris à La Haye, pour annoncer son départ t pour inviter les États à lui désigner un successeur.)u Maurier fut chargé de faire cette demande. Mais ıertsens n'avait pas eu l'intention de quitter son mploi ; il avait simplement voulu se faire donner le ırésent d'adieu, et, comme l'audace ne lui manquait ıas, il jura qu'il avait pris congé de la reine-mère en ui annonçant un prochain retour, et prétendit faire ıasser pour des imposteurs et le secrétaire de l'am-ıassade française et le ministre Villeroy. Il se pré-enta même aux États et y prononça le plus véhément liscours, disant qu'il avait pour ennemis, en France et ıilleurs, tous les traîtres, agents secrets de l'Espagne, [ui travaillaient à rétablir les Provinces-Unies sous le oug du pape, mais qu'il observait leurs pratiques :t ne tarderait pas à les démasquer. Ces débats ıe se terminèrent pas à l'avantage d'Aertsens. Une ettre de la reine-mère vint confirmer les dires de du Maurier, et celui-ci dénonça, le 13 novembre 1613, en pleine assemblée des États, les honteuses manœuvres le cet agent diplomatique, qui avait poussé le mépris les convenances jusqu'à séduire à prix d'argent le secrétaire de l'ambassade française, et avait obtenu par ce moyen la communication des papiers les plus importants. Aertsens, publiquement repoussé par Barneveldt, qu'il n'avait pu duper par ses fourberies,

fut enfin abandonné par la majorité des votants et il eut pour successeur, dans sa charge, le baron de Languerach (1).

Il se promit bien de perdre un homme qui l'avait si peu ménagé. Comme il était bien vu du prince Maurice, dont il avait servi la cause durant les troubles, les parents, les amis que ce prince avait à la cour de France firent alors courir les plus méchants bruits sur le compte de du Maurier. Pour leur répondre et les décourager, Villeroy s'empressa de lui conférer le titre d'ambassadeur, le 6 mars 1614 (2). Du Maurier parvint même à se réconcilier l'esprit chagrin du prince Maurice par l'assiduité de ses bons offices ; à quoi l'aida beaucoup la belle-mère de ce prince, Louise de Coligny, qui, française d'esprit et de mœurs, goûtait particulièrement son caractère aimable et loyal. Parmi les témoignages d'estime qu'il reçut de cette princesse il en est un que nous ne devons pas omettre de rappeler. En l'année 1614 une fille naquit à du Maurier ; Louise de Coligny voulut être la marraine de cet enfant, qui eut pour parrains « MM. les « États-Généraux » représentés au baptême par Olden de Barneveldt (3).

Les États avaient fort à cœur d'être en de bons

(1) *Mémoires pour servir à l'histoire de Hollande*, par Louis Aubery, p. 380 et suiv.
(2) M. Ouvré, ouvr. cité, p. 219.
(3) *Ibid.*, p. 198.

termes avec l'ambassadeur français. Ce n'était pas seulement, à leurs yeux, le représentant d'une puissance amie ; c'était encore le personnage le plus considérable de tous les résidents étrangers. Outre les gages de sa charge et les pensions qu'il avait de la cour, Aubery touchait encore vingt-quatre mille livres par an, comme intendant des finances françaises en Hollande. On lui faisait de grands honneurs, et les princes eux-mêmes n'avaient pas son train : « Les « hivers, La Haye était toute pleine de seigneurs et de « gentilshommes français, qui ne manquaient pas, pour « honorer le roi en la personne de son ministre, de l'ac- « compagner à l'audience de MM. les États-Généraux, « quand il y allait ; et comme on n'eût pu fournir assez « de carrosses pour deux ou trois cents gentilshommes et « officiers qui s'y trouvaient quelquefois, l'ambassadeur « allait à pied à la tête de cette belle troupe, et son « carosse suivait tout vide. Si cette ambassade était « honorable, aussi obligeait-elle à de grandes dépenses, « car il fallait souvent régaler cette nombreuse noblesse; « mais on était bien payé pour cela (1). » Il arriva même à du Maurier, en l'année 1615, de traiter plusieurs fois Philippe de Nassau, prince d'Orange, et la princesse sa femme. Par la réception qu'il leur fit il gagna leurs bonnes grâces, et, comme il était mal servi près de la reine-mère par ceux des courtisans

(1) *Mém. pour servir à l'Hist. de Hollande*, p. 192.

qui convoitaient son emploi et par ceux qui poursuivaient en lui l'ancien secrétaire du duc de Bouillon, les autres le calviniste refroidi, il lui fut très-utile d'avoir mérité l'affection de Philippe de Nassau (1).

Si, comme on le voit, la maison d'Aubery était fréquentée par les princes, par les plus hauts dignitaires des Provinces-Unies, elle était aussi le lieu de rendez-vous des plus doctes personnages. Quand Grotius venait à La Haye, il n'oubliait pas d'aller saluer l'ambassadeur du roi de France et lui rendre les honneurs dûs à son rang, tandis que celui-ci se montrait fort jaloux d'être compté parmi les familiers de l'illustre syndic de Rotterdam. Les relations de Grotius et d'Aubery commencèrent dès l'année 1614 : elles furent bientôt très-intimes. Dans la collection des *Lettres* de Grotius on n'en lit pas moins de quatre-vingt-sept qui sont adressées à l'ambassadeur français. La première, qui porte la date du 5 juin 1614, a pour objet la mort d'un des enfants de du Maurier ; dans la seconde, qui est extrêmement curieuse, Grotius répond longuement à son ami, qui lui avait demandé un plan des études que doit faire un ambassadeur. Cette correspondance ne peut manquer d'avoir pour nous beaucoup d'intérêt.

Nous y voyons d'abord qu'en l'année 1615 les affaires des Provinces-Unies, si graves qu'elles fussent,

(1) *Mémoire pour servir à l'Histoire de Hollande*, p. 208.

occupaient encore moins du Maurier et Grotius lui-même que les tristes nouvelles reçues de France. En effet, il y avait alors, en France, de grands tumultes. Mécontents de voir la cour incliner vers l'Espagne, et d'ailleurs très-jaloux de recouvrer des priviléges qu'ils s'étaient laissé ravir sous le règne précédent, les princes et les ducs venaient de former dans l'état un parti redoutable, et sollicitaient au dehors, surtout dans les pays protestants, des troupes et des armes. Ayant appris que des officiers français au service des Provinces-Unies se disposaient à franchir la frontière, pour aller se ranger sous les drapeaux des princes confédérés, et que des navires chargés d'armes étaient dirigés vers la France, du Maurier fit arrêter les officiers et saisir les vaisseaux. Du côté des princes étaient ses coreligionnaires, ses amis, ses protecteurs; du côté de la reine-mère étaient les gens dont il redoutait le crédit, dont il condamnait les tendances réactionnaires et desquels il ne pouvait attendre aucun service; mais il était ambassadeur de la cour de France, et il s'agissait de protéger l'état contre des entreprises factieuses : il n'hésita pas à remplir son devoir. Les agitateurs lui gardèrent rancune de cette conduite : durant les troubles ils envoyèrent quelques pillards dans son château de la Fontaine-Dangé et ce domaine fut dévasté (1). La reine-mère et le roi lui écrivirent à

(1) *Mém. pour servir à l'Hist. de Holl.*, p. 209.

ce sujet et eurent à cœur de réparer, autant que faire se pouvait, par une compensation pécuniaire, le dommage qu'il avait éprouvé (1). Philippe d'Orange prit sa défense auprès des seigneurs protestants. Le prince Maurice lui-même se montra jaloux de témoigner en sa faveur, et quand, après la conclusion du traité de Loudun, il écrivit à Villeroy pour le féliciter d'avoir apaisé les troubles, il s'exprima dans ces termes au sujet de du Maurier :

« Monsieur, à mon retour de Zélande, sur l'invitation faite par M. du Maurier, ambassadeur du Roi, pour le rétablissement des officiers des troupes françaises en leurs charges, j'ai tenu la main à ce qu'il y ait été pourvu au contentement de Leurs Majestés, Messieurs les États en ayant pris la résolution, dont l'acte sera exécuté. Au reste, je me suis grandement réjoui que les troubles du royaume aient été si heureusement apaisés..... Quoique le bon soin et devoir que ledit sieur ambassadeur a rendus pour s'acquitter dignement des commandements de la Reine parlent assez d'eux-mêmes, si dois-je rendre ce témoignage à ses comportements qu'ils ont été tels que Leurs Majestés en ont été loyalement et utilement servies, sans qu'il ait donné aucun juste sujet de plainte à qui que ce soit, ayant conduit avec honneur, modestie et respect, toutes

(1) *Mémoire pour servir à l'Histoire de Hollande*, p. 210 et suiv.

« ses actions qui nous sont bien connues : ce que je « vous dis pour certaines assurances que, s'il avait « été fait d'autres rapports pour lui nuire, on y « aurait fait grand tort à son intégrité et bonne dis- « crétion, Messieurs les États et nous tous étant plei- « nement satisfaits de ses procédures en l'égard de « tous, et croyant que Leurs Majestés ne pourraient « user par deçà du ministère d'aucun autre qui leur « fût plus utile et fidèle, ni plus agréable à cette « République (1). »

Du Maurier s'employa constamment, durant l'année 1616, à maintenir les bons rapports des États et de la France. C'était chose difficile : à combien de désaveux était condamné cet ambassadeur, qui devait successivement justifier, dans l'assemblée d'un peuple libre, toutes les variations d'une politique tour à tour pusillanime et téméraire, dont on ne suspectait pas moins les concessions que les coups d'état ! Mais il était aidé par Barneveldt, ami sincère de la France, qui, sans excuser la mauvaise conduite d'un gouvernement inhabile et troublé, le défendait comme le seul allié de son pays qui fût vraiment désintéressé. L'assassinat du maréchal d'Ancre faisant prévoir un changement nouveau dans la politique française, du Maurier forma le projet de venir à la cour. A l'occasion de ce voyage, Grotius lui écrivait, le 24 novembre 1616 :

(1) *Mém. pour servir à l'Hist. de Holl.*, p. 239.

« Quoique votre présence à La Haye nous soit bien « utile, et me soit particulièrement fort agréable, je « ne m'opposerai pas à votre départ : je sais que là-bas « vous serez assez Français pour rester l'ami des Hol- « landais ; bien mieux, que vous y serez d'autant plus « Français que vous vous montrerez mieux disposé « pour la Hollande. » Il partit pour la France le 22 juin 1617, fut reçu par le roi qui le remercia de ses bons services, et alla faire dans ses terres un séjour de quelques semaines. Puis il reprit assez vite le chemin de La Haye, en passant par Saumur et par Paris. De graves événements le rappelaient à son poste.

Depuis longtemps les membres les plus considérables des États et le prince Maurice étaient en désaccord et formaient deux partis. Quoique plus zélé pour les affaires de sa maison que pour celles de la république, Maurice s'était concilié par d'habiles intrigues l'affection du menu peuple ; dissimulant les visées de son ambition, il s'était fait accepter, en armant toujours contre l'Espagne, pour un ardent patriote, et, en parlant mal des principaux magistrats des Provinces, pour un démocrate convaincu. A la tête du parti qui se préparait trop mollement à le combattre et qui pourtant lui suscitait chaque jour quelque obstacle nouveau, se trouvait Jean d'Olden Barneveldt, avocat général de la province de Hollande, vieillard austère, grand citoyen, que recommandaient à la fois et ses vertus et ses services. Après

beaucoup d'escarmouches, de retraites, de brouilles et de raccommodements, les deux partis se déclarèrent enfin en lutte ouverte à l'occasion de la controverse engagée entre Arminius et François Gomar, au sujet de la prédestination et de la grâce. Avec Barneveldt les plus distingués des membres des États se prononcèrent pour la doctrine d'Arminius, c'est-à-dire pour la plus libre interprétation de la doctrine chrétienne ; le prince Maurice et ses partisans firent profession d'être gomaristes, c'est-à-dire conservateurs acerbes de la tradition calviniste. Leurs débats religieux ayant excité dans les sept provinces la plus vive effervescence, du Maurier fut chargé par la cour de France d'intervenir entre les belligérants et d'amortir ces dissentiments fâcheux (1). Il ne put y parvenir, et, le 29 août 1618, le prince Maurice, ne prenant conseil que de son ambition et de ses rancunes, fit arrêter Barneveldt, Hoogenberts, Leydenberg, Grotius et quelques-uns de leurs principaux adhérents.

Barneveldt et du Maurier s'étaient rendu des services mutuels, et il y avait entre eux une conformité

(1) *Mém. pour servir à l'Hist. de Holl.*, p. 334. Dans un manuscrit de la Bibliothèque impériale, provenant de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés (n° 192 de Saint-Germain), on lit un *Mémoire instructif baillé à M. du Maurier, ambassadeur du roi, retournant en Hollande, en octobre* 1617. Ces instructions portent que le sieur du Maurier s'abstiendra d'intervenir dans les affaires intérieures des Etats, si ce n'est pour apaiser les différends survenus.

de caractère qui avait contribué beaucoup à reserrer des liens formés par les circonstances. Tous les historiens ont loué les éminentes qualités de Barneveldt; voici le portrait d'Aubery du Maurier, tracé par Charles Ancillon : « Il était ouvert, affable, se com-« muniquant à ses amis et surtout à ses enfants, « auxquels il rendait tous ses entretiens utiles. Il « était sincère, droit, équitable, sur ses gardes pour « ne désobliger personne, craignant toujours de pré-« judicier à quelqu'un, mais ne se laissant pas sur-« prendre, renversant aisément toutes les ruses et « tous les artifices dont on voulait se servir contre « lui. » Ces deux hommes, dignes l'un de l'autre, s'étaient accordé une confiance réciproque, et leurs familles étaient unies par la plus étroite familiarité. Ainsi, l'ambassadeur de France avait un commerce encore plus intime avec les chefs du parti républicain, Barneveldt et Grotius, qu'avec les courtisans du prince de Nassau. Quand donc il apprit l'arrestation de ses amis, il s'empressa de protester, même en public, et formula de vives remontrances qui furent lues dans l'assemblée des États. Il vit aussi le prince Maurice et s'efforça de lui faire comprendre qu'il avait trop osé. Celui-ci, cachant toujours, comme il disait, « le secret de ses affaires, » rejeta sans violence, sans aigreur, toute la responsabilité de ce qui s'était fait sur les États, sur Barneveldt. Les États ayant voté la mesure, son devoir était de l'exécuter. Barneveldt

et ses amis avaient soulevé contre eux la majorité de leurs collègues par leur mépris obstiné pour le grand nom de Calvin et par leurs mauvaises pratiques avec l'Espagne ; mais toute cette agitation ne tarderait pas à se calmer : on allait prendre, en l'absence de quelques hommes mal intentionnés, diverses résolutions qu'ils auraient combattues, et, cela fait, ils seraient mis en liberté. Telle fut la réponse du prince Maurice. Du Maurier n'y put voir et n'y vit qu'un mensonge. Mais ses instructions ne l'autorisant pas à parler sur le ton de la menace, il ne pouvait rien auprès de Maurice pour ses amis.

Quant aux États ils ne répondirent pas et le procès des accusés commença. On s'accorde maintenant à reconnaître que le plus grand de leurs crimes était imaginaire. Ils avaient désiré traiter avec l'Espagne, autant par affection pour la paix que par défiance à l'égard du parti de la guerre dont le prince Maurice était le chef; mais assurément ils n'avaient rien tramé contre l'indépendance de leur république. Cette république n'avait pas alors un ennemi plus redoutable que le prince Maurice. C'était là « le secret de ses « affaires, » et les États ne le devinaient pas.

Bien que la cour de France eût intérêt à demeurer en de bons termes avec ce prince ambitieux et déjà puissant, elle appuya les démarches faites par son ambassadeur en faveur de Barneveldt et de Grotius. Un conseiller d'État, ancien ambassadeur en Angle-

terre, de Boissise, et un descendant de Coligny, le colonel-général de Chatillon, furent successivement chargés par la cour de France d'aller plaider devant les États, devant Maurice, la cause des accusés. Mais on savait trop que la France devait s'en tenir à la plaidoirie : de Boissise et Chatillon retournèrent en France dans les premiers mois de l'année 1619, sans avoir rien obtenu. De Boissise, demandant son rappel le 12 janvier, écrivait : « M. du Maurier est ici : quel « besoin que j'y demeure afin que la honte soit « double (1)? » A la fin d'avril, le procès des accusés touchant à son terme, du Maurier se rendit à l'assemblée des États et fit entendre d'énergiques paroles. On n'en tint pas compte, et Barneveldt fut condamné à la peine capitale. Avant l'heure fixée pour l'exécution, du Maurier voulut encore faire un dernier effort : il courut à l'assemblée, et demanda vivement une audience : elle lui fut refusée, et il ne put qu'adresser aux États une note diplomatique, dans laquelle il sollicitait, au nom du roi de France, la grâce de Barneveldt. Nous la publions comme un des plus beaux monuments de la diplomatie française :

« Messieurs, j'avais désiré parler à vos seigneuries « en leur assemblée, de la part du roi mon maître, « sur le sujet qui s'y présente, ayant eu commande- « ment très-exprès de S. M. de vous continuer jusques

(1) M. Ouvré, ouvr. cité, p. 298.

« à la fin ses offices sur ces occasions : et pour cet
« effet ai, dès cejourd'hui, avant cinq heures du
« matin, envoyé prier MM. de Brackel et de Dort,
« députés de la province de Gueldres, de vous deman-
« der audience pour moi ; mais leur réponse ayant été
« qu'ils ne le pouvaient faire, puisqu'elle m'est déniée,
« si ne veux-je défaillir en mon devoir, et à l'ordre
« qu'il a plu à S. M. me donner sur ce fait. J'ai donc
« recours à ce papier pour vous dire qu'ayant entendu
« cejourd'hui, seulement à quatre heures du matin,
« que les juges par vous nommés aux prisonniers ont
« enfin prononcé contre aucuns d'iceux, nommément
« contre le sieur d'Olden Barneveldt, et même que ce
» jour est désigné pour lui faire éprouver la rigueur
« de leur jugement, S. M., de longue main, m'a
« chargé, cela arrivant, de vous dire que, pour le
« lieu qu'elle tient entre vos amis et alliés, elle per-
« siste à vous exhorter et convier d'user de clémence
« en cet endroit. A laquelle fin j'emploie les mêmes
« raisons que je vous représentai de sa part le pre-
« mier de ce mois, lesquelles, selon votre désir, je
« vous baillai par écrit dès le lendemain. Elle ne pré-
« tend point entrer plus avant en connaissance des
« causes motives de ce jugement, puisque vous ne lui
« en avez rien voulu communiquer, mais certaine-
« ment elle estime que, s'il défaut quelque chose à la
« sûreté de cet état, il ne sera pas suppléé par le peu
« de sang restant à un vieillard, qui, par le cours de

« nature et sans l'aide d'aucune violence, ne peut « éviter qu'il ne lui paie bientôt son tribut.

« Ainsi, pour les raisons que je vous ai représentées « et que vous pouvez mieux juger, le conseil de S. M. « tend à épargner la vie du plus ancien officier de « cette république, à laquelle il convient mieux et se « trouvera lui être plus salutaire qu'au particulier de « la personne dont est question ; car en un moment « il peut être délivré de sa misère, qui ne sera plus « sujette à aucun retour, mais le mal que votre patrie « en peut recevoir est en danger d'avoir une longue « suite. Car, outre qu'il serait trouvé étrange que « vous n'eussiez pas eu de clémence pour celui qui a « usé sa vie en vous servant, je vous dirai, avec la « franchise convenable au ministre d'un si grand roi, « que si vous permettez cette rigoureuse exécution, « vous vous rechargerez d'une pesante angoisse sur « tant de magistrats que l'on a déposés en cette pro- « vince ; car, quelque douceur dont on leur veuille « amoindrir l'amertume de cette médecine, indubita- « blement ils se réputeront de nouveau flétris en cette « personne, avec laquelle ils ont eu non-seulement « communauté d'avis, mais aussi d'afflictions et de « désétablissement. Ce que S. M. croit et désire que « par votre sagesse vous devez prévenir, afin qu'au « lieu de guérir une plaie, elle devienne chancre. A « laquelle raison, qui vous touche de bien près, elle « joint d'abondant sa très-affectionnée prière, et

« croyez qu'elle gardera un long souvenir de la défé-
« rence que vous aurez faite à ses bons conseils.

« Vos seigneuries ont divers moyens, avec leur « gloire et sûreté, de commuer la peine que l'on dit « lui avoir été imposée, soit en le confinant en l'une « de ses maisons aux champs, sous la caution de tous « ses proches qu'il n'attentera rien, ni communi- « quera avec personne dont vous puissiez avoir « jalousie, soit en le reléguant hors de ces provinces « où vous trouverez plus à propos. S. M. vous en prie « derechef, et vous saura aussi bon gré d'avoir eu « égard à son intercession si affectionnée que vous « auriez de préjudice et elle de regrets si vous en « usiez autrement.

« Il ne me reste qu'à prier Dieu qu'il vous inspire « un esprit de douceur et de ne refuser la seule prière « que S. M. vous a faite ; croyant, s'il vous plaît aussi, « que je suis, Messieurs,

« Votre dévoué, etc., etc.

« A La Haye, le lundi, treizième jour de mai 1619, « à 6 heures du matin (1). »

Cette prière fut encore vaine. Barneveldt était de trop dans les rêves du prince Maurice ; il fut exécuté le 13 mai 1619.

Du Maurier demeura quelques années encore en Hollande. Il perdit, à La Haye, au mois de novembre 1620,

(1) Biblioth. impériale ; Collection Dupuy, t. XXXIX.

sa femme, génoise d'origine, qui lui avait donné douze enfants, six garçons et six filles (1). Prisonnier dans le château de Louvestein, Grotius lui adressa, dès qu'il apprit cette nouvelle, une lettre de condoléance. C'est vers le même temps, le 15 janvier 1621, que le complice de Barneveldt écrivait à son ami du Maurier :

« Ma cause étant depuis longtemps plaidée devant « ma conscience, qui est pour moi le plus saint des « tribunaux, je ne trouve pas, dans les plus intimes « replis de mon âme, que nous ayons jamais formé « un autre dessein que celui de concilier l'unité de « l'Église avec la liberté des opinions sur les points « controversés : dessein que me semblent autoriser « un grand nombre d'exemples anciens et récents. Je « n'ai jamais prétendu rien changer dans le gouver- « nement de la république ; j'ai toujours eu à cœur de « défendre le droit de ceux dont j'étais le sujet, au « nom desquels j'exerçais un emploi public, et aux- « quels j'avais engagé ma foi, et, dans ce but, j'ai « voulu conserver aux États et au prince la part d'au- « torité qui leur avait été jusqu'alors attribuée par la « volonté du peuple. Qui a connu nos affaires com- « prend sans peine que tout notre crime a été de « vouloir préserver la république des lois nouvelles « qu'allaient établir d'ambitieux partisans. Si, pour

(1) *Mém. pour servir à l'Hist. de Holl.*, p. 401.

« avoir tenu cette conduite, nous sommes dépouillés
« de nos biens, de nos charges, de notre considéra-
« tion, ce n'est pas là non plus un fait sans exemple.
« Mais, ce qui m'est bien dur, c'est d'être privé,
« malade et souffrant, de la lumière du soleil, et de
« ne pouvoir, dans mes chagrins, recevoir les consola-
« tions de mes amis. Cependant je supporterai cela, et,
« Dieu aidant, de plus cruels supplices, s'il en est,
« plutôt que de demander grâce alors que ma con-
« science ne me reproche rien. »

Ce sont là de beaux sentiments et de belles paroles. On sait que Grotius s'échappa de la prison de Louvestein au moyen d'un coffre dans lequel sa femme lui avait envoyé des livres. Dès qu'il fut en liberté, du Maurier lui donna des lettres pour Paris, lui promettant que le meilleur accueil serait fait dans cette ville à l'illustre défenseur des libertés bataves. Grotius suivit ce conseil, et se rendit à Paris, où le roi se déclara son protecteur et le pensionna.

Au mois de juillet de l'année 1622, du Maurier annonçait à Grotius qu'il avait formé le projet de contracter un nouveau mariage; il avait réalisé ce projet au mois de décembre de cette année, et épousé Renée de Jaucourt de Villarnould, sœur de son ancien compétiteur à l'ambassade de Hollande. Vers la fin de 1623 nous le voyons tenir sur les fonts de baptême, pour le roi de France, un des fils de Guillaume d'Orange, ayant à sa droite le roi de Bohême et le prince Maurice

à sa gauche (1). Il est toujours à son ambassade, mais il désire la quitter. Il est chagrin, il n'a plus de crédit et, quoiqu'il parle au nom de la France, on ne l'écoute plus. C'est un vaincu, et Aertsens lui-même prend avec lui des airs de vainqueur. Il ne lui fut toutefois permis de quitter La Haye que le 12 avril 1624 (2).

Il revint au Maurier, libre enfin de toute chaîne et sachant apprécier ce que vaut cette liberté. Le titre de conseiller d'état lui restait, mais sans l'obliger à aucun service : il pouvait consacrer tout son temps à sa nombreuse famille et à ses biens longtemps négligés. Grotius lui écrivait le 16 août 1630 : « S'il ne parvient « aucune nouvelle dans l'endroit que vous habitez, « ne vous en affligez pas, car, à cette condition seule- « ment, vous pourrez être tranquille. C'est quelque « chose que de vivre là où l'on n'entend parler ni du « nom ni des actes des Pélopides. Mais ce qu'il y a « de triste aux lieux où vous êtes, c'est que la terre « supporte, outre les injures du ciel, de tels impôts, « que les laboureurs eux-mêmes commencent à la « maudire. Bien souvent je prends en pitié vos pay- « sans accablés par tant de charges, lorsqu'au-dessus « d'eux je vois la foule des grands et les prêtres « eux-mêmes vivre dans le luxe, affranchis de toute « redevance fiscale. » Ce n'est plus l'exact portrait de

(1) *Mém. pour servir à l'Hist. de Holl.*, p. 168.
(2) M. Ouvré, ouvr. cité, p. 315.

la France; le temps et une révolution nécessaire ont en quelque chose modifié ce qui était pour Grotius une raison suffisante de tristesse et de pitié. Les prêtres, ne possédant plus, ne vivent plus dans le luxe, et les grands ne sont plus affranchis des redevances imposées au nom du fisc : mais les laboureurs ont toujours plus de charges qu'ils n'en peuvent supporter ; cela n'a pas changé.

La dernière lettre de Grotius à du Maurier est du 31 juillet 1636. Nous lisons dans les *Mémoires de Hambourg* qu'il mourut au Maurier, le 10 août de cette année (1).

Au témoignage de son fils Louis, qui nous occupera tout à l'heure, il passa « pour une des meilleures plumes « de son temps. » La plupart de ses écrits sont des lettres, des pièces diplomatiques et des discours parlementaires. Nous avons fait connaître ce qui a été publié de sa correspondance avec Duplessis-Mornay. Quelques-uns de ses mémoires ou discours aux États de Hollande ont été pareillement imprimés par M. Ouvré, à la suite de sa vie. Mais ce que nous offrent les recueils manuscrits est bien plus considérable. En voici le détail.

Le volume 39 de la collection Dupuy, à la Bibliothèque impériale, renferme trois de ses pièces. La première est un discours prononcé devant les États de

(1) *Mémoires de Hambourg*, par Louis du Maurier, p. 1.

Hollande, le dernier jour de mars 1617. C'est une pièce officielle, transmise par du Maurier à son gouvernement; M. Ouvré l'a publiée presque entière (1). La seconde est du même genre : c'est une harangue solennelle sur les agitations religieuses de la Hollande, prononcée devant les États le 13 mars 1618. Elle est également au nombre des pièces justificatives données par M. Ouvré (2). Il y a, dans cette harangue, d'excellentes maximes. Nous aimons entendre un ministre français condamner avec énergie, dans les premières années du XVIIe siècle, l'emploi de la violence dans le règlement des contestations religieuses. Voici ce que du Maurier déclare, après avoir discuté les divers moyens qui peuvent être mis en usage pour apaiser les troubles : « Pour celui (le moyen) de la « force, je crois qu'il ne se trouverait homme si « dépourvu de sens commun et d'humanité qui l'esti- « merait ni conseillable ni praticable, parce qu'il répu- « gne non seulement à la profession chrétienne, mais « encore à toute société, diverses expériences ayant « bien chèrement appris à ceux qui les ont faites... que « les moyens humains ne doivent rien entreprendre « sur ce qui n'appartient qu'à Dieu. » Nous trouvons enfin, dans le même portefeuille, la lettre écrite par du Maurier aux États de Hollande, le jour même de l'exécution de Barneveldt.

(1) M. Ouvré, ouvr. cité, p. 331.
(2) *Ibid.*, p. 338.

Le volume 240 de la même collection ne contient qu'une pièce d'Aubery du Maurier. C'est une lettre autographe à de Rosny, ou plutôt un discours déclamatoire sur les périls qui environnent la grandeur, sur les fautes que l'orgueil fait commettre. On lit dans le volume 587 un extrait d'une lettre au roi, du 6 octobre 1623 ; dans les volumes 639 et 701, l'épitaphe de Marie-Madeleine, la première femme de Benjamin du Maurier, par Hugo Grotius ; dans le volume 648, deux pièces autographes : proposition faite aux États de Hollande, le 1er mai 1619, en faveur de Barneveldt et de ses prétendus complices ; discours prononcé devant les États le 13 mars 1618. Cette dernière pièce se trouve déjà dans le n° 39 de la même collection. Enfin le volume n° 709 renferme une suite de lettres adressées à Dupuy par du Maurier, du 14 juin 1617 au 5 janvier 1627. Ces lettres, toutes autographes, sont au nombre de trente-sept.

A la même bibliothèque, dans le fonds de Béthune, se rencontrent aussi quelques missives et quelques manifestes diplomatiques d'Aubery du Maurier. Pour ne désigner que les plus importantes de ces pièces, le volume qui porte le n° 9097 contient une lettre de du Maurier au président Jeannin, et le volume 9290 une autre lettre au même. Dans le volume 9766, la missive aux États, du 13 mai 1619 ; dans le volume 9981, la même pièce, et, en outre, la lettre du 13 mars 1618 que nous avons déjà vue dans le n° 39 de Dupuy.

Du Maurier écrivait aussi au chancelier Séguier. Une de ses lettres à ce personnage fait partie d'un volume inscrit sous le numéro 709 dans le fonds français de Saint-Germain-des-Prés. Elle est datée du Maurier, 25 mars 1633.

Enfin un recueil bien plus considérable des missives diplomatiques de du Maurier, déjà signalé par Fevret de Fontette, existe à la Bibliothèque impériale, en six gros volumes in-fol. du fonds de Saint-Germain-Harlay. Le premier de ces volumes, sous le nº 229 [1], contient cinquante lettres autographes écrites par du Maurier à Villeroy, à Puysieux, avec le brouillon des réponses de Puysieux, et quelques copies de pièces adressées par du Maurier aux États de Hollande. La plus ancienne des lettres est du 22 mai 1612; la plus récente, du 24 octobre 1623. Dans le nº 229 [2], dix neuf pièces seulement; ce sont des lettres à Puysieux du 10 juillet 1613 au 15 décembre de la même année. Dans le nº 229 [3], cent trente-huit pièces autographes; lettres au roi, à la reine, à Puysieux, du 1er janvier 1615 au 10 décembre de la même année. Dans le nº 229 [4], cent vingt-deux pièces de même nature, du 1er janvier au 24 octobre 1618. Dans le nº 229 [5], cent dix-sept pièces ou dépêches, du 7 janvier 1619 au 15 décembre 1620. Dans le nº 229 [6], cent quarante et une missives, du 2 janvier 1621 au 12 janvier 1624.

Ce que du Maurier nous a laissé de plus important, c'est le Journal de sa vie. Louis Aubery, son fils,

en a publié deux fragments, sous le titre de : ***Préceptes de M. du Maurier Benjamin à ses enfants.*** L'un de ces fragments est inséré dans la vie de Louise de Coligny, l'autre dans la vie de Barneveldt. Mais l'ouvrage entier, longtemps conservé dans le château de La Fontaine d'Angé, a été transféré, vers la fin du siècle dernier, à la bibliothèque de l'École centrale de Poitiers, plus tard à la bibliothèque publique de cette ville. C'est là que M. Ouvré l'a lu récemment et y a trouvé la matière d'une thèse remarquable que nous avons souvent citée. « Ce modeste livre, dit « M. Ouvré, respire un calme et une honnêteté « rares. C'est un appel touchant aux qualités qui « font le bonheur des familles et la paix des états : « le respect de l'autorité, l'amour de la règle et du « devoir, la modération dans les désirs, le culte de ce « qui élève l'homme, et au-dessus l'idée sans cesse « présente de Dieu, de qui tout bien émane. *Cœlestem « cogita;* c'était la devise qu'il avait choisie pour son « château de La Fontaine. Il y fut, en effet, fidèle « toute sa vie. »

AUBERY DU MAURIER (Louis).

Louis Aubery, second fils de Benjamin Aubery, sieur du Maurier, est-il né dans le domaine seigneu-

rial de sa famille, à la Fontaine-Saint-Martin? Nous ne saurions l'affirmer, mais nous avons lieu de le croire. Il fut envoyé d'abord à Saumur, avec Maximilien son frère aîné, où ils commencèrent leurs études. Rappelés de Saumur, ils furent placés au collége de Leyde, dirigé par Gérard Vossius (1). Benjamin Aubery ayant fait savoir à Grotius qu'il avait donné Vossius pour maître à ses enfants, celui-ci lui répondait le 8 juillet 1621 : « Vous ne pouviez mieux faire « que de les confier à Vossius. » Et il ajoutait : « Je « ne manquerai pas de lui recommander la tutelle de « vos enfants quand il viendra dans ces lieux avec ses « jeunes élèves, mais je ne l'ai pas encore vu (2). » Le 4 août, Grotius lui fait parvenir une autre lettre, où nous lisons : « Je suis persuadé que l'excel- « lent Vossius aura le plus grand soin de vos enfants, « et je n'ai pas oublié de stimuler son zèle, bien que « cela ne fût pas nécessaire. Vous avez fait le meilleur « choix que vous puissiez faire, lorsque vous avez pris « le parti de mettre vos enfants entre les mains de « cet homme dont la délicatesse égale le savoir. » Cependant ils ne demeurèrent pas longtemps au collége de Leyde. Ramenés à La Haye, ils furent alors établis aux portes de la ville, dans une maison de campagne nommée Ingerbourg, qui appartenait à la famille Barneveldt, et confiés aux soins d'un jeune précepteur

(1) Ouvré, *Aubery du Maurier*, p. 319.
(2) *Epistolæ* Grotii, ad ann. 1621.

qui devait être plus tard un historien de quelque renom, Benjamin Priolo. Nous trouvons, dans les *Mémoires* de Louis Aubery, quelques renseignements curieux sur ce Priolo et sur sa méthode didactique. Il ne se servait ni de Priscien, ni de Clénard, ni de Despautère ; il négligeait de faire connaître à ses élèves les règles de la grammaire, déclarant qu'il avait appris ce qu'il savait, et il savait beaucoup, sans avoir étudié les livres de ces auteurs, sans avoir chargé sa mémoire de tous ces termes barbares de *supin*, de *gérondif*, etc., etc., auxquels, disait-il, personne n'entend rien. Nous devons tenir ces détails pour exacts.

A son départ de Hollande, Benjamin Aubery fit voyager ses fils. Il existait alors de telles différences entre les coutumes, les mœurs et les gouvernements des diverses nations de l'Europe, que, pour se rendre propre aux affaires, il fallait voyager et acquérir par l'observation cette science des faits contemporains que nous fournissent aujourd'hui les journaux et les livres. Destiné par son père à la diplomatie, Louis Aubery parcourut d'abord l'Allemagne, la Suisse et l'Italie. Il était à Rome en l'année 1630, et à l'endroit de ses *Mémoires* où il parle de son séjour dans la ville sainte, il raconte qu'il vit, dans la chapelle Pauline, un tableau de la Saint-Barthélemy au bas duquel était cette légende : *Pontifex Colonii necem probat.* Bien que son père l'eût fait élever dans la religion catholique, pour lui rendre un jour plus facile le chemin des emplois,

Louis Aubery ne put lire sans effroi cette cruelle sentence ; cinquante ans après, il se rappelait encore l'émotion douloureuse que lui avait causée la rencontre de ce tableau dans un lieu consacré, sur l'autel même du Dieu clément.

De retour à Paris, Louis du Maurier montra d'abord plus de goût pour le métier des armes que pour la diplomatie. Cependant les conseils de son père et de Grotius l'empêchèrent d'imiter la folie de son frère aîné Maximilien, qui, après avoir brillamment achevé ses études, s'était enrôlé comme simple soldat dans un régiment hollandais. En 1632 nous le trouvons à Paris, où il étudie le droit romain, mais avec si peu de zèle, que plus d'une fois Grotius se voit contraint de lui faire des remontrances (1). C'était un jeune homme indocile, emporté, qui n'écoutait pas volontiers les leçons d'autrui ; mais comme il avait d'ailleurs l'intelligence prompte et ouverte, on espérait toujours beaucoup de lui.

Louis Aubery était de retour au Maine en l'année 1636, et il assistait aux derniers moments de son père. Au mois de mai de l'année suivante, il se trouvait à Paris, où il obtenait de Claude de Mesmes, comte d'Avaux, la permission de l'accompagner dans cette grande ambassade qui eut pour résultat la trêve de vingt-six

(1) Dans l'édition des *Lettres* de Grotius de l'année 1687, in-fol., il y a sept lettres de celui-ci à Louis Aubery ; ce sont celles qui portent les numéros 290, 304, 332, 486, 786, 830, 891.

ans conclue entre la Suède et la Pologne. Ils partirent vers la fin de mai, et se firent d'abord transporter dans le Holstein, puis à Hambourg, où le comte d'Avaux séjourna, tandis qu'Aubery alla visiter Lubeck et Kiel. Ils se rendirent ensuite en Danemark et en Suède, où Louis Aubery, bien reçu par la noblesse de toutes les cours, contracta des relations presque familières avec le jeune Charles-Gustave. En se quittant, ils se firent des présents mutuels. Aubery reçut des mains du prince palatin un très-bel atlas, et lui donna les *Memoires de Commines*, édition de Vascosan, exemplaire réglé, relié magnifiquement en maroquin et doré sur tranche ; en outre, il célébra les mérites précoces de son royal ami dans une série de strophes héroïques, qui furent louées, nous dit-il, par les experts les plus renommés, Conrart, Chapelain et d'Ablancourt ; mais nous avons le regret de les trouver fort peu dignes d'éloges.

Vers la fin du mois d'août 1637, ayant appris que Wladislas, roi de Pologne, préparait de grandes fêtes pour célébrer son mariage avec la princesse Cécile-Renée d'Autriche, sœur de l'empereur Ferdinand III, Aubery se rendit en toute hâte à Varsovie. En ce lieu nous perdons la trace de notre voyageur. Nous savons toutefois qu'il revint en France avant le comte d'Avaux.

Il était à Paris en l'année 1642, remplissant auprès du roi les fonctions peu compatibles, comme il semble, d'aide de camp et de maître des requêtes, quand il fut

chargé par le comte de Rantzaw, prisonnier au château de Gand, de communiquer à la cour de France une importante nouvelle. La citadelle de Gand était dégarnie de troupes, et, avant que l'ennemi pût la secourir, elle devait tomber au pouvoir des Hollandais, alliés de la France, si l'on envoyait de ce côté le prince d'Orange avec son infanterie. Aubery transmit à la hâte cet avis au conseil du roi; mais comme il venait du comte de Rantzaw, qui était dans les plus mauvais termes avec le ministre de Noyers, on n'en profita pas.

En cette année 1642, Louis Aubery perdit son protecteur, le cardinal Richelieu. Il était convié, même dans les jours solennels, à la table ronde de ce ministre, qui lui avait plus d'une fois promis quelque ambassade et n'avait pas encore rempli cette promesse. Il attendait sans doute une occasion qui ne s'était pas présentée. Or, quand Aubery n'avait rien obtenu de Richelieu, que pouvait-il espérer de son successeur? Il prit donc le parti de la retraite, et, ayant prononcé quelques dures paroles sur la cour et les courtisans, il alla se renfermer dans son domaine du Maurier, où il ne voulut plus avoir d'autre occupation que celle de réparer les brèches qu'il avait faites à son bien.

Cependant, il n'était pas né pour le repos. Éloigné des affaires, il ne put se défendre d'exprimer son avis sur les choses qu'il avait apprises, sur les événements auxquels il avait assisté, durant ses voyages et durant

on séjour à Paris. Il écrivit ses *Mémoires*, et s'occupa le préparer une édition nouvelle du plaidoyer prononcé par son grand-oncle, Jacques Aubery, dans 'affaire des hérétiques de Cabrières et de Mérindol. Nous avons parlé de cette édition, qui parut en 1645, n-4°. Louis Aubery devait avoir atteint sa soixante-lixième année, quand, en l'année 1680, il publia le premier volume de ses *Mémoires*, sous ce titre : *Mémoires pour servir à l'histoire de Hollande et des autres Provinces Unies*, par Mess. Louis Aubery, hevalier, sieur du Maurier; la Flèche, Laboë, 1680, n-8° (1). Il y a eu de nombreuses éditions de cet uvrage; nous mentionnerons celles de Paris, 1687, 688, 1703, in-12; enfin, en 1754, l'abbé Sépher imprima de nouveau, avec des notes inédites d'Amelot e La Houssaye, sous ce titre : *Histoire de Guillaume e Nassau, prince d'Orange;* Londres (Paris), 1754, vol. in-12 (2). On y trouve une suite de biographies, édigées avec une liberté d'opinion qui en a fait le uccès. Le style en est lâche et peu correct; mais l'auteur voue qu'ayant « corrompu sa langue naturelle par une longue demeure dans les pays étrangers et par une plus longue station dans le Maine, où l'on parle très-mal, » il ne sait pas écrire comme il con-

(1) Il y a des exemplaires de cette édition qui portent, avec a même date, le nom des différents libraires de Paris chez esquels ils furent mis en vente.

(2) Dans quelques exemplaires de cette édition, l'ancien titre st conservé. Louis Aubery y est nommé *Aubry du Mouriez.*

vient. Les notices concernent Guillaume de Nassau, Louise de Coligny, Philippe-Guillaume prince d'Orange, Henri-Frédéric de Nassau, Jean de Barneveldt, François Aertsens, Hugues de Groodt. Comme ces notices ne sont pas toujours très-équitables, car il s'agit de contemporains, d'amis et d'ennemis, les critiques de profession n'ont pas manqué d'en signaler les passages plus ou moins défectueux. Bayle, Baillet, Levassor, Jennet, Le Clerc, doivent être désignés parmi les censeurs des *Mémoires* de Louis Aubery. Charles Ancillon les a jugés intéressants, mais il a cru devoir en faire honneur à Benjamin plutôt qu'à Louis Aubery (1).

Cet illustre bibliographe, né en 1659, a pu connaître, dans sa jeunesse, Louis Aubery; il a, du moins, entendu souvent parler de lui, et par des gens qui ont tenu sur son compte les propos les moins flatteurs. Ainsi on lui a dit et il répète que les *Mémoires pour servir à l'histoire de Hollande* ne sont pas un ouvrage original; que des papiers, laissés par Benjamin Aubery entre les mains de son fils aîné, ont été copiés sans discrétion par son fils cadet, et qu'en somme les *Mémoires* sont d'un compilateur, sinon d'un plagiaire. La fausseté de ces propos est aujourd'hui démontrée. Les papiers de Benjamin Aubery nous ont été conservés, et M. Ouvré, qui les a lus avec tant de soin, n'en a

(1) *Mémoires concernant les vies et les ouvrages de plusieurs modernes.*

retrouvé que deux courts fragments dans les *Mémoires de Hollande* (1). Or ces deux fragments y sont insérés sous le nom de Benjamin. Il est vraisemblable que Louis Aubery a obtenu la communication des papiers légués à Maximilien, et il est possible que celui-ci n'ait pas approuvé son frère prenant ouvertement dans ses *Mémoires* le parti des républicains hollandais, et surtout rappelant que Benjamin Aubery avait été l'ami, le confident, le défenseur de Grotius, de Barneveldt, et l'adversaire de leur ambitieux et cruel persécuteur. De là des plaintes, des reproches, convertis par des tiers en une accusation de plagiat. Ne négligeons pas, d'ailleurs, de faire remarquer que parmi les faits intéressants qui sont racontés dans ces *Mémoires*, on en peut signaler un grand nombre sur lesquels Benjamin Aubery n'a pas dû laisser de renseignements particuliers, puisqu'ils ont eu lieu vingt ou trente ans après sa mort.

Ch. Ancillon n'eût peut-être pas accueilli, comme il l'a fait, ces dires malveillants, s'il eût appris que la fille unique de Louis du Maurier possédait en manuscrit un ouvrage de son père non moins important que ses *Mémoires pour servir à l'histoire de Hollande*. Cet ouvrage ne fut publié qu'en 1735, vingt ans après la mort d'Ancillon, par Louis-Léonor-Alphonse d'Orvaux du Maurier, sous le titre de : *Mémoires de Hambourg*,

(1) M. Ouvré, *Aubery du Maurier*, p. 2.

de Lubeck et de Holstein, de Danemark, de Suède et de Pologne, par feu mess. Aubery du Maurier; Blois, Masson, 1735, in-12 (1). Ces *Mémoires* nous sont donnés par l'auteur lui-même comme la suite des premiers, et, bien qu'ils ne soient pas rédigés sur le même plan, ils sont du même style. Ils se terminent par la phrase suivante : « Comme je songeais à mettre la der-« nière main à ces *Mémoires*, des affaires plus impor-« tantes m'en ont détourné. Je prie ceux de mes « enfants entre les mains de qui tomberont ces « *Mémoires*, de les transmettre, s'ils le jugent à pro-« pos, à la postérité, ou de les conserver en mémoire « d'un père qui n'a de cœur que pour eux. Délivré du « tumulte et des embarras du monde, un soin plus « précieux va occuper tout mon loisir, que je consa-« cre à une heureuse immortalité. » Louis Aubery mourut, dans sa terre du Maurier, en l'année 1687.

Les *Mémoires de Hambourg* sont l'ouvrage qu'Ansart mentionne sous ce titre : *Traité du commerce de la Baltique*, ou *Mémoire sur les royaumes du Nord.* Ils eurent, il est vrai, peu de succès; mais Ansart, qui publiait sa *Bibliothèque du Maine* en 1784, aurait toutefois dû savoir que le manuscrit possédé par MM. d'Orvaux avait été publié dès l'année 1735.

D'anciens catalogues attribuent, en outre, à Louis Aubery un libelle anonyme que nous ne connaissons

(1) Une autre édition porte la date de Leyde, 1748.

pas, et qui ne se trouve mentionné ni dans la *Bibliothèque* d'Ansart, ni dans la notice de Ch. Ancillon, ni dans les articles de Moréri et de la *Biographie Universelle*, ni dans le *Dictionnaire* de M. Barbier, ni même dans la *Bibliothèque de droit* de Martin Lipenius. En voici le titre, tel qu'il est rapporté par M. Desportes (1) : *Super vetere Austriacorum proposito de occupando mare Baltico, omnibusque Poloniæ et septentrionalis Germaniæ mercaturis ad se attrahendis in Galliarum et fœderati Belgii detrimentum ;* Paris, 1644, in-4°. Cette dissertation, qui doit être intéressante à plus d'un titre, se place à côté des traités de Grotius, de Selden, de Graswinckel : nous regrettons vivement de n'avoir pu la rencontrer.

Louis Aubery avait formé le projet d'écrire une histoire des dernières années de Louis XIII, mais il ne l'a pas exécuté. Costar, qui le comptait au nombre de ses correspondants, lui a adressé quatre de ses *Lettres* (2). Il suffit de les lire pour se convaincre que l'auteur des *Mémoires pour servir à l'histoire de Hollande* ne jouissait pas d'une moindre considération parmi les lettrés que parmi les courtisans. Aux qualités de l'homme d'affaires il joignait, ce qui ne les accompagne pas toujours, un noble cœur et une intelligence éclairée.

(1) *Bibliographie du Maine.* Il est aussi désigné à la page 134 de la *Bibliothèque Bulteau.*

(2) *Lettres* de Costar.

AUDOUYN (PIERRE).

Ansart inscrit Pierre AUDOUYN au catalogue des écrivains du Maine, sans faire connaître ni sa famille, ni le lieu de sa naissance. Il était certainement du Maine. Un autre historien, non moins digne de foi, nous l'atteste en termes exprès (1). Dès sa première jeunesse, il était encore au collége, Pierre Audouyn fut pourvu d'une prébende dans l'église cathédrale du Mans ; mais ayant peu de goût pour la vie du siècle, il renonça de lui-même aux espérances que devait lui faire concevoir pour l'avenir une faveur si facilement et si tôt obtenue, et il entra dans la congrégation des Célestins. Il prononça ses vœux le 10 juin 1560 au couvent de Paris (2). Provincial de l'ordre en 1592, il mourut prieur de Marcoussi, le 21 juin 1600 (3).

Pierre Audouyn a laissé, suivant Ansart, trois traités inédits, le premier sur le Canon de la Messe, le second sur le Sacrement de la Pénitence, le troisième sur la Puissance des Prêtres. Ansart nous apprend encore que les manuscrits des trois ouvrages existaient de

(1) Becquet, *Catalogus chronologicus et historicus scriptorum ordinis Cœlestinorum*. Biblioth. Impér., Manuscrit du fonds des Célestins, n. 28, fol. 134.

(2) Becquet, ouvr. cité.

(3) Becquet le fait mourir en l'année 1599.

son temps à la bibliothèque des Célestins de Paris. En effet, au commencement du XVIIIe siècle, lorsque le P. Becquet, gardien de cette bibliothèque, rédigeait son *Catalogus chronologicus et historicus,* il y trouvait les trois traités mentionnés par Ansart. Il désigne le premier sous ce titre : *Cœremoniarum missæ et sacri canonis tam litteralis quam tropologica exthesis ;* avec cet *incipit : Memoriam fecit mirabilium suorum.* Le second avait pour titre : *Tractatus de sacramento pœnitentiæ,* et commençait par *Carissimi, apparuit benignitus.* Enfin le troisième, qui avait peu d'étendue, intitulé *Tractatus de sacerdotum potestatibus,* avait pour premiers mots : *Summus ille idemque potentissimus mundi gubernator.* Aucun de ces trois manuscrits n'est entré, dans la suite des temps, à la Bibliothèque impériale.

AVESGAUD.

Cet AVESGAUD, moine de La Couture avant l'année 1037, était, pense-t-on, de la famille des comtes de Bellême. Nous ferons remarquer, à l'appui de cette conjecture, que l'évêque Gervais dont la mère Hilde-

burge était fille d'Yves-le-Vieux, comte de Bellême, l'appelle son cousin (1), et qu'un des trois frères de cette Hildeburge, tous les trois nommés ensemble dans une charte de Marmoutiers (2), est l'évêque du Mans Avesgaud, mort en 1036. Il paraît donc ainsi prouvé que le père du moine Avesgaud fut Yves-le-Jeune ou Guillaume, c'est-à-dire l'un des deux frères de l'évêque Avesgaud. Mabillon (3) et les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France* (4) disent que le moine de La Couture fut ensuite, en l'année 1060, abbé de ce monastère; mais ils se trompent. Denys Briant et M. Cauvin commettent une autre erreur, lorsqu'ils le font, vers le même temps, abbé de Saint-Calais. Il était, depuis l'année 1037, abbé de Saint-Vincent, et, dans un assez grand nombre de chartes citées par le *Gallia Christiana* (5), on le voit présider au gouvernement de cette abbaye jusqu'en l'année 1064.

On ne connaît de lui qu'une lettre publiée par Baluze dans le tome IV de ses *Miscellanées*, p. 477, 478. Elle est adressée à un moine du Bec déjà célèbre par sa doctrine, qui doit occuper plus tard le premier siége de l'église d'Angleterre, pour être inscrit après sa mort au nombre des saints et au nombre des phi-

(1) *Gall. Christ.*, t. XIV, col. 455.

(2) Biblioth. imp., fonds de Baluze, num. 77, fol. 21; *e Chartular. Cenoman. Majoris Monasterii.*

(3) *Annal. ord. S. Bened.*, t. IV, p. 591.

(4) Tom. VIII, p. 76.

(5) Tom. XIV, col. 455, 456.

›sophes; titres rarement associés. Nous voulons par-
›r d'Anselme de Contorbéry. La réponse d'Anselme
› trouve dans ses *OEuvres* (1). Avesgaud l'avait prié
e vouloir bien faire l'éducation d'un de ses neveux :
.nselme s'excuse de ne pouvoir lui rendre ce service.
.e ton de ces deux lettres autorise à croire qu'il exis-
›it entre le moine du Bec et celui de La Couture un
en d'étroite amitié.

AVOST (JÉROME D').

Jérôme d'Avost, que l'on appelle quelquefois Jérôme
› Laval, naissait dans la ville de Laval en l'année
›558 (2). Nous le voyons plus tard officier de Margue-
te de France, reine de Navarre, et en ce temps-là
gnalé parmi les beaux esprits de la cour. C'était, du
oins, un écrivain à la plume facile. Ses contempo-
.ins estimèrent surtout ses traductions. La Croix du
aine, qui était son ami, les a beaucoup louées. Nous
lons en dresser le catalogue.

(1) *Epistol.* lib. I, epistol. 16.
(2) Son portrait gravé se trouve en tête de sa traduction des
nnets de Pétrarque, avec cette légende : *Annos 25 natus*,
›83.

En 1582 il publiait : *Les Amours d'Ismène et de la chaste Ismine;* Paris, N. Bonfons, in-16. L'ouvrage original est le poëme grec d'Eumathius, nouvellement inséré par M. Ph. Lebas dans le recueil des *Erotici scriptores*. Mais d'Avost, qui ne savait pas le grec, avait simplement traduit en français la version italienne de Lelio Carani. L'année suivante, il donnait : *Dialogue des grâces et excellences de l'homme, et de ses misères et disgrâces, représentées en langue italienne par le seigneur Alphonse Ulloa et déclarées à la France par Hiérosme d'Avost ;* Paris, Colombel, 1583, in-8. Alonso de Ulloa n'est pas l'auteur de ce dialogue : il l'a traduit de l'espagnol en italien ; l'auteur espagnol est Perez Mexia, que nous appelons Pierre Messie. En 1584 parurent les *Essais de Hiérosme d'Avost, de Laval, sur les Sonnets du divin Pétrarque, avec quelques autres poësies de son invention ;* Paris, A. Langelier, in-8. Cette traduction des sonnets de Pétrarque est très-incomplète. Jérôme d'Avost l'entreprit pour gagner le cœur et la main d'une jeune personne de condition, l'une des deux filles de François Du Prat, baron de Thiern ; mais ce fut une vaine entreprise. L'une des deux sœurs, Philippe, fut mariée à Clément de Cosnac ; l'autre, Anne, à Honorat Prévost, sieur du Chatelier-Portaut (1). Il faut encore attribuer à Jérôme d'Avost, selon la Croix du Maine, diverses

(1) Gouget, *Biblioth. française*, t. VII, p. 317.

traductions qui sont restées inédites : 1° le quatrième volume des *Épîtres de Guévare* (les *Épîtres dorées* d'Antonio Guevara, évêque de Cadix, historiographe de Charles-Quint) ; 2° les *Élites et plus belles fleurs*, recueillies de toutes les œuvres spirituelles de Louis de Grenade ; 3° *Les deux Courtisanes*, traduites de l'italien de Luigi Domenichi. Sur les traductions d'Antonio Guevara et de Louis de Grenade nous ne pouvons que reproduire l'assertion de La Croix du Maine ; mais il faut ajouter quelques mots à ce qui a été dit par ce bibliographe sur la comédie de Domenichi. Suivant M. Weiss, il n'existait encore en l'année 1584 aucune édition italienne de cette comédie (1). C'est là une erreur ; il en existait au moins une, imprimée en 1567, à Venise, par les soins de Dom. Farri (2). On dit même que la traduction de Jérôme d'Avost fut jouée sur un des théâtres de Paris, mais que, le lendemain de la première représentation, la pièce fut défendue par arrêt du parlement, un des acteurs ayant récité devant le public un passage supprimé par les examinateurs (3). L'abbé Goujet a regretté de n'avoir pas une liste complète des traductions de Jérôme d'Avost. Nous pouvons, du moins, faire une addition importante à celle de La Croix du Maine.

(1) *Biographie universelle*, art. *Avost.*

(2) Biblioth. impér., Y, 3737.

(3) *Hist. du Théâtre franc.*, Biblioth. impér., Manuscrits, t. I, p. 223.

Il s'agit d'une traduction de la *Jérusalem* du Tasse. L'imprimeur lyonnais Barthélemy Honorat ayant fait voir à Du Verdier le manuscrit de cette traduction, qu'on devait, disait-on, bientôt confier à la presse, celui-ci demanda la permission d'en insérer le troisième chant dans sa *Bibliothèque*. Il usa de cette permission quand il l'eut obtenue, et c'est ainsi qu'il nous a conservé six cents vers environ de la traduction de d'Avost ; le reste n'a pas été, comme il semble, imprimé. Disons qu'il ne faut pas trop regretter ce qui paraît perdu ; les vers du traducteur sont faciles, mais on peut y reprendre bien des négligences et bien des incorrections.

Il faut parler maintenant des œuvres originales de Jérôme d'Avost. Elles ne sont pas considérables. Au frontispice de sa traduction des Sonnets de Pétrarque sont mentionnées, comme devant être publiées à la suite, « quelques autres poésies de son invention. » Ces autres poésies, promises dans le titre, manquent dans l'ouvrage ; mais nous avons en un volume séparé : *Poésies de Hiérosme d'Avost, de Laval, en faveur de plusieurs illustres et nobles personnes ;* Paris, 1583, in-8. La date que porte le volume est bien celle que nous venons de transcrire : cependant il faut peut-être la corriger et lire 1585. En effet, on trouve dans ce recueil le sonnet composé par Jérôme d'Avost sur la *Bibliothèque* de La Croix du Maine, et cette *Bibliothèque* ne fut, on le sait, mise sous la presse que dans

les derniers mois de l'année 1584. En outre on lit au verso de la page 18 : « J'ai inséré à la fin les sonnets « qui s'ensuivent, tirés du Pétrarque de Vasquin Phi- « lieul, de Carpentras, qu'il a intitulés Laure d'Avi- « gnon, afin que ceux qui voudront faire conférence « de sa traduction avec la mienne voyent la différence « qu'il y a. » Or, il eût été difficile d'apprécier cette différence en 1583, puisque la traduction des sonnets de Pétrarque par d'Avost ne parut pas avant l'année 1584. Les *Poésies* de Jérôme d'Avost se composent d'élégies et d'anagrammes. Sur les élégies voici l'opinion de Goujet : « Elles n'ont rien qui convienne à ce « genre de poésie. Ce ne sont communément que des « sentiments amoureux, mal rimés, encore plus mal « exprimés, ou des compliments qui ne respirent pas « toujours une galanterie fort délicate (1). » Le même critique est moins indulgent encore pour les anagrammes : « Ses anagrammes n'ont rien de naturel, et l'ex- « plication en vers que l'auteur donne de chacune ne « pêche pas seulement par sa prolixité... Je ne vous « dis rien du style ; vous jugez bien que je l'ai trouvé « fort mauvais (2). » Nous ne l'avons pas trouvé beaucoup meilleur.

(1) *Biblioth. franc.*, t. XII, p. 415.

(2) On parle d'un Guillaume d'Avost, frère de Jérôme, qui fit aussi, dit-on, quelques vers, et qui, se trouvant à Lyon dans le temps où Du Verdier livrait à l'impression sa *Biblioth. franc.*, eut avec lui quelque commerce. On le prouve en lui attribuant deux sonnets adressés à Du Verdier, qu'on a lus, assure-t-on, à

Enfin on ajoute au catalogue des œuvres de Jérôme d'Avost des quatrains intitulés *De la vie et de la mort*, qui ont été imprimés, selon La Croix du Maine et Guill. Colletet, chez Jean Le Clerc. Nous avons lu sous ce titre des quatrains de Pierre Matthieu ; mais ceux de Jérôme d'Avost nous sont inconnus.

La devise de ce poëte était : *De muerte vida* (1).

BACHELOT (YVES).

Voici dans quels termes s'exprime sur Yves BACHELOT un de ses confrères en religion, qui était son contemporain :

« Yves Bachelot, né à Laval, le 25 novembre 1700, « prit l'habit des chanoines réguliers de la congréga- « tion de France dans l'abbaye de Toussaint d'Angers,

la tête et à la fin de la *Biblioth. franç.* Mais toute cette fable est de l'invention d'Ansart. Nous trouvons, en effet, aux pages indiquées, un sonnet et une épître en vers, en l'honneur du sieur de Vauprivas ; mais ces deux pièces portent la signature de *Hiérosme d'Avost, de Laval,* et Guillaume d'Avost n'a jamais été qu'un personnage imaginaire.

Ambroise d'Altamura, dans sa *Bibliothèque Dominicaine*, avait inscrit Jérôme d'Avost parmi les écrivains de l'ordre des frères Prêcheurs. Cette erreur a été signalée et corrigée par Echard. (*Script. ord. Prædic.*, t. II, p. 340.)

(1) *Ibid.*

« et y fit profession le 3 novembre 1720. L'abbaye « de Painpont en Bretagne vit éclore ses premières « inclinations et particulièrement ce goût pour la « retraite, qui, joint à l'amour qu'il avait pour sa « patrie, l'empêcha d'occuper les places dont ses « talents et sa régularité le rendaient digne. La majeure « partie de sa vie s'écoula dans les maisons du Port-« Ringeard, de Rillé, près Fougères, et de Sainte-« Catherine-de-Laval. Il avait demeuré à Troyes dans « sa jeunesse, et y avait connu le fameux abbé Duguet. « Naturellement vif et gai par caractère, il préférait « la poésie à tout autre genre de sciences. Elle fit son « amusement dans les demeures tristes où son propre « choix l'avait conduit. Il acheva dans la solitude du « Port-Ringeard un poëme qu'il avait ébauché dans « les bois et le désert du Plessis-Grimould. Cet « ouvrage a rapport à la Constitution et est intitulé : « *Lettres d'un Abbé à un de ses amis au sujet de la* « *bulle* Unigenitus. Ces lettres, qui sont au nombre de « sept, renferment plus de six mille vers, et présen-« tent l'histoire entière du jansénisme et du moli-« nisme. Les faits y sont classés avec méthode et « traités assez légèrement. De temps en temps on « rencontre quelques saillies qui font oublier la séche-« resse du sujet. M. Bachelot mourut à Laval en 1773, « après avoir longtemps souffert d'une maladie de « nerfs (1). »

(1) Ansart, *Bibl. littér. du Maine*, p. 79.

Cette notice d'Ansart contient tout ce qui nous est transmis sur Yves Bachelot. Ses *Lettres*, qui ne sont pas mentionnées par M. Quérard, ont-elles été imprimées? On ne le croit pas.

BAHIER (JEAN).

Jean BAHIER, né en 1636, à Chatillon-sur-Colmont, bourg de l'archidiaconé de Laval, fit ses études au collége du Mans, où il eut pour maître Jules Mascaron. Le maître avait deux ans de plus que son élève. Bahier fut ensuite admis dans la congrégation de l'Oratoire, en l'année 1654. Il acheva ses études dans la maison de Paris, où il fut reçu le 9 novembre 1659. On l'envoya plus tard enseigner les lettres latines en divers colléges de son ordre. Estimé dans sa congrégation, il en fut pendant trente ans le secrétaire et mourut le 2 avril 1707 (1). C'était un habile professeur et un sermonnaire de quelque mérite. Nous le connaissons, en outre, comme poëte latin et comme poëte français.

(1) Moreri, *Dictionnaire historique*.

Il faut parler d'abord de ses œuvres imprimées, qui ne sont pas très-nombreuses. Ce sont des sermons et des vers.

En 1668, étant professeur de rhétorique au collége de Troyes, il fit un poëme latin sous ce titre : *In tabellas excellentissimi pictoris J. de Werner ad nobilem et eximium virum Eustachium* Quinot ; Troyes, Jacquard, 1668, in-4°. La même année il traduisit ses vers latins en vers français. Voici le titre du poëme français : *Peinture poëtique des tableaux de miniature de M. Quinot faits par Joseph Werner ;* Troyes, 1668, in-4°. Ce poëme français obtint les honneurs d'une seconde édition ; il a été inséré dans le *Recueil des poësies chrétiennes et diverses* publié en 1671 par Henri Louis de Loménie, comte de Brienne, avec une dédicace au prince de Conti par La Fontaine (1). Joseph Werner avait peint à la miniature pour Quinault, son ami, plusieurs petits tableaux historiques ou allégoriques que tout Paris allait admirer et que dont on nous recommande encore aujourd'hui l'élégante finesse. Quinault, qui goûtait, il paraît, le talent poétique de Bahier, le pria de décrire en vers ces tableaux si renommés. C'était lui demander ce qu'on appelle un tour de force. Il y a des vers faibles, on doit le prévoir, dans les deux poëmes de Bahier ; mais il y en a, dans le poëme français, qui méritent

(1) Tom. II, p. 374.

assurément l'honneur que leur a fait Loménie de Brienne en les insérant dans son *Recueil*. Voici la description d'un portrait de Pallas :

Voyez cette action, cette attitude juste,
Ce mouvement, ce port et cette mine auguste,
Cet air d'intelligence et ce feu gracieux,
Ces esprits animés qui partent de ses yeux,
Et ce modeste orgueil qui plait et qui menace,
Cette belle fierté qui donne de la grâce...
Voyez-la sur son trône et rêveuse et pensive :
A quelque grand projet son âme est attentive;
Elle penche sa tête et sa main sans effort
La soutient, et lui sert d'un commode support.
Cette retraite même, où son âme enfoncée
S'entretient en silence avecque sa pensée,
Fait voir dessus son front, par de justes accords,
Le secret de son cœur, le dedans au dehors.
Les arts font autour d'elle un trophée à sa gloire,
Et de ses faits divers une muette histoire.

On trouve, dans le même poëme, une traduction heureuse du distique d'Ausone sur les infortunes de Didon :

Je plains aussi, Didon, de tes deux mariages
Ou les tristes succès, ou les cruels outrages.
Tes époux l'un et l'autre ont causé tes malheurs :
Lorsque l'un meurt, tu fuis; quand l'autre fuit, tu meurs.

Nous remarquons et nous citons encore ce portrait de la reine Artémise :

L'amour ingénieux qui grava dans son âme
L'image de Mausole avec des traits de flamme,

Et qui charma leurs cœurs par de communs appas,
Les réunit jadis en dépit du trépas.
Le crayon de Werner, en cette autre figure,
Aujourd'hui fait revivre une flamme si pure,
Et ce riche portrait, qu'il a produit au jour,
Est un beau monument qu'il dresse à leur amour.
Artémise en son deuil, et sans pleurs et sans plainte,
Exprime la douleur dont son âme est atteinte.
Si la plainte et les pleurs avaient un libre cours,
Ses maux en recevraient, du moins, quelque secours;
Mais comme son amour pour Mausole est extrême,
Son cœur ne se plaint pas d'une peine qu'il aime;
Et cet amour paraît, même encore aujourd'hui,
Cultiver sa tristesse et nourrir son ennui :
Car ce grand peintre a su tracer sur son visage
De ces deux mouvements une commune image.
L'un est peint sur son front et l'autre dans ses yeux,
Par des traits différents de pâleur et de feux;
Et ses beaux yeux, encore éclatants de lumière,
Conservent son amour sous leur pâle paupière.
La douleur sur son front à peine a respecté
Les beaux traits de sa grâce et de sa majesté;
L'on en peut pourtant voir de magnifiques restes....

C'est ainsi qu'Artémise, et sans voix et sans pleurs,
Sur un lit de parade étale ses douleurs.
Près d'elle est un tombeau d'une riche structure,
Qui sert de monument à la race future,
Et, malgré les rigueurs et des temps et du sort,
Fait vivre son amour mêmes après sa mort...

Mais enfin, pour pompeux que fût ce mausolée
Dont vous voyez ici la structure égalée,
Ce n'était rien au prix de ce tombeau vivant

Que la reine en son cœur dressait à son amant.
Quoique ce beau chef-d'œuvre, en son architecture,
Ait lassé tous les arts, épuisé la nature,
Son cœur, peu satisfait de ses riches travaux,
Ne peut souffrir le marbre et l'or pour ses rivaux.
Voici donc que pour rendre à son époux la vie,
Que malgré son amour la mort avait ravie,
Par un rare secret d'un zèle plus qu'humain,
Cette reine s'en fut, une coupe à la main,
Boire de son amant la cendre bien aimée,
Et lui faire en son cœur une tombe animée...

Amants trois fois heureux dans vos chastes amours,
Si la mort n'en eût point interrompu le cours!
Mais Artémise est morte, aussi bien que Mausole,
Et ce riche tombeau, ce magnifique mole,
Où devaient à jamais vivre ces deux amants,
N'a pu se garantir de l'injure des ans.
Même à peine avons-nous aujourd'hui dans l'histoire
Du naufrage des temps sauvé votre mémoire.
Consolez-vous pourtant dans un sort si fâcheux,
Vous revivrez encore aux yeux de nos neveux,
Puisque du grand Werner la peinture éternelle
Rendra de vos amours la mémoire immortelle!...

Nous sommes loin de prétendre que ces vers soient parfaits; ceux même qui se recommandent par une facture heureuse ne sont pas irréprochables : sans aucun doute, dans les fragments que nous venons de reproduire, il se rencontre beaucoup trop de ces jeux d'esprit qui ont été justement réprouvés par la critique moderne; mais, la part du blâme étant faite, on nous

accordera que certaines périodes sont bien tournées, et qu'en somme le poëme publié par Loménie de Brienne assigne à notre Bahier une place assez honorable parmi les beaux esprits de son temps.

Bahier professait la rhétorique à Marseille, quand, en 1670, mourut Henriette d'Angleterre, duchesse d'Orléans. Chargé de prononcer son éloge funèbre dans l'église du collége, il parla, selon l'usage, en latin. Cet éloge a été imprimé, et cependant on ne le retrouve plus. Il serait peut-être curieux de le comparer aux autres panégyriques de la même princesse, par Bossuet, Mascaron et Sénault. La même année 1670, Bahier publia chez le libraire Garcin, à Marseille, un poëme latin de six cents vers en l'honneur de l'évêque Toussaint Forbin de Janson. Nous n'avons plus à mentionner, parmi les écrits imprimés de Bahier, qu'un *Remerciement à M. le duc de Duras, pair et maréchal de France,* au nom des prêtres de l'Oratoire du collége de Salins ; pièce de vers français, de vingt-six pages in-4°, sans date.

Ses œuvres inédites sont bien plus considérables. Elles étaient conservées, pour la plupart, dans la bibliothèque de la maison de l'Oratoire à Paris, d'où elles ont été transférées à la Bibliothèque qu'on appelle maintenant impériale.

On y trouve d'abord, sous le num. 64 du fonds de l'Oratoire, une comédie latine, intitulée *Drama comicum*, qui paraît avoir eu quelque succès.

Un autre volume, inscrit sous le num. 192 du même fonds, nous offre un bien plus grand nombre de pièces du même auteur, en prose et en vers, en vers latins ou français. Il convient de mentionner sommairement toutes ces pièces : *Stances sur la prose du Saint-Esprit*, en français, vers médiocres ; *Sonnet sur la naissance de notre Seigneur*, sonnet plat et mal tourné ; *Paraphrase du Psaume* 50, longue paraphrase où nous ne remarquons pas une strophe qui mérite d'être citée ; *Plainte de sainte Madeleine au pied de la croix*, élégie bizarre, qu'on pourrait même trouver facétieuse, si l'on ne croyait pas fermement à la candeur du P. Bahier ; de nos jours, en effet, les seuls plaisants feraient ainsi parler l'illustre pécheresse :

Il est mort, l'objet que j'adore !
Il est mort, et je vis encore.
O cieux ! c'est à mon cœur une trop dure loi !
Dois-je souffrir le jour en perdant ce que j'aime,
Et ne pas expirer moi-même,
Le voyant expirer pour moi ?...

Arrêtez l'ardeur qui m'emporte
Et rendez mon amour moins forte,
Ou souffrez qu'en vivant je haïsse le jour,
Et que ce feu divin qui sans cesse m'enflamme
Ne vienne soutenir mon âme
Qu'à la faire languir d'amour !

Il y a un contraste remarquable entre le ton de cette pièce et celui de la pièce suivante : *Vers à Angélique.*

Ces vers d'un prêtre à une femme qu'il aime comme il doit l'aimer expriment une tendresse toujours chaste; rien n'y fait même soupçonner quelque secrète langueur.

A cette série de petits poëmes français succèdent, dans le volume que nous avons sous les yeux, deux tragédies. La première, en vers latins, a pour titre *Pueri martyres*. Ces frères martyrs se nomment *Pastor* et *Justus* et la scène se passe sous l'empereur Dioclétien. Il suffit de lire les premiers vers de la première scène pour savoir que le tragique moderne s'est proposé d'imiter Sénèque. L'un des frères, Pasteur, s'exprime ainsi :

> Ergone fratrem, frater, ah socium tui
> Refugis triumphi? Siccine immemorem mei
> Generosus ardor mentis ad palmam rapit,
> Et, me relicto, præripis cœli viam?
> Ignosce de te durius si quid querar,
> Nos tale primis optimus genitor nihil
> Docuit ab annis...

Cette tragédie doit avoir été composée pour être jouée devant des élèves; aucune femme ne paraît sur la scène, et l'auteur s'est contenté de faire trois actes, ne pouvant, avec une fable sans amour, plus longtemps entretenir l'attention de ses auditeurs. La seconde tragédie de Bahier est en cinq actes; mais l'amour y joue son rôle et les vers sont français. Elle a pour titre *Flavius Clemens*. Flavius Clemens, mari de

Domitile, sœur de Domitien, s'est laissé convertir à la religion chrétienne, et, ayant deux fils adoptés par l'empereur Domitien et destinés au trône, il les a secrètement engagés à déserter avec lui le parti des anciens dieux. Pour les mêmes chrétiens s'est aussi déclarée Flavie Domitile, nièce de Flavius et de l'empereur, aimée par Valerien et par Valens. L'apostasie de Flavius lui étant révélée, Domitien l'envoie au supplice. Aussitôt Flavie, les fils de Flavius, et après eux Domitile, Valens, Valérien, se déclarent pour le culte nouveau. Tel est le dénouement. L'intrigue est l'amour rival de Valérien et de Valens pour Flavie. Les premiers actes sont assez bien conduits ; il y a de la vigueur dans le cinquième, qui finit par cette conversion générale, peut-être miraculeuse, certainement inattendue. Les vers sont faciles, mais ordinairement lâches, sans traits littéraires. Pour avoir été contemporain de Corneille et de Racine, Bahier ne leur sera jamais comparé.

Après *Flavius Clemens*, nous lisons dans le même volume l'oraison funèbre, en latin, du duc de Beaufort : *Illustrissimi principis Francisci Gastonis* de Vendôme, *ducis* de Beaufort, *Laudatio funebris ;* après cette oraison funèbre, qui ne paraît pas digne de remarque, une épître en vers latins à un chanoine du Mans, nommé Lemore : *Clarissimo doctissimoque viro domino* D. Lemore, *insignis ecclesiæ Cenomanensis canonico*, *extemporalis Epistola ;* puis, trois

pièces, une en vers grecs, une en vers latins, la troisième en prose latine, en l'honneur de saint Lezin, évêque d'Angers. Nous empruntons au poëme latin quelques vers sur l'église d'Angers, et en particulier sur un des plus illustres prélats de cette église, Henri Arnauld. L'auteur suppose, à l'imitation de Virgile, que saint Lezin, qui vient de monter au ciel, console l'église d'Angers, consternée de son départ, en lui révélant ses futures destinées :

Talibus orantem cœlo solatur ab alto
Nil mortale sonans sponsam, et spem mentibus addit
Licinius : « — Non ulla mihi, dilecta, recedat
Cura tui, aut caræ capiant oblivia sponsæ.
Præside Licinio quondam ventura juventus
Virtutem studio et musas majore capesset,
Quotque tuis cernes quam lœta insidere templis
Indigetes divos, stabit quibus integra morum
Relligio, ingentes animas, quos inclyta virtus
Primum aris deinde et patrio donabit Olympo !
Quin et tempus erit (sed sera morabitur ætas)
Cum tibi pastorem egregium, factisque potentem
Et verbis, vacuas rectore imponet ad aras
Cura poli ! Magnis non usquam heroibus impar
Hic fuerit, veterum quo non vigilantior alter
Divinis regat Andinam sub legibus urbem.
Hic vir hic est postrema parem cui sæcula quemquam
Haud tulerint ! Sed enim quid te juvat usque morari ;
Huc animos adverte tuos spesque erige lœtas,
Hic Henricus erit ! »

Il nous plaît de reproduire ces vers d'un prêtre, d'un

religieux, rendant hommage aux vertus d'un évêque que la mode actuelle est de calomnier.

Suit un long poëme latin, qui a pour objet de féliciter Jules Mascaron, convalescent après une grave maladie : *R. P. Julio Mascaron Soterion;* avec une épître en prose, où Bahier rappelle à Mascaron qu'il a jadis été son élève. Remarquons, en outre, les deux derniers vers du poëme :

Ista Tricassinæ, Juli, Soteria Musæ
Pangebant, positis concessa per otia libris.

Ils signifient que Bahier composa ce poëme étant professeur de rhétorique au collége de Troyes. — Nous lisons à la suite quelques hexamètres, sans titre, adressés à Jean Cabassut, de l'Oratoire, célèbre canoniste, et une épître au roi, en vers latins, sur son expédition en Franche-Comté : *Regi invicto post hibernam in Sequanos expeditionem.* Satisfait sans doute des derniers vers de son épître latine, Bahier les a traduits en français. Voici la traduction :

Quelle rapidité de conquête en conquête,
En dépit des hivers, guide tes étendarts !
Et quel dieu dans tes yeux tient cette foudre prête,
Qui fait tomber les murs d'un seul de tes regards ?

A peine tu parais qu'une province entière
Rend hommage à tes lis et justice à tes droits,
Et ta course en sept jours achève une carrière
Que l'on verrait coûter un siècle à d'autres rois.

En vain pour t'applaudir ma muse impatiente,
Attendant ton retour, prête l'oreille au bruit ;
Ta vitesse l'accable et sa plus haute attente
Ne peut imaginer ce que ton bras produit.

Mon génie étonné de ne pouvoir te suivre
En perd haleine et force, et mon zèle confus,
Bien qu'il t'ait consacré ce qui me reste à vivre,
S'épouvante et t'admire, et n'ose rien de plus.

Je rougis de me taire et d'avoir tant à dire :
Mais c'est le seul parti que je puisse choisir.
Grand roi, pour me donner quelque loisir d'écrire,
Daigne prendre pour vaincre un peu plus de loisir.

Le volume inscrit sous le num. 192 dans le fonds de l'Oratoire se termine par des vers français à l'évêque de Marseille, Forbin de Janson, des vers latins à Bossuet et quelques autres vers, latins ou français, composés en l'honneur de personnes inconnues.

Enfin Bahier voulut être compté parmi les auteurs reconnaissants qui firent parvenir au surintendant Fouquet, dans sa disgrâce, des lettres de condoléance. On a de lui un poëme latin sous ce titre : *Fuquetus in vinculis*. Ce poëme, qui se compose d'environ cent cinquante vers hexamètres assez bien tournés, est une prière à la mère du Christ, placée par l'auteur dans la bouche de Fouquet. Ansart prétend qu'il a été imprimé ; mais nous en doutons. Nous n'en connaissons, pour notre part, qu'une copie manuscrite dans un des volumes de la bibliothèque du Mans (1).

(1) Miscellanées, num. 3,835 de la grande salle.

BARBEU-DUBOURG (Jacques).

Jacques Barbeu-Dubourg est né à Mayenne le 12 février 1709. Il fut d'abord incertain sur le choix d'une profession. Très-versé dans l'étude des langues anciennes et sachant tirer bon parti de ses connaissances littéraires, il avait le désir et l'espoir de se faire un nom parmi les lettrés; mais, d'autre part, il avait étudié les sciences que l'on appelle exactes, et il ne désespérait pas d'occuper quelque jour une place honorable parmi les docteurs. Il publia d'abord : *Lettre d'un garçon barbier à l'abbé Desfontaines sur la maîtrise ès-arts;* Paris, 1743, in-12. Il s'était alors depuis longtemps décidé pour les sciences et exerçait à Paris la profession de médecin. Il fit ensuite paraître *Deux lettres à une dame*, au sujet d'une expérience de chirurgie faite à la Charité; Paris, 1744, in-8°. A cette publication succédèrent plusieurs thèses dont nous n'avons qu'à reproduire les titres : *Datur ne etiam vitalium organorum somnus?* Paris, 1746, in-4°; *An variolarum morbus absque eruptione?* Paris, 1747, in-4°; *Utrum anni climaterici cœteris periculosiores?* Paris, 1747, in-4°; *An præcipua sanguinis officina pulmo?* Paris, 1748, in-4°; *An tracheotomiæ nunc scapellum, nunc trigonus mucro?* Paris, 1748, in-4°.

Il traduisit ensuite de l'anglais : *Lettres sur l'histoire, par Henri Saint-Jean, lord vicomte de Bolingbroke ;* Paris, 1752, 2 vol. in-8°. L'année suivante il publia la *Chronographie, ou description des temps*, in-8°, avec 35 planches in-folio. Nous lisons au frontispice de cet ouvrage que Barbeu-Dubourg était, en 1753, professeur de pharmacie en l'Université de Paris. Il l'a composé, dit-il, pour enseigner l'histoire selon la même méthode que la géographie, et il a exposé son plan dans une préface écrite avec beaucoup d'élégance. Ce plan consiste à rapprocher les faits au moyen de cartes, ou tableaux synchroniques. On a bien souvent, depuis l'année 1758, tracé des tableaux semblables pour l'usage de la jeunesse : s'ils ne sont pas commentés par un professeur habile, ils sont pour l'intelligence plutôt un embarras qu'un secours. On doit encore à Barbeu-Dubourg un aide-mémoire du même genre : *Sommaire de chronologie*, en vers techniques, in-8°, de 3 pages.

Barbeu-Dubourg a, dit-on, fondé la *Gazette d'Épidaure,* continuée sous le titre de *Gazette de Médecine ;* Paris, Grangé, 1761-1763, 5 vol. in-12. C'est un recueil toujours estimé. Il l'était plus encore en l'année 1762 et le docteur qui passait pour le diriger avait à ce titre, même hors de France, une véritable célébrité. Il jouissait des profits de cette gloire, quand un médecin flamand, nommé Du Monchaux, lui en fit connaître les inconvénients. On raconte ainsi l'aven-

ture. Du Monchaux ayant fait un mauvais livre, intitulé, d'ailleurs, très-simplement : *Anecdotes de Médecine*, crut devoir le recommander au public par les initiales de « M. Barbeu-Dubourg, docteur régent de la faculté « de médecine de Paris. » Barbeu se vit donc obligé de dénoncer l'imposture (1).

Quelques années après notre docteur publia : *Recherches sur la durée de la grossesse et le terme de l'accouchement;* Amsterdam, 1765, in-8°. Ensuite parut *Le Botaniste français;* Paris, Lacombe, 2 vol. in-12. A l'occasion de ce livre, Barbeu-Dubourg eut d'autres ennuis; Adanson lui reprocha d'avoir reproduit ses opinions, sans le citer. Quoi qu'il en soit, *Le Botaniste français* est encore et souvent consulté. « On n'y trouve, dit M. Du Petit-Thouars, « aucune découverte; mais celles qui ont été faites « précédemment y sont mises en œuvre d'une manière « exacte et très-habile (2). » Ansart a fait dans sa *Bibliothèque* l'analyse de cet ouvrage. D'autres écrits de Barbeu sur la botanique furent publiés les années suivantes : *Usage des Plantes*, Paris, 1767, 2 vol. in-12, et *Manuel de Botanique;* Paris, 1768, in-12.

On ajoute à la liste des œuvres de Barbeu : *Opinion d'un médecin de la faculté de Paris en faveur de l'inoculation de la petite vérole;* Paris, 1769, in-12. Barbeu-Dubourg avait d'abord combattu le système

(1) Louis Bachaumont, *Mémoires secrets*, t. I, p. 86.
(2) *Biographie universelle.*

de l'inoculation dans la *Gazette d'Epidaure;* il en était ensuite devenu partisan. *Éléments de Médecine en forme d'aphorismes;* Paris, 1770, in-12 ; ouvrage oublié. *Lettre d'un médecin de la faculté de Paris à un de ses confrères, au sujet de la Société royale de Médecine;* in-8° : c'est une brochure de quelques pages, sans date. Barbeu a même écrit un mémoire judiciaire : *Mémoire à consulter pour Me Jacques Barbeu-Dubourg et consorts, tous docteurs-régents de la faculté de médecine de Paris*, 3 octobre 1768, avec une brève consultation de Tenneson. Ce mémoire est contre le doyen, qui s'était écarté des règlements et de l'usage en substituant le vote par écrit au vote verbal dans une des assemblées de la faculté. Barbeu-Dubourg, ayant vivement protesté contre cette innovation, porta l'affaire devant le parlement.

Nous avons recherché avec plus de soin les opuscules politiques de Barbeu-Dubourg. Il appartenait au parti des philosophes, des réformateurs. La révolution d'Amérique l'avait rempli d'enthousiasme, et il ne se contentait pas d'admirer de loin le magnifique spectacle que donnait au monde une nation affranchie, réglant elle-même ses propres destinées ; il prétendait encore faire partager cet enthousiasme et propager en France les idées américaines. C'est dans ce dessein qu'il traduisit de l'anglais de Jean Dickinson : *Lettres d'un fermier de Pensylvanie aux habitants de l'Amérique septentrionale*, Amsterdam, 1769, in-8°, et les *Œu-*

vres de B. Francklin; Paris, 1773, 2 vol. in-4°. Le même esprit a inspiré *Le Petit code de la raison humaine;* Londres, 1774, in-8°; Passy, 1782, in-24; Paris, 1789, in-12. Presque tous les exemplaires de l'édition de 1782 ont été envoyés en Amérique. Francklin, qui était un des amis de Barbeu-Dubourg, faisait grand cas de cet ouvrage. Il a de la naïveté, mais il ne se recommande guère, à notre avis, par d'autres mérites. Nous mentionnerons encore : *Le Calendrier de Philadelphie, ou Constitutions de Sancho-Pança et du bonhomme Richard en Pensylvanie;* Philadelphie et Paris, 1778, in-12.

Barbeu-Dubourg mourut à Paris, le 14 décembre 1779. Il laissait en mourant plusieurs manuscrits dont voici les titres : *Lettre à Mademoiselle..... sur les vents; Objections à M. Basselin sur la quadrature du cercle; Projet d'un cours complet de médecine.* L'abbé Renouard dit de lui : « Barbeu avait « beaucoup d'affabilité, une douceur inaltérable. « L'habitude de voir des malades ne lui avait rien ôté « de cette sensibilité compatissante qu'il avait reçue « de la nature, et qui fait le plaisir et le tourment de « ceux qui en sont partagés. Son caractère fit son « bonheur, celui de sa famille : pour tout dire en un « mot, il fut l'ami de Francklin (1). »

(1) *Essais histor. sur le Maine,* t. II, p. 201.

BAUDOUIN (Nicolas).

L'abbé Nicolas Baudouin, né à Laval, chanoine de Saint-Michel en cette ville, prit une part très-active à quelques controverses liturgiques du siècle dernier. Il publia d'abord : *Apologie des cérémonies de l'Église, expliquées dans leur sens naturel et littéral :* Bruxelles, 1712, in-12. Vers le même temps parurent les derniers volumes de l'*Explication simple, littérale et historique des cérémonies de l'Église*, par Claude de Vert. Comme les précédents, ces volumes furent vivement censurés. Baudouin, qui était du parti de Claude de Vert, prit sa défense dans l'écrit suivant : *Remarques critiques sur un livre de M. l'abbé de Vallemont, intitulé :* Dissertation du secret des mystères; Bruxelles, 1717, in-8°. Il s'agissait de savoir si le canon de la messe doit être lu par l'officiant à voix haute, ou à voix basse, et c'était la matière d'un grand débat. Cl. de Vert et Baudouin défendaient la lecture à voix haute, et celui-ci, s'emportant contre les partisans de la lecture à voix basse, les appelait des « dévots médi-« tatifs, qui aperçoivent de grands mystères jusques « dans les vitres des fenêtres des églises, et dans les « tuiles qui en couvrent le toît. » Nous connaissons beaucoup de ces gens trop subtils : mais ce ne sont

plus des dévots; ce sont tout simplement des archéologues. On doit encore à Nicolas Baudouin : *De l'éducation d'un jeune seigneur ;* Paris, 1728, in-8°.

M. Quérard attribue faussement à Nicolas Baudouin une tragédie en cinq actes, *Démétrius*, qui fut pour la première fois représentée en l'année 1785 et peu de temps après imprimée. L'auteur de cette tragédie est un autre Baudouin, épicier-droguiste à Saint-Germain-en-Laye, qui mourut un siècle environ après notre abbé.

BAUDRY (René).

René Baudry désigne en latin son lieu natal en ajoutant à son nom l'adjectif *Ansiacus*. S'agit-il d'Azé près de Château-Gontier, ou bien d'Assé-le-Boisne, d'Assé-le-Béranger, d'Assé-le-Riboul? Nous ne savons. Quoi qu'il en soit, ce René Baudry n'est connu que comme auteur de quatre vers latins en l'honneur de René Flacé, qui se trouvent en tête du *Speculum hœreticorum* (1).

(1) Biblioth. impériale, Man. lat., num. 8,405.

BAULDRY (MICHEL).

Michel BAULDRY, né dans le Maine, on ignore en quel lieu, entra chez les bénédictins d'Evron dans les premières années du XVIIe siècle. Il s'appliqua particulièrement au droit canonique, et obtint le grade de licencié en cette faculté. Il fut ensuite grand-prieur de Lagny et de Maillezais. On a la preuve qu'il embrassa la réforme de Saint-Maur dans un mémoire cité par Ansart et attribué à Jacques Guichon, avocat au parlement (1). Cependant Tassin et Leclerc ont omis de compter Michel Bauldry parmi les écrivains de la congrégation de Saint-Maur, et c'est un oubli que nous devons réparer.

Ansart protestait, comme grand-prieur de Maillezais, contre la sécularisation de cette antique abbaye ; mais il perdit son procès : après de longs débats, Louis XIV confirma la bulle du pape, par lettres-patentes du 20 mai 1664, vérifiées en parlement le 4 mai 1665 (2).

(1) Le titre de ce mémoire est : *Factum pour M. Bauldry, grand-prieur de l'église collégiale et régulière de Maillezais, etc., etc., appelant comme d'abus de la bulle de sécularisation de ladite église du 14 janvier 1631, etc, etc., contre Raoul, évêque dudit Maillezais;* 1654, in-fol.

(2) *Mémoires du clergé*, t. II, col. 32, 37.

Ch. de Montchal, archevêque de Toulouse, ayant publié un rituel à l'usage des prêtres de son diocèse, invita Michel Bauldry à donner sur cette matière un ouvrage plus étendu. Bien qu'elle eût été traitée plus d'une fois, des lacunes et des imperfections étaient signalées dans tous les manuels en usage. Bauldry s'acquitta de cette tâche laborieuse, se proposant, d'une part, d'instruire les clercs ignorants, et, d'autre part, de recommander l'observation plus rigoureuse des pratiques ecclésiastiques aux fidèles dont la dévotion avait pu être inquiétée par la controverse protestante. Pour apprendre lui-même à fond toutes les variétés de la liturgie, il visita les églises les plus renommées du monde chrétien. Après quelques années de séjour à Rome, il revint à Paris et eut de fréquents entretiens avec les hommes les plus considérables par leur savoir, observant tout, interrogeant les experts sur les choses les plus minutieuses. Il mit ensuite en ordre les notes qu'il avait prises en divers lieux, et les publia dans un volume dont l'impression fut achevée au mois de décembre de l'année 1636. En voici le titre : *Manuale sacrarum Cæremoniarum juxta ritum Romanum;* Paris, J. Billaine, 1637, in-8°. Ce *Manuel* est dédié à Ch. de Montchal (1). Nous lisons dans l'Avertissement au lecteur

(1) La seconde édidion parut en 1646, in-4°, chez Billaine. Cette seconde édition, *emendata novisque additionibus locupletata*, fut réimprimée à Venise, chez Balleoni, en 1681, in-4°.

la plupart des détails que nous avons rapportés concernant la vie de Michel Bauldry. Le P. Hilarion de La Coste nous apprend, en outre, qu'il était un des amis du P. Mersenne.

BAYF (LAZARE DE).

Les sieurs de Bayf, famille ancienne d'Anjou, habitaient le château des Pins, près La Flèche, et possédaient au Maine les terres seigneuriales de Verneil-le-Chétif et de Mangé. Ils portaient de gueules à deux léopards d'argent l'un sur l'autre, en chef de même (1). Fils de Jean de Bayf, qui s'était signalé sous les armes, *magni nominis equite* (2), et de noble dame Marguerite Chasteignier de La Roche-Posay (3), Lazare de BAYF naquit aux Pins, vers l'année 1490. Il embrassa d'abord, dit-on, l'état ecclésiastique. Il se rendit ensuite à Paris,

Un exemplaire de cet ouvrage, chargé de corrections et de notes manuscrites, est à la Bibliothèque impériale, départ. des manuscrits, paquet 49, num. 6, du Résidu de Saint-Germain.

(1) M. Cauvin, *Essai sur l'Armorial du diocèse du Mans.*

(2) *Elogia Scœvolæ Sammarthani.*

(3) Ménage, *Remarques sur la vie de Guill. Ménage*, pag. 193.

où nous le voyons, âgé de vingt ans environ, assister aux séances du parlement. Il apprend les lois, pour les défendre comme avocat ou les appliquer comme magistrat. Mais bientôt, suivant les conseils d'un ami, Christophe de Longueil, il ferme ses livres, quitte le parlement, quitte Paris, et court à Rome, où il va, dit-il, se former l'esprit (1). Son fils, Jean-Antoine de Bayf, a raconté ces premières années de sa vie en des vers faciles qu'il nous plaît de citer :

Ce mien père angevin, gentilhomme de race,
L'un des premiers Français qui les muses embrasse,
D'ignorance ennemi, désireux de savoir,
Passant torrents et monts, jusqu'à Rome alla voir
Musure (2), Candiot, qu'il ouit pour apprendre
Le grec des vieux auteurs et pour docte s'y rendre :
Où si bien travailla que, dedans quelques ans,
Il se fit admirer et des plus suffisans.
Docte il revint en France, et comme il ne désire
Rien tant que le savoir, en Anjou se retire
Dans sa maison des Pins, non guère loin du Loir,
A qui Ronsard devait si grand nom faire avoir.

(1) Ces renseignements se trouvent à la fin du Traité de Lazare de Bayf *De re Vestiaria*. Christophe de Longueil parle aussi, dans une de ses lettres à Guill. Budé, du voyage qu'il fit à Rome avec Lazare de Bayf; *Epistolar.* lib. I, fol. 160, verso.

(2) Marc Musurus, né à Candie, enseigna le grec à Venise et à Rome avec une grande réputation. Il mourut en 1517, avec le titre d'archevêque de Malvasie, en Morée. On a de lui plusieurs ouvrages très-estimés.

De retour en France, Lazare de Bayf reçoit de François Ier l'accueil que ce prince faisait à tous les gentilshommes qui montraient du goût pour les lettres. Il est prié de venir à la cour, pour y occuper l'emploi de protonotaire, en attendant qu'il y ait une vacance dans les ambassades. Jean-Antoine de Bayf poursuit donc en ces termes son récit poëtique :

Ce bon Lazare là, non touché d'avarice,
Et moins d'ambition, suit la muse propice,
Et rien moins ne pensait que venir à la cour,
Quand un courrier exprès à sa retraite court
Le sommer de la part du grand roi qui le mande,
Et le venir trouver sans refus lui commande.
Qu'eût-il fait? devait-il au repos s'amuser
Où vivait si content? pouvait-il refuser
Son roi qui le mandait? C'est un pauvre héritage
De croupir au savoir, sans le mettre en usage.
Il se range à son roi, qui ne le renvoya,
Mais l'ouit et le chérit et bientôt l'employa (1)...

Dès l'année 1529, Lazare de Bayf fut désigné pour aller représenter la France à Venise, et Jean Du Bellay, qui était à Londres, crut devoir le recommander en ces termes au maréchal de Montmorency : « J'ai entendu,

(1) Nous regrettons de ne pouvoir consacrer une notice spéciale à l'auteur de ces vers. Il n'est pas né dans le Maine, mais dans les états de Venise, durant l'ambassade de son père. Lazare de Bayf, qui n'était pas marié, eut à Venise une intrigue galante avec une demoiselle de condition, et de cette union illégitime naquit Jean-Antoine de Bayf (Ménage, au lieu cité.)

« Monseigneur, qu'on envoie le protonotaire de Bayf « être ambassadeur à Venise. Je vous promets que « quiconque en aura fait élection n'y aura deshonneur, « et que mais qu'il ait un peu passé par l'étamine des « affaires, il sera bien pour faire bon service au « roi (2). » Nous ne savons pour quel motif son départ fut alors ajourné, mais on s'accorde à dire qu'il ne se rendit pas à son poste avant l'année 1531.

Les États de Venise étaient alors alliés à la France. Menacés dans leur indépendance par les entreprises de Charles-Quint, ils avaient enfin compris que leur véritable ennemi n'était pas au-delà des Alpes, et ils étaient entrés, avec le pape, les Florentins et les Suisses, dans la ligue conclue à Cognac en l'année 1526. Lazare de Bayf devait maintenir les Vénitiens dans les bons sentiments qu'ils avaient tardivement conçus pour la France et les rendre de plus en plus méfiants à l'égard de l'Espagne. Cependant, quand, au mois de décembre de l'année 1531, Lazare de Bayf vint remplir à Venise les fonctions d'ambassadeur, si les rois de France et d'Espagne se préparaient à de nouveaux combats, ils ne voulaient manifester l'un et l'autre que les intentions les plus pacifiques. On se préoccupait surtout, en Italie, de l'approche des Turcs, qui, ayant pénétré dans la Hongrie et dans la Dalmatie, menaçaient déjà les possessions vénitiennes.

(1) Lettre de J. Du Bellay à M. de Montmorency, du 15 juin 1529. Manuscrits de Bethune, nº 8,603. (Bibl. impér.)

Dans sa correspondance avec le roi, avec les principaux officiers de la couronne, avec l'ambassadeur de la France dans les États de Rome, l'évêque d'Auxerre, Lazare de Bayf parle sans cesse des alarmes que les progrès des Turcs causaient à Venise, durant les années 1531 et 1532. Il ne dissimule pas, toutefois, que la cour de Rome exagère à dessein la gravité du péril, et ajoute elle-même à l'inquiétude des populations en faisant répandre des bulletins et des bruits mensongers. Ainsi, le 26 janvier 1531, il écrit à l'évêque d'Auxerre : « Monseigneur, je vous dirai bien que l'on fait en « cette ville quelque remontrance d'avoir peur de la « venue du Turc, mais je me doute fort que ce soit « pour avoir occasion de tirer argent de leurs sujets ; et « Dieu voulsist que ainsi fût (1) ! » Cependant, après quelques mois de séjour à Venise, Bayf se laisse gagner par la terreur commune : « ce grand chien de Turc, » comme il a coutume d'appeler le sultan, ne laisse plus de repos à son esprit et il demande que tous les princes chrétiens s'unissent enfin pour le combattre (2). C'était répéter ce qu'il entendait dire. En effet, outre la raison fiscale, les cardinaux romains et les marchands vénitiens avaient encore un autre motif pour faire montre d'une vive terreur : ils désiraient

(1) MS. de la Bibliothèque impériale, collection Dupuy, sous le nº 265.

(2) *Négociations de la France dans le Levant*, par M. Charrière, t. I, p. 236.

fort éloigner des champs de l'Italie les Français, les Espagnols et les Impériaux, et associer à une même entreprise contre le Turc les deux princes, rivaux de puissance et de gloire, qui l'un et l'autre n'attendaient qu'un prétexte pour déchirer le traité de Cambrai.

Lazare de Bayf n'eut à régler, durant les années 1532 et 1533, aucune de ces grandes affaires qui font la réputation d'un négociateur. Cependant le roi fut content de ses services et, pour l'en récompenser, il lui donna plusieurs abbayes, entre autre celles de Charroux et de Grenetière. Les produits de ces bénéfices devaient l'entretenir honorablement dans son ambassade. Obligé à de grands frais, il écrivait à à l'évêque d'Auxerre, le 20 février 1532 : « Monseigneur, touchant l'abbaye qu'il a plu au roi me « donner, comme je crois que aurez su, je vous prie « qu'il vous plaise me aider envers notre Saint-Père « et ceux qui auront la charge du négoce, que je « ne paye rien de la composition et annate, car je « suis ici en une grosse dépense... » Lazare de Bayf quitta Venise dans le cours de l'année 1533. Il fut ensuite chargé de diverses négociations en Espagne et en Allemagne (1540), où il fut envoyé pour assister à la diète de Spire. Il avait près de lui, dans ce voyage diplomatique, le jeune Charles Estienne et le cadet d'une maison du Bas-Vendômois dont la tutelle lui avait été confiée ; ce jeune

homme, alors âgé de seize ans à peine, était Pierre de Ronsard (1).

La conduite que tint Lazare de Bayf dans ces difficiles emplois lui mérita d'abord le titre de conseiller clerc au parlement de Paris. Sa nomination, signée par le roi le 17 novembre 1533, ne fut présentée que le 27 mars 1534 (2). En janvier 1536, nous le voyons envoyé par la cour vers le roi. Il s'agissait de protester contre des lettres-patentes qui avaient conféré deux offices de conseillers clercs à des laïques mariés. Bayf alla trouver le roi dans la ville de Crémieu, lui fit sa remontrance et attendit sa réponse; mais le roi, sans répondre, le renvoya devant le chancelier, et le chancelier s'excusa de ne pouvoir retirer lesdites lettres-patentes, attendu qu'elles avaient été signées pour complaire à de puissants personnages, les plus zélés serviteurs et les meilleurs ami du roi, le cardinal Du Bellay et Guillaume de Langey, son frère. Ainsi Bayf ne réussit pas dans cette ambassade (3). En 1541, il fut nommé maître des requêtes ordinaires de l'hôtel du roi.

Il habitait, en l'année 1543, le quartier de l'Université, remplissait assidûment auprès du roi sa fonction de maître des requêtes, et employait tous ses loisirs aux

(1) *Vie de P. Ronsard*, par Cl. Binet. — *Oraison funèbre* de Ronsard, dans le tom. IX de ses *Œuvres*, édit. de 1630.

(2) *Registres de la ch. du conseil du parlement* (27 mars 1534).

(3) *Ibid.* (20 mars 1536).

travaux littéraires qui ont placé son nom parmi ceux des créateurs de la prosodie française. Ronsard, qui demeurait aux Tournelles, venait lui rendre de fréquentes visites et profitait des leçons que Jean Dorat donnait au jeune fils du docte conseiller, Jean-Antoine de Bayf.

On compte Lazare de Bayf au nombre des huit maîtres des requêtes qui assistèrent, en 1547, aux funérailles de François Ier. Mais il mourut peu de temps après, la même année que ce prince. Ronsard fit son éloge funèbre en des vers médiocres. De ces vers voici la première strophe :

Si les Dieux
Larmes d'yeux
Versent pour la mort d'un homme,
A cette heure,
Dieux, qu'on pleure
Et qu'en deuil on se consomme !

Et voici la dernière :

A l'ignorance il eut guerre.
L'excellence
De la France
Mourut en Budé première ;
Et encores
Morte est ores
Des muses l'autre lumière (1) !

(1) *Œuvres de Ronsard*, t. IV, p. 641 de l'édition de 1630.

Les œuvres de Lazare de Bayf se composent de trois petits traités sur les vêtements, les vases et les navires des anciens, de plusieurs traductions en vers, de quelques poëmes et de sa correspondance diplomatique, qui est considérable.

Le traité sur les vêtements des anciens est le premier ouvrage de Lazare de Bayf : il y travailla durant le voyage qu'il fit à Rome avec Christophe de Longueil. Voici le titre de cet opuscule, dont la première édition paraît être celle de Bâle, 1526, in-4° : *Laz. Bayfii Annotationum in L. vestis FF. de auro et argento legato liber*. Il est dédié à Jean, cardinal de Lorraine. On peut apprécier quel en fut le succès, par le nombre des éditions qu'il obtint dans l'espace de quelques années. Nous désignerons celles de Bâle, Froben, 1531 et 1537, in-4°; de Paris, 1535, 1536, 1541, 1549 ; de Leyde, 1536. Georges Grœvius a réimprimé ce traité, dans le tome VI de son *Thesaurus Antiquit. Romanarum*. Les savants le consultent encore. Une édition de Paris, Rob. Etienne, 1547, in-8, contient un abrégé fait par Ch. Etienne, avec le consentement de l'auteur, et une traduction française, *in adolescentulorum gratiam et utilitatem*.

C'est au retour de son ambassade à Venise que Lazare de Bayf donna ses traités sur les vases et sur les navires anciens. Le traité sur les vases, *Laz. Bayfii de Vasculis liber singularis*), dédié par l'auteur au chancelier Antoine Du Bourg, parut pour la première

fois en 1535, à Paris, chez Jean Masse ; ensuite à Lyon, en 1536, chez les héritiers de S.-Vincent. On en connaît d'autres éditions, de Robert Estienne, Paris, 1543 et 1547, in-8, sous ce titre : *De Vasculis libellus, adolescentulorum causa ex Bayfio decerptus, addita vulgari latinarum vocum interpretatione.* Il se trouve encore dans le tome IX du *Thesaurus Græcar. Antiquitatum* de Gronovius. Le traité sur les navires a pour titre : *Annotationes in L. II de captivis et postliminio reversis, in quibus tractatur de re navali;* Paris, Rob. Etienne, 1536 et 1549, in-4°; Lyon, 1537, in-8; Bâle, Froben, 1537, 1541, in-4°. Gronovius l'a inséré dans le tome XI de son Recueil. Dans le temps où Lazare de Bayf publiait cet ouvrage, Etienne Dolet achevait à Lyon son livre *De re navali.* Il paraît qu'il mit à profit les recherches de Bayf et dissimula ses emprunts. Cette conduite peu loyale fut vivement censurée par un des amis de Bayf, ou peut-être par lui-même. Dolet se défendit le mieux qu'il put.

Ces divers traités de Lazare de Bayf furent pendant longtemps fort goûtés. Lefebvre de La Boderie les a mentionnés dans sa *Galliade :*

Lazare de Bayf qui, au temps oublieux,
As doctement ravi les vêtements des vieux,
Et recherché les noms et toute la fabrique
Des naus et nautonniers et de tout l'art nautique (1)...

(1) *Galliade*, cercle Ier, p. 32. Il y a des éditions des trois traités de Bayf réunis sous ce titre : *De re vestiaria et navali;* Paris, 1538 et 1553, in-8°; Bâle, 1541, in-4°.

Les traductions de Bayf ont été estimées, mais n'ont pas eu toutefois autant de succès que ses traités. Nous parlerons d'abord de sa traduction littérale de l'*Electra* de Sophocle, publiée sous ce titre : *La tragédie de Sophocle intitulée* Electra, *contenant la vengeance de l'inhumaine et très-piteuse mort d'Agamemnon, roi de Mycènes;* Paris, Roffet, 1537, in-8. On ne savait guère alors ce que c'était qu'une tragédie : aussi l'auteur crut-il devoir donner de ce terme la définition suivante, qu'on trouvera sans doute fort singulière : « Tragédie est une moralité composée des « grandes calamités, meurtres et adversités survenues « aux nobles et excellents personnages, comme Ajax « qui s'occit pour avoir été frustré des armes d'Achil- « le, Œdipus qui se creva les yeux après qu'il lui fut « déclaré comme il avait eu des enfants de sa propre « mère après avoir tué son père; et plusieurs autres « semblables. Tant que Sophocles en a écrit six vingts : « entre lesquelles est cette présente, intitulée *Electra*, « pource qu'elle y est introduite et y parle tant bien « et virilement que un chacun s'en peut donner mer- « veille. Euripide aussi et plusieurs autres ont com- « posé pareilles tragédies. Et la grâce d'icelles a « anciennement si bien régné, que les rois et princes « se mêlaient d'en composer, mêmement Dionysius, « roi de Sicile, et Hérode, roi des Perses, et assez « d'autres. » La traduction d'*Electra*, par Lazare de Bayf, est loin d'être élégante. Nous ne pouvons la

recommander; mais comme les exemplaires en sont devenus très-rares, nous en citerons un fragment. Electre, s'adressant à ses suivantes, les entretient en ces termes des chagrins qui l'accablent :

Fort grand vergogne j'ai, ô vous femmes d'honneur,
Si me pensez faiblette à porter ma douleur,
Et trop être excessive ès lamentations;
Mais force m'y contraint et mes affections.
Hélas! pardonnez-moi, car com possible est-il
Que fille de maison et de cœur vrai gentil
Ne fasse comme moi, se elle voit à l'œil
Les grands pernicions du père dont j'ai deuil,
Lesquelles vois de jour et de nuit pulluler,
Sans dessecher en rien, dont faut braire et huller.

Premièrement, à moi, la mère qui m'a faite
Me hait et veut grand mal, et me voudrait défaite;
Après, en ma maison je vis et si fréquente
Avec les meurtriers, et contre mon entente
D'eux je suis impérée, et faut que preigne d'eux
Ce que m'est de besoin, soit chair, vin, pain et œufs.

Outre plus, cuides-tu que bon jour puisse avoir
Quand me faut Egistus assis au siége voir,
Au siége paternel, et le voir attourné
De robe et vêtements dont fut jadis orné?
Le voir boire aux vaisseaux, tasse, coupe ou calice,
Où mon père buvait en faisant sacrifice?
Le voir sacrifier et célébrer aux dieux
Où le mertre fut fait et en ces propres lieux?
Le voir au lit couché, lui meurtrier de mon père
(Le comble du malheur!), ensemble avec ma mère?

S'ainsi faut appeler tant malheureuse femme
Qui couche avec un tel, sans penser être infâme,
Et la voit-on avoir tant d'imprudence en soi
Qu'ell'hante le meurtrier sans en être en émoi,
Sans craindre aucunement d'Erynnis la vengeance;
Le jour qu'il fut tué fait dresser une danse,
Et immole brebis aux dieux conservateurs,
Toujours par chacun mois, afin qu'ils soient tuteurs
De toute leur mesgnie, et fait dérision
Du meurtre perpétré par telle occasion.

Et je, qui vois cela, je, pauvre infortunée,
Larmoyant me tourmente, au grenier mal menée,
Du malheureux festin, que repas on appelle,
Qu'à mon père fut fait, et si faut que me cèle,
Car il ne m'est permis de plorer à plaisir
Et ma mère ne veut m'en donner le loisir.
La vaillante me dit ainsi, par grande injure :
« O haine contre Dieu! en toi seule est la cure
« De la mort de ton père, et nullui deuil n'en porte,
« Fors toi; je prie à Dieu qu'en bref te voye morte,
« Et les dieux infernaux, après être périe,
« Ne veuillent de ton cœur ôter telle crierie. »

Telle injure me fait, mais s'elle oit la nouvelle
Qu'Orestes doit venir, alors ell' n'est plus telle;
Ains crie contre moi, enragée à demi :
« N'est-ce pas toi qui es cause de tout ceci?
« N'est-ce pas ton chef-d'œuvre? or, tu seule envahis
« Orestes de mes mains et transmis hors pays;
« Mais saches pour certain que la peine en paieras;
« Puisque j'en ai souci, tu le mal en auras. »

Et ainsi me rechigne, et, son mari fâchant,
L'exhorte de ce fait, le plus de tous méchant,

L'injure d'un chacun, l'infime des plus bas,
Qui veut avoir secours des femmes ès combats.
Mais je, pauvre, péris, Orestes attendant,
Et sèche sur le pied (comme il est évident),
Pensant que son retour sera le sédateur
De mes maux; mais je vois qu'il n'est qu'un cunctateur:
Son « je viendrai » me met du tout en désespoir
Et l'espoir me tollit lequel pourrais avoir...

Cette citation sera jugée plus que suffisante. Nous mentionnerons sommairement les autres traductions de Lazare de Bayf. La plus estimée est celle de l'*Hécube* : *La tragédie d'Euripide intitulée* Hécuba, *traduite du grec en rhythme française;* Paris, Rob. Etienne, 1544 et 1550, in-8°. La Croix du Maine et Du Verdier ont parlé de ces deux traductions, mais ils ne paraissent pas avoir connu le *Ravissement d'Europe*, ouvrage posthume de Lazare de Bayf, publié en 1552, in-8°, par la veuve Maurice de La Porte. Au témoignage de Du Verdier, lorsque la mort vint surprendre Lazare de Bayf, il traduisait les *Vies* de Plutarque, et son manuscrit inachevé fut déposé dans la bibliothèque royale de Fontainebleau.

Lazare de Bayf est encore auteur de petits *Poëmes*, d'*Épitaphes* et de *Ballades*. Les vers suivants, adressés à Éléonore d'Autriche, sœur de Charles-Quint, lorsqu'elle se rendait en France pour épouser François Ier, seront assurément mieux goûtés que les traductions du même auteur :

Or est le temps et la joyeuse année,
Princesse illustre et de bonne heure née,
Qu'il est permis de divine ordonnance
Qu'avecque vous paix nous soit amenée,
Et quant et quant notre noble lignée,
Les deux fleurons où gît notre espérance.
Oh! quel plaisir, oh! quelle jouissance,
France, qui n'a première ne seconde,
Aura de voir, en sa terre féconde,
Reine et enfants! Bien doit crier Montjoie,
Vous appelant d'affection profonde,
Tant que la voix jusqu'au ciel en redonde,
Rabat de deuil et ressource de joie.

D'infinis biens serez environnée,
Et obtiendrez couronne fleuronnée
Du haut blason qui du ciel prend naissance.
Chacun dira : Dieu la nous a donnée
Et bonne et belle, ainsi l'a ordonnée
A notre roi d'invincible puissance.
Ses mère et sœur nous feront assistance,
Esquelles deux tout le trésor se fonde
D'honneur et sens qui en ce siècle abonde :
Dont louerez Dieu qui nous guide et convoie
En compagnie à nous qui corresponde,
Où vous vivrez en amour pure et monde,
Rabat de deuil et ressource de joie.

De bons prélats l'Église accompagnée,
Et dignement de reliques ornée,
Vous recevra en douce résonnance
De dévots chants, la face à Dieu tournée.
Noblesse après, à vous tant adonnée,

Commence jà fourbir harnais et lance
Pour devant vous tournoyer à plaisance.
Puis, franc Gontier, qui de plaisir débonde.
Laissant brebis, sa panetière et fonde,
S'en veut aller danser sous la saussoie,
Et par la main tient Hélène la blonde,
En lui disant : Nous aurons, qui qu'en gronde,
Rabat de deuil et ressource de joie.

Reine sans pair, douce, humaine et faconde,
Un frère avez qui tient la pomme ronde,
Et vous serez (il faut bien qu'on le croie)
Femme à un roi le plus grand de ce monde.
Dieu vous forma sous planète féconde
Rabat de deuil et ressource de joie.

Les dépêches diplomatiques de Lazare de Bayf formeraient un recueil considérable, si elles étaient toutes publiées. On ne connait guère que celles qui furent éditées, en 1619, par le chanoine Nicolas Camusat, dans ses *Mélanges historiques* (1). Elles sont au nombre de dix-neuf, toutes adressées à l'évêque d'Auxerre : la première porte la date du 10 décembre 1531 et la dernière celle du 15 janvier 1533. Elles ne contiennent pas de renseignements curieux (2).

Ces lettres, dont Camusat avait les originaux entre

(1) Deuxième partie, p. 143.

(2) M. Charrière a reproduit quelques-unes de ces lettres dans le tom. I de son recueil intitulé : *Négociations de la France dans le Levant.*

les mains, ne sont, toutefois, qu'une partie de celles qui, dans le même espace de temps, furent adressées par Lazare de Bayf à l'évêque d'Auxerre. Dupuy en a recueilli vingt autres, écrites du 25 janvier 1531 au 6 février 1533, qui se trouvent à la Bibliothèque impériale, sous le n° 265 de la collection de Dupuy. Ce sont les missives originales; elle portent presque toutes la signature de Lazare de Bayf. Nous les jugeons encore moins intéressantes que celles dont nous venons de parler. Si l'on n'avait que cette partie de sa correspondance, on pourrait croire que l'ambassadeur du roi de France près la révérendissime Seigneurie s'occupait uniquement, à Venise, de ses affaires personnelles et considérait celles de l'état comme étant de moindre importance. Mais ces lettres de Bayf, recueillies par Dupuy, ne sont pas les seules que possède la Bibliothèque impériale. Dans un recueil, autrefois inscrit sous le n° 2,113 au nombre des précieux manuscrits de la bibliothèque Colbert, se trouvent environ deux ou trois cents dépêches attribuées par Baluze à notre Lazare de Bayf. Ce ne sont pas des originaux, mais des copies. Nous citerons une de ces lettres encore inédites :

« SIRE,

« Ayant trouvé la commodité de ce gentilhomme qui s'en va en diligence en Angleterre ambassadeur pour le pape, n'ai voulu omettre de vous écrire par lui les pré-

sentes, nonobstant que vous aie écrit des 8 et 13 de ce mois, pour faire savoir que j'ai été averti que Michael Angelo, excellent peintre, voyant le danger de Florence, s'est retiré en cette ville et ne se montre point, car il n'y veut pas faire sa demeure. Et crois fermement que si l'on lui offre quelque bon parti en votre nom, il serait pour l'accepter. Vous savez l'excellence du personnage en son art. S'il vous plaît le retirer (1), en me faisant savoir, j'en ferai mon effort, et cependant n'omettrai de chercher le moyen à le pratiquer, étant assuré que ce faisant vous ferai service, qui est la chose du monde que plus désire.

« *Du 14 octobre.* »

Bayf connaissait bien François Ier; il savait que rien n'eût plus flatté ce grand prince qu'une visite du sculpteur Michel-Ange! Tel était le respect qu'on avait alors pour le génie, à Fontainebleau, à Rome, à Madrid, et même à Constantinople, puisque Soliman, à l'exemple des plus grands rois de la chrétienté, se fit représenter par ambassadeur dans l'atelier de l'illustre Florentin! La négociation conduite par Lazare de Bayf n'eut pas le résultat qu'il en avait espéré. Michel-Ange ne se décida pas à quitter l'Italie.

Outre les lettres de Bayf qu'on peut lire au n° 265 de la collection Dupuy et dans les manuscrits provenant de la bibliothèque de Colbert, on en rencontre six autres encore dans les manuscrits du fonds

(1) L'appeler à vous.

de Béthune. Ces lettres, adressées au roi, à M. de Montmorency et à M. de Villandry, se trouvent dans les recueils inscrits sous les num. 2985, p. 88, 3045, p. 19, 3050, p. 63, 3081, p. 36, et 3096, p. 68.

Outre Ronsard, Scévole de Sainte-Marthe et Salmon Maigret ont pompeusement célébré le mérite de Lazare de Bayf (1).

(1) Voici quelques vers de Salmon Maigret (*Macrinus*) :

Lumen supremæ, Lazare, curiæ,
Legationis munere regiæ
Qui functus, æternum reportas
Patribus a Venetis honorem,

Turbæ imperitæ barbara factio
Quid moliatur providus aspicis,
Quantoque conspiret furore
Artium in interitum bonarum.

Quod ni patronum res te Heliconia
Gignata fortem, et vindice ni manu
Tutere, lorica trilicique
Ejus opes prope dissipatas,

De disciplinis ilicet omnibus
Quas liberales jure bono vocant,
Utraque de lingua sit actum, et
Parisiæ studiis Minervæ...

S. Macrini *Hymn.*, lib. II.

BAYF (JULIEN DE).

Nous lisons dans la *Bibliothèque française* de La Croix du Maine : « Julien de BAYF, gentilhomme du « Maine, protonotaire du Saint-Siége apostolique, « chanoine en l'église du Mans, seigneur d'Espineu- « Le-Chevreuil, au Maine, parent de Lazare de Bayf, « sieur des Pins en Anjou. Ledit Julien de Bayf était « homme docte et de grand jugement. Je ne sais si « c'est celui duquel il se voit un discours de son « voyage en Hiérusalem ; car celui-ci chanta sa pre- « mière messe au saint sépulcre dudit lieu : mais « pour ce qu'ils ont été cinq frères de ce nom de Bayf « qui ont voyagé en Hiérusalem, je ne puis assurer « si ç'a été celui-ci qui a composé ledit voyage. Et « faut encore noter ici une chose très-admirable et « bien digne de remarque ; c'est qu'il y a eu cinq « frères de cette maison de Bayf, lesquels se trou- « vèrent en Hiérusalem sans que pas un d'eux eût « donné avertissement de partir pour y aller, et tous « s'acheminèrent sans le su l'un de l'autre. J'ai « entendu qu'il y avait en l'abbaye de Saint-Calais et « autres lieux un tableau faisant mention de cette « histoire, mais elle ne s'y voit plus, à cause

« que les troubles et séditions advenues pour la « religion ont causé ces ruptures et brisements « d'églises, et par conséquent ce qui était de beau « et de mémorable en icelles. Or, pour revenir « au propos dudit sieur d'Espineu, Julien de Bayf, « je n'ai point connaissance d'autres de ses écrits ; « toutefois j'ai opinion que ce voyage de Hié-« rusalem ait été composé par icelui. Il se voit « écrit à la main chez Monseigneur de Mali-« corne, messire Jean de Chourses, son parent, en « sa terre de Mengé, au Maine, et autres lieux et « seigneuries qu'il possède. Il florissait en l'an de « salut 1519. »

Les renseignements que contient cette notice de La Croix du Maine sont en partie confirmés par une note insérée dans le Cartulaire du chapitre du Mans. Voici cette note : « Maître Julien de « Bayf, prêtre, protonotaire de la sainte église « romaine, issu de père et de mère nobles, qui « visita la Terre-Sainte avec ses trois frères ger-« mains, fonda, le 16 décembre 1524, une pro-« cession qui doit être perpétuellement célébrée dans « l'église du Mans, le jour de l'Ascension. A cette « fin il légua 600 livres tournois aux chanoines « de la cathédrale et 100 aux chanoines de Saint-« Pierre-La-Cour (1). » Nous trouvons encore

(1) *Chartular. capit. Cenoman.*, parmi les Man. latins de la Biblioth. impér., num. 5211 B., p. 103.

Julien de Bayf parmi les exécuteurs testamentaires du cardinal Philippe de Luxembourg. On ne sait ce qu'est devenue cette relation d'un voyage en Terre-Sainte dont il ne paraît pas certain qu'il soit l'auteur.

FIN DU TOME PREMIER.

TABLE

DES

NOTICES CONTENUES DANS CE VOLUME

FIN DE LA TABLE DES NOTICES.

Le Mans. — Typ. Ed. Monnoyer. — 1870.



